

**« LE MOMENT RÉPUBLICAIN
EN FRANCE ? »**

Sommaire

Introduction par M. Jean-Pierre Chevènement, Président de la Fondation Res Publica	9
---	---

PREMIÈRE TABLE RONDE

Cohérence et exigence du modèle républicain

« <i>Être républicain aujourd'hui : de l'actualité d'un archétype</i> » par M. Jean-Éric Schoettl, membre honoraire du Conseil d'État, ancien secrétaire général du Conseil constitutionnel, membre du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica	19
---	----

« <i>Diderot ou Rousseau. L'actualité de l'idée républicaine</i> » par M. Dominique Lecourt, philosophe, directeur général de l'Institut Diderot, membre du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica.....	58
--	----

« <i>République et connaissance</i> » par M. Etienne Klein, physicien, professeur à l'École centrale à Paris et directeur du laboratoire de recherche sur les sciences de la matière au Commissariat d'Énergie Atomique, membre de l'Académie des technologies, docteur en philosophie des sciences.....	65
---	----

Débat	75
-------------	----

Clôture de la matinée par M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale..... 84

DEUXIÈME TABLE RONDE

Exigence républicaine et construction européenne

Introduction, par M. Loïc Hennekinne, ambassadeur de France, ancien secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères et membre du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica..... 102

« *Comment construire une entité stratégique européenne à partir des nations ?* »

par M. Gabriel Robin, ambassadeur de France, ancien directeur politique du Ministère des Affaires étrangères, ancien ambassadeur auprès de l'OTAN..... 105

« *Le droit européen face au modèle républicain* »

par Mme Anne-Marie Le Pourhiet, professeur de droit public à l'Université de Rennes-I, membre du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica..... 116

« *Le modèle républicain et l'Europe* »

par Mme Coralie Delaume, essayiste, co-auteur de « La fin de l'Union européenne » (Michalon, 2017), animatrice du site L'arène nue, membre du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica..... 128

« *Existe-t-il un intérêt général européen ? Pour quel dessein ?* »

par M. Jean-Baptiste Barfety, haut fonctionnaire, président de la Conférence Gambetta, membre du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica..... 136

Débat 147

« *Moment républicain, moment européen* »

par Mme Marie-Françoise Bechtel, conseiller d'État, ancienne directrice de l'ENA, ancienne députée, vice-présidente de la Fondation Res Publica..... 160

TROISIÈME TABLE RONDE

Face aux défis actuels, le moment républicain en France

Introduction,

par M. Jean-Pierre Chevènement, Président de la Fondation Res Publica..... 168

« *Y'a-t-il place pour un moment républicain ?* »

par M. Marcel Gauchet, philosophe et historien, rédacteur en chef de la revue « Le Débat »..... 170

« *L'urgence de l'État plutôt que l'état d'urgence* »

par M. David Djaïz, normalien, ancien élève de l'ENA, auteur
de « La Guerre civile n'aura pas lieu » (Editions du Cerf, 2017),
membre du Conseil scientifique
de la Fondation Res Publica 179

« *Appartenance et liberté* »

par M. Jean-Yves Autexier, ancien parlementaire, membre du
Conseil scientifique de la Fondation Res Publica 186

Clôture de la journée par :

M. Bernard Cazeneuve, ancien Premier Ministre 195

M. Richard Ferrand, député, président
du groupe LREM..... 208

PREMIÈRE TABLE RONDE

Cohérence et exigence du modèle républicain

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Mesdames,
Messieurs,
Chers amis,

Tout le monde ou presque se veut ou se dit, aujourd'hui, républicain. Formulons l'hypothèse que cela réponde à une attente plus ou moins consciente de la population.

I. Constatons néanmoins que la cohérence de l'idée républicaine est souvent méconnue.

J'entends, par-là, le lien entre liberté et souveraineté populaire, entre la souveraineté et la citoyenneté, le peuple souverain n'étant rien d'autre que l'ensemble des citoyens en corps, entre l'exercice de la citoyenneté et la volonté générale dont la loi identifiée au Bien commun est l'expression, entre la liberté et l'égalité, celle-ci ne se résumant pas à l'universalité du suffrage mais impliquant le caractère laïque et social de l'État, donc le rôle majeur du service public et, bien sûr, le refus de toute discrimination fondée sur l'ethnicité, le sexe ou la religion. Connaissance, enfin, du lien profond qui existe entre la laïcité et l'École républicaine dont la vocation est de former des citoyens. Nous entendrons avec un intérêt particulier Monsieur Jean-Michel Blanquer sur le thème « École et République ».

Pensons historiquement cette cohérence.

La République procède de l'idéal d'autogouvernement qui est apparu avec la Cité antique, particulièrement Athènes, et qui a aussi fondé la grandeur de la République romaine.

Cet idéal, ressuscité par les cités italiennes de la Renaissance, a été pour la première fois porté au niveau de grandes nations par les révolutions anglaise et surtout américaine et française aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles dit « Siècle des Lumières ».

La Révolution française a d'abord proclamé « la souveraineté de la nation ». Ce concept de souveraineté a été repris de Rousseau qui lui donne toute sa cohérence théorique dans son « *Contrat social* ». La Révolution franchit un grand pas par rapport à Rousseau, en établissant le principe d'une démocratie représentative. La Convention va proclamer la République en 1792.

Avec le suffrage universel, la souveraineté populaire se confond avec la souveraineté nationale. Encore faut-il faire des citoyens : c'est l'objet de l'École publique théorisée par Condorcet. À celle-ci revient le rôle d'instruire, de transmettre et de former le jugement autonome qui permettra aux citoyens de débattre, à la lumière de leur raison naturelle, de ce qu'est le meilleur intérêt général. J'ai employé le mot « raison ». Ce n'est pas pour le déifier. La République n'implique pas la croyance à une sorte de progrès mécanique, tout au plus une « volonté de progrès », pour parler comme Adorno. Volonté de progrès qui n'exclut pas le « sentiment tragique de la vie » !

Naturellement l'École ne peut développer le civisme que si celui-ci s'adosse à un patriotisme républicain bien compris. Ce patriotisme n'est pas le nationalisme (le nationalisme est la haine des autres, le patriotisme est l'amour des siens). Il n'est pas non plus le cosmopolitisme : « *Un peu d'internationalisme éloigne de la patrie*, disait Jaurès. *Beaucoup y ramène* ».

La première table ronde, qui sera ouverte par Jean-Éric Schoettl, ancien secrétaire général du Conseil constitutionnel,

permettra de mieux approfondir la cohérence et l'exigence du modèle républicain.

II. Une des difficultés de l'idée républicaine, aujourd'hui, vient de ce que beaucoup doutent de ce qu'elle puisse encore s'exercer dans une géopolitique et une économie mondiales bouleversées.

Son cadre d'exercice serait dépassé, non plus la Cité grecque, dans laquelle a pris forme l'idéal de l'autogouvernement mais les nations aujourd'hui réputées trop petites ou alors discréditées. La nation est, en effet, fréquemment confondue par beaucoup de nos responsables politiques, et quelquefois de nos meilleurs esprits, avec le nationalisme et ainsi rendue responsable de deux guerres mondiales destructrices.

Il n'est pourtant pas difficile de montrer que ce ne sont pas les nations européennes qui ont déclenché la Première guerre mondiale mais une poignée de décideurs inconscients. Encore moins fut-ce le cas de la Seconde guerre mondiale : Hitler considérait les nations comme des formes d'organisations obsolètes. Il y substituait les races dont la hiérarchie reconstituée fournirait les briques d'une reconstruction de l'humanité future.

Constatons que le discrédit de la forme nationale concerne essentiellement l'Europe. Rien de tel ne s'observe aux États-Unis ni chez les grands « émergents » (Chine, Inde, Brésil, Iran, Turquie – je ne parle pas de la Russie qui est plutôt un réémergent qu'un « émergent »).

Ce qui fait problème en Afrique, c'est plutôt l'absence et la faiblesse des nations. J'excepte bien sûr l'Égypte, l'Afrique du Sud, l'Éthiopie, le Maroc et l'Algérie. Le problème, ailleurs, est plutôt la faiblesse quand ce n'est pas la faillite des États. Elles sont à plaindre, les nations qui « n'existent pas ». Je pense à la Centrafrique (où j'effectuai un voyage au temps de l'opération

Sangaris), un pays qui n'a jamais connu d'État, même s'il a connu beaucoup de coups d'État.

Le « *nation building* » passe toujours par la création d'un sentiment d'appartenance.

Sur l'Europe, je risque donc une hypothèse : ce qui fait, aujourd'hui, la faiblesse de l'Europe c'est le discrédit et l'affaiblissement de ses nations. Historiquement et depuis le XVI^{ème} siècle, les nations européennes se sont passé le relais de l'hégémonie : Espagne, Pays-Bas, France, Angleterre. Leur concurrence n'a été ruineuse qu'au XX^{ème} siècle où elle a profité à des puissances extra-européennes.

Le lien entre nation et démocratie doit donc être rétabli si nous voulons donner des bases solides à la République et – nous le verrons – à l'Europe, elle-même.

La République est consubstantiellement liée à l'idée d'un intérêt général commun à tous les citoyens. La nation républicaine se définit d'abord comme « communauté de citoyens », à qui il appartient de définir l'intérêt général.

C'est pourquoi la République et la démocratie présupposent un puissant sentiment d'appartenance.

Celui-ci fonde la soumission de la minorité à la règle de la majorité.

La minorité dans une démocratie espère bien, en effet, devenir un jour majoritaire. Si ce sentiment d'appartenance n'existait pas, elle ne serait qu'une minorité opprimée.

En dehors de ce puissant sentiment d'appartenance, il ne peut donc y avoir de démocratie ni, par conséquent, de République. La « communauté de citoyens » s'adosse donc naturellement à un peuple historiquement constitué. La Révolution française, par exemple, a été précédée par un long processus historique qui a créé la Nation française.

L'Europe, au stade actuel, reste une Confédération de nations, en l'absence d'un sentiment d'appartenance aussi puissant que celui existant au sein des nations.

Certes il existe, dans l'Europe actuelle, des éléments de fédéralisme : la politique agricole commune (depuis 1962), la politique commerciale extérieure, l'administration de la concurrence par la Commission depuis l'Acte unique, la monnaie unique depuis le traité de Maastricht, en fait depuis 1999, une discipline budgétaire commune enfin, formalisée par le TSCG (Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance), depuis 2012. Et même faudrait-il ajouter la jurisprudence de la CJUE (Cour de Justice de l'Union Européenne), dont nous avons vu qu'elle a fait problème dans la discussion sur le Brexit. Mais les politiques communes restent, en dernier ressort, soumises à l'arbitrage du Conseil européen, c'est-à-dire des États. On peut faire valoir que le système marche au consensus.

En fait, comme l'a démontré le sociologue allemand, Ulrich Beck en 2006 dans « *Pour un empire européen* »¹, il marche à la peur : celui qui brise le consensus risque d'encourir des coûts supérieurs aux avantages que comporte l'acceptation de la règle du consensus. Le Brexit de 2016 a démenti cette thèse. Il se peut aussi qu'il la confirme à l'avenir. Seule l'Histoire pourra en juger.

En attendant, l'affaiblissement des nations, rendu sensible avec le séparatisme catalan, montre la fragilité de l'actuelle construction européenne. La crise de l'euro n'est pas derrière nous. Il n'est pas concevable, en effet, que l'Allemagne, avec un excédent extérieur supérieur à 10,5 points de PIB, puisse

¹ *Pour un empire européen*, de Ulrich Beck et Edgar Grande, éd. Flammarion, avril 2007.

imposer au reste de l'Europe, et particulièrement à l'Europe du Sud, une politique structurellement déflationniste, et cela sans que la Commission européenne ait engagé aucune procédure correctrice (pourtant prévue dans les traités).

L'Europe, désormais à 27, avance ainsi cahin-caha vers un avenir encore improbable, faute d'une réorientation énergétique que le Président de la République a appelée de ses vœux, mais à laquelle la plupart de nos partenaires tardent ou se refusent à souscrire.

Toute démocratie se doit d'entretenir le sentiment d'appartenance à un « *demos* » historiquement constitué. « *Une nation, écrivait Max Gallo, ne peut exister et survivre que si on l'aime* ».

Certes on peut rêver d'un « *demos* » européen. Mais la Cour Constitutionnelle de Karlsruhe nous explique qu'il n'existe pas de « *demos* » européen et qu'en son absence, le Parlement européen n'est pas un Parlement mais la simple juxtaposition de la représentation de 27 peuples (« arrêt Lisbonne » 2010).

Un débat s'est noué depuis quarante ans entre ceux qui voudraient fonder le sentiment d'appartenance à l'Europe sur la désuétude du sentiment d'appartenance à la nation et ceux qui pensent dialectiquement l'Europe et les nations : une Europe forte a besoin de nations fortes, capables de converger vers un intérêt commun.

Ceux qu'on appelle les « Européistes » pensent sincèrement pouvoir créer les bases d'un fédéralisme européen. Ils ne comprennent pas qu'en déconstruisant la nation, ils fragilisent en fait l'Europe.

Le problème, mal posé, suscite et approfondit les fractures sociales, géographiques et politiques au sein de l'Europe et au sein des nations qui la composent. On le voit en Catalogne, en Flandre, en Lombardie.

Il faut inverser la logique : des nations fortes et européennes – c'est-à-dire ayant le sens de leur intérêt commun – sont nécessaires à la construction d'une Europe forte et démocratique.

Commençons par recenser les fractures ou les oppositions de perception qui existent entre nations afin de les réduire :

- fractures économiques et sociales au sein de la zone euro, et entre celle-ci et les pays demeurés au dehors,
- oppositions sur l'accueil des migrants,
- oppositions géopolitiques entre ceux qui voient les défis du futur à l'Est et ceux qui les prévoient plutôt au Sud,
- oppositions entre ceux qui raisonnent « Europe » et ceux qui, en fait, pensent « Euramérique ».

Aucune de ces positions n'est illégitime, dès lors qu'elle est loyalement reconnue et peut faire l'objet d'un débat « républicain », c'est-à-dire ouvert, transparent et soucieux de parvenir à un « intérêt général européen » qui est, par définition, toujours à construire. L'idée républicaine et l'idée européenne ne sont pas incompatibles si nous raisonnons « tendanciellement ».

Un malaise règne aujourd'hui dans le débat public sur le sort qu'il convient de réserver à la nation.

Ce débat oppose les républicains qui pensent que la nation reste le cadre privilégié de l'exercice de la démocratie et les tenants du « post-national » qui privilégient, après Habermas, des espaces procéduraux, principalement juridictionnels ou des espaces communicationnels, c'est-à-dire essentiellement médiatiques.

Ce débat retentit sur le récit historique qui, aux yeux des seconds, devrait cesser d'être « national » pour s'ouvrir au « mondial ».

Ce débat est fondamental. Pierre Nora, dans un colloque récent organisé par le Conseil d'État, a soutenu que « tout retour au 'roman national' était désormais impossible ». Comme je lui objectais que le « récit national », distinct du « roman national », restait nécessaire à l'exercice collectif de la démocratie, Pierre Nora m'a répondu que « le récit national ne serait alors qu'une version dégradée du roman national et tournerait très vite à la 'romance' ». Je crois le citer objectivement. Peut-être Pierre Nora a-t-il raison, mais c'est une manière de ranger la nation au magasin des antiquités, pour ne pas dire au musée.

Les racines de ce désaccord sont peut-être à chercher dans deux directions :

À mes yeux, la France a existé avant la césure métaphysique qu'a constituée, dans son Histoire, la Révolution de 1789. Me sentant l'héritier de la Révolution française, je ressens néanmoins mon appartenance à une nation qui s'est formée au fil des siècles, héritière de l'Antiquité gréco-romaine, de la Chrétienté médiévale et bien sûr de l'Europe des Lumières dont la Révolution est l'aboutissement en même temps qu'elle ouvre une ère nouvelle, comme l'avait vu Goethe, dans l'Histoire de l'humanité. Je ne dis rien d'autre que ce qu'avait dit Marc Bloch sous une autre forme à propos de l'attachement des Français au souvenir du sacre de Reims et à celui de la Fête de la Fédération.

Deuxième source de cette désaffection à l'égard de la Nation : 1940 et ses suites. À mon sens le fil de notre Histoire ne s'est pas brisé avec l'effondrement de 1940 et la fin du second Empire colonial et cela, à deux reprises, grâce à De Gaulle. Il est à reprendre avec un souci d'objectivité qui nous ferait rompre à la fois avec l'idée d'un « roman national » et avec une vision pénitentielle de notre Histoire, aujourd'hui à la mode.

Le peuple français est à la fois une communauté de citoyens et un peuple historiquement constitué : il faut tenir ensemble les deux bouts de la chaîne.

Il me semble qu'il y a là un vrai sujet.

Prenons un exemple pratique : on parle d'« Europe de la défense » mais ne voit-on pas que l'Histoire de chaque peuple a exercé une profonde fracture entre l'Allemagne, aujourd'hui profondément pacifiste, comme d'autres pays d'ailleurs en Europe, et, par ailleurs, la France et la Grande-Bretagne qui ont gardé un esprit militaire ? Croit-on que dans l'environnement stratégique dégradé qui est le nôtre, on puisse faire l'impasse sur la défense ? Ou alors faut-il s'en remettre aux États-Unis ? Serait-ce bien raisonnable ? Faire naître un esprit de défense européen est une tâche de longue haleine, inaccessible dans le temps resserré de l'action politique.

L'idée républicaine autorise que, dans le temps long, le sentiment d'appartenance puisse muter. L'idée d'un intérêt général européen n'est pas rédhibitoire. Elle peut même paraître éminemment souhaitable. Le réalisme impose cependant de considérer que le civisme restera encore longtemps national parce qu'il est adossé au patriotisme républicain. Tous les sondages le confirment : les Européens, avant de se dire « européens », se disent d'abord « allemands », « britanniques », « français », « hollandais », « polonais », « tchèques », « hongrois », etc. Pour autant, ils ne sont nullement menacés par le retour aux démons d'un nationalisme belliqueux.

Il n'est pas de politique qui vaille, disait Charles de Gaulle, en dehors des réalités. L'Europe a tout à gagner à être construite sur les solides briques de base que restent les nations.

C'est pourquoi le « récit national » est à mes yeux à la fois légitime et nécessaire, à condition, bien sûr, de s'ouvrir sur l'Europe et sur le monde, sans pour autant s'y dissoudre.

Il y a là matière à débat, ce sera l'objet de la deuxième table ronde.

III. Y-a-t-il un moment républicain en France ? C'est la matière de la troisième table ronde.

Je me bornerai à constater que l'élection d'Emmanuel Macron à la Présidence de la République a mis un terme à un système où deux partis de gouvernement, faisant leurs les contraintes nées des traités européens, s'étaient réfugiés dans une sorte d'immobilisme à la Henri Queuille. Or, de cet immobilisme de fait, faisant alterner le pareil et le même, le peuple s'était lassé.

En remettant en marche la machine de l'État, Emmanuel Macron a créé une deuxième rupture.

A-t-il pour autant substitué un paradigme nouveau à l'ancien ? Pour ma part, je crois trop à l'Histoire pour penser qu'il soit si facile de donner congé à l'ancien pour créer du nouveau.

C'est peut-être cela qui rend actuelle l'idée républicaine pour peu qu'on veuille bien la prendre au sérieux. Elle relierait le présent à la fois au passé et à l'avenir.

Nous entendrons avec un particulier intérêt les différents intervenants et les conclusions qu'apporteront notamment Monsieur Bernard Cazeneuve, ancien Premier Ministre, et Monsieur Richard Ferrand, Président du groupe parlementaire « La République en Marche ».

Je donne la parole à M. Jean-Éric Schoettl qui va développer ce qui fait la cohérence de l'idée républicaine.

Être républicain aujourd'hui : de l'actualité d'un archétype

S'interroger sur l'actualité de l'idée républicaine, sur la possibilité de survenance d'un nouveau moment républicain, impose au préalable de faire le point sur ce qui nous paraît aujourd'hui – aujourd'hui comme hier (mais avec des inflexions entre hier et aujourd'hui) – constitutif de cette idée.

Définir l'idée républicaine, c'est aussi comprendre pourquoi certains d'entre nous nous définissons ainsi.

C'est donc faire la clarté en nous-mêmes sur les raisons qui nous font nous ressentir et nous déclarer républicains, plutôt que, par exemple, démocrates, progressistes, socialistes, libéraux etc.

C'est à ce travail d'introspection que nous a conviés Jean-Pierre Chevènement en juillet dernier, en demandant à plusieurs d'entre nous, membres ou amis de *Res Publica*, de jeter sur une seule page le noyau dur de leur profession de foi républicaine.

Mon propos ici est de tenter de faire la synthèse, si possible articulée, de ces réponses, sans m'interdire d'y ajouter un grain de sel personnel.

1. Le mini-sondage commandé par Jean-Pierre Chevènement était, à y repenser, un test assez redoutable : des réponses floues, convenues, contradictoires ou trop disparates – alors surtout qu'elles auraient émané de personnes protestant volontiers de leurs convictions – auraient fâcheusement révélé l'étiollement, voire la désintégration, de l'idée républicaine.

Disons sans tarder qu'il n'en est rien, ce qui est le premier constat auquel j'arrive. On est au contraire frappé – à la lecture

de réponses rédigées indépendamment les unes des autres, et sans que personne ne regarde sur la copie du voisin – de la récurrence des mêmes concepts, des mêmes mots, des mêmes exigences – ainsi que de leur force et de leur cohérence. La braise républicaine brûle toujours sous les cendres.

2. Il est non moins frappant de constater combien nos réponses retrouvent les traits caractéristiques de la tradition constitutionnelle républicaine française, tels que les brosent la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et le Préambule de la Constitution de 1946² :

- Caractère indivisible, laïque, démocratique et social de l'État,
- Égalité des citoyens sans distinction d'origine, de race ni de religion et dans le respect de toutes les croyances,
- Principe selon lequel la souveraineté nationale appartient au peuple, sans qu'aucune section du peuple ni aucun individu ne puisse s'en attribuer l'exercice,
- Principe selon lequel la République est le gouvernement du peuple, par le peuple ou pour le peuple, le suffrage étant universel et égal,
- Principe selon lequel la loi est l'expression de la volonté générale, à laquelle tous les citoyens ont le droit de concourir, par eux-mêmes ou par l'intermédiaire de leurs représentants,
- Principe de la séparation des pouvoirs.

Ces traits dessinent non une forme précise de gouvernement, mais une pluralité de formes républicaines possibles, ayant cependant en commun l'idée de la primauté de la

² tels que Michel Charasse, alors sénateur, les avait dégagés des textes fondateurs dans une saisine du Conseil constitutionnel de 2003 (à propos de la loi constitutionnelle sur l'organisation décentralisée de la République).

Représentation, élue par le peuple tout entier, dans l'énonciation de la volonté générale.

3. Troisième constat : on mesure combien le son concordant, qui émane tant de nos réponses que du simple rappel de la tradition constitutionnelle républicaine, est en décalage, pour ne pas dire en opposition, par rapport aux *leitmotivs* qui innervent le discours politique aujourd'hui dominant.

Les réponses à la commande de Jean-Pierre Chevènement mettent en effet l'accent, entre autres :

- sur la recherche du bien commun plutôt que sur la satisfaction des désirs individuels et des doléances minoritaires,
- sur ce qui unit la Nation plutôt que sur ce qui la divise,
- sur la raison plutôt que sur l'émotion (que celle-ci relève de l'indignation ou de la compassion),
- sur l'expérience mûrie et non sur la table rase,
- sur le citoyen plutôt que sur l'ayant droit,
- sur le représentant élu plutôt que sur l'expert ou le juge,
- sur l'acceptation de l'économie de marché, sous réserve de régulation et de correction des inégalités par l'État,
- sur le refus, en revanche, de la société de marché,
- sur la Nation comme instance première du sentiment d'appartenance,
- et sur le concert des Nations comme facteur de paix, plutôt que sur le gommage des frontières comme condition nécessaire et suffisante de la concorde universelle.

Serions-nous devenus de vieux croyants, contraints à l'exil intellectuel au pays de Rousseau, Condorcet et Michelet ?

Il faut, pour répondre à cette douloureuse question existentielle, ausculter de plus près nos réponses.

4. Au commencement, disent nos réponses, est l'intérêt général, ou, plus exactement, la recherche collective – à travers le Représentant – du bien commun.

Cette recherche du bien commun, disent nos réponses, doit inspirer tous les dispositifs particuliers (institutions, politiques publiques, services publics) qui organisent la collectivité.

Dans cette conception, l'intérêt général prime les intérêts particuliers ; les disciplines collectives prévalent sur les prérogatives individuelles, sur les revendications catégorielles et sur les vues corporatistes.

Plus encore : la personne mérite la sollicitude publique au travers de politiques visant à couvrir les besoins, les aspirations et les intérêts légitimes des *gens* bien davantage que par l'attribution à *l'individu* de droits subjectifs, opposables et justiciables.

Plutôt construire des logements que d'instituer un « *droit au logement opposable* » (loi du 5 mars 2007) qui n'est au mieux qu'un coupe-queue dans une file d'attente ; plutôt aider les étudiants à obtenir des stages à l'étranger que de faire « *reconnaître à la Nation* » le droit de chaque jeune « *à bénéficier d'une expérience professionnelle ou associative à l'étranger* » (article 68 de la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté)³ ; plutôt élargir la capacité des cantines scolaires municipales que d'instituer un « *droit de tous les enfants scolarisés à l'inscription à la cantine des écoles primaires, lorsque ce service existe* » (article 186 de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté) qui laissera désemparées beaucoup de communes ayant fait l'effort de créer une cantine, mais

³ Disposition d'une normativité d'ailleurs si nébuleuse que le Conseil constitutionnel l'a censurée d'office (n° 2016-745 DC du 26 janvier 2017, § 167).

dépourvues des moyens d'y accueillir avant longtemps tous les enfants scolarisés.

Notons au demeurant que la Déclaration de 1789, sans être évidemment holiste et tout en se dressant contre l'arbitraire, comprend de façon trois fois limitative les droits individuels : ce sont des droits-libertés et non des droits-créances ; leur liste est fermée ; ils sont conditionnés. Le citoyen est par ailleurs requis de payer de sa personne (militairement) et de ses biens (fiscalement).

Un républicain admettra toujours plus volontiers la vaccination obligatoire ou les disciplines de la sécurité routière qu'un libéral de stricte obédience.

De Rousseau, le républicain retient l'idée du contrat social : en me soumettant volontairement au bien public, formulé par la volonté générale, je n'aliène pas mon libre-arbitre, mais au contraire proclame ma liberté, comme celle d'autrui, et les préserve de ce qu'elles auraient d'antinomiques et de mutuellement destructrices en l'absence de loi⁴.

Cependant, nous dit Dominique Lecourt, le républicain tempère de diverses façons ce qu'aurait de potentiellement totalitaire l'absolutisme de la volonté générale chez Rousseau :

- dans l'ordre politique, par l'élection du Représentant à intervalles réguliers et suffisamment rapprochés, par la liberté d'expression, par le pluralisme et par la séparation des pouvoirs ;

⁴ Dans sa contribution, Jean-Yves Autexier voit la Grèce antique derrière le contrat social. L'idée républicaine, nous dit-il, s'est toujours réclamée de la pensée grecque, selon laquelle l'appartenance à la cité fonde la liberté. « *Les Grecs sont libres parce qu'ils ont accepté librement de se soumettre aux lois de leur cité* » affirme Hérodote, définissant ainsi deux clés de la liberté : la cité et la loi. « *Ils n'ont qu'un maître, la loi* » poursuit-il, en s'opposant ainsi à la fois au Perses et au despotisme. Liberté et appartenance ont donc scellé une alliance immémoriale en Europe.

- dans l'ordre philosophique, par la conviction que la société ne se réduit pas au politique (même si le politique n'est pas un simple gardiennage de la société, comme le voudraient les libéraux) et qu'il est vain de chercher le bon sauvage en cet animal depuis toujours social qu'est l'homme.

5. À la révérence pour l'intérêt général doit être rattachée la vertu républicaine (Jacques Fournier).

Sans avoir la force surhumaine de toujours pouvoir l'incarner, le républicain adhère à un idéal de vertu fait de dévouement à la chose publique, d'amour de la patrie, d'intégrité morale, de sincérité, de libre arbitre et d'honneur.

Une vertu héritée de la Rome antique et décantée par le christianisme, la chevalerie, la philosophie des Lumières, la morale kantienne et le Club des Jacobins.

La vertu s'exerce, mais aussi se fortifie, en faisant face aux crises et à l'urgence (David Djaïz). Elle est fille des épreuves et des secousses de l'histoire. Elle ne garantit pas le succès, mais tire les enseignements de l'échec. Pour le républicain, la vertu est une ascèse individuelle et collective.

6. Autre point important : l'éminence de l'intérêt général et la force de la vertu, dans la vision républicaine, se fondent sur le sentiment d'appartenance à la Nation, sur le *demos* (Jean-Pierre Chevènement).

Nos réponses insistent à cet égard sur l'importance du récit national.

Elles rappellent, avec Ernest Renan, que la Nation est un référendum permanent et, avec Marc Bloch, qu'il faut vibrer à la fois au souvenir du sacre de Reims et de la fête de la Fédération.

Un républicain écrit Nation avec une majuscule.

Nation, République, patrie lui paraissent les éléments consubstantiels d'une trinité monophysite. Avec Max Gallo, il chérit la patrie toujours vivante. Il s'attriste d'en entendre parler comme d'un amour défunt (« *La patrie est notre passé, l'Europe est notre avenir* ») et s'élève contre les beaux esprits à la mémoire honteuse.

Le passé doit être assumé avec ses hauts et ses bas. Il y a des pages glorieuses et d'autres qui ne le sont pas. Elles composent toutes le récit national. Va-t-on en déchirer ou en raturer ? C'est le bilan qui compte et il est honorable. Ainsi, pourquoi s'accuser sempiternellement de la traite négrière au lieu d'être fier que la République ait aboli l'esclavage, cette antique et sale manie du genre humain ?

Le républicain accorde une grande importance à sa continuité culturelle et historique :

- D'abord parce qu'elle nourrit le sentiment commun d'appartenance, lequel, à son tour, garantit l'acceptation de la loi majoritaire par une minorité ayant vocation à devenir demain majorité et, plus généralement, la recherche confiante du bien commun au travers des mécanismes de la représentation,
- Mais aussi parce que c'est dans le corps de doctrine forgé par les hommes de 1789, et notamment dans les notions de citoyenneté et de souveraineté, que la tradition républicaine française puise son matériel génétique et ses concepts opératoires (Marie-Françoise Bechtel).

Le sentiment d'appartenance lie solidement l'intériorisation d'un passé qui nous constitue et nous oblige, la

trame d'un présent dont nous sommes quotidiennement redevables à l'égard de nos proches et de nos semblables et la construction d'un futur qui nous dépasse.

Pour un républicain, toutes les occasions sont bonnes de fortifier le sentiment d'appartenance et de « faire nation » : consultations électorales bien sûr, mais aussi participation à la vie municipale, conscription, bénévolat, instruction civique, revitalisation de la France périphérique. Il pense que la République a besoin de rites, d'emblèmes et de commémorations, car aucune société ne peut se passer d'ordre symbolique. Il rêve d'un nouveau service national obligatoire.

Le besoin de communion est au demeurant une aspiration spontanée de la collectivité nationale, comme en témoignent l'ampleur de la manifestation ayant suivi la tuerie de Charlie hebdo ou la ferveur entourant les obsèques de personnalités comme Jean d'Ormesson et Johnny Hallyday, significativement assimilées par les personnes interrogées à des membres de la famille.

Le sentiment de commune appartenance n'est pas un refus du nouveau venu, et ce pour trois raisons majeures :

- d'abord, parce qu'il n'a rien d'ethnique. Son ambition est au contraire de construire un « être ensemble » de portée universelle, le mot « universalité » étant d'ailleurs le maître mot de toutes nos réponses,
- ensuite, parce qu'il admet parfaitement que l'identité culturelle nationale échange avec les autres et absorbe les apports extérieurs, tout en rayonnant vers l'extérieur,
- enfin et surtout, parce que le partage de la mémoire est la condition de l'intégration de l'autre et que l'amour de la France garantit le vivre ensemble. Difficile d'ailleurs, pour l'autre,

d'aimer une France qui ne s'aimerait plus, qui ne se remémorerait que dans la contrition.

Mais ouverture n'est pas béance. Accueil n'est pas effacement de soi. L'autre est le bienvenu s'il communit avec la Nation ; il est un problème s'il rejette des valeurs nationales comme l'égalité des droits, la laïcité ou la tolérance.

Faute de cette communion dans la Nation, de cette adhésion à ses valeurs cardinales, l'autre, tout Français qu'il sera juridiquement, ne sera qu'un Français de papier.

7. Les réponses insistent sur l'actualité, pourtant bien chahutée, du principe d'égalité.

L'égalité des droits, proclamée par l'article 6 de la Déclaration de 1789, ne peut tolérer de différences de traitement, qu'elles soient favorables ou défavorables, fondées sur les origines ethniques, la religion etc. ... Et pas davantage sur le sexe, jusqu'à ce que la bien-pensance ait obtenu la constitutionnalisation de la parité arithmétique entre hommes et femmes pour l'accès aux responsabilités, électives, professionnelles et sociales (modification de l'article 1^{er} de la Constitution par les lois du 8 juillet 1999 et du 23 juillet 2008).

À cette réserve près, qui est une brèche dans la tradition républicaine, l'égalité des droits s'oppose à toutes les discriminations, qu'elles soient positives ou négatives.

Dans l'accès aux emplois publics et aux distinctions publiques, elle ne veut d'autre différence de traitement que celle basée sur les vertus et les talents.

L'égalité est donc inséparable de la méritocratie.

Elle ne s'y réduit pas. Ou, plus exactement, comme l'explique Jean-Yves Autexier, un autre concept républicain vient

compléter la méritocratie en faveur de ceux restés sur les bords de la route. C'est celui de fraternité.

La fraternité (notion la moins juridique du triptyque républicain) revêt deux aspects :

- Le premier est celui du sentiment de commune appartenance (encore lui), qui forge la civilité républicaine (Michèle Gendreau-Massaloux), le respect de l'autre, le légalisme, la confiance mutuelle, la répudiation de la violence comme mode de résolution des contradictions, le rejet de la fraude et de la corruption comme aménagements de la règle (la mauvaise règle doit être modifiée par les voies légales et, en attendant, respectée). Ce qui nous unit est plus fort que ce qui nous divise. Ce que nous mettons en commun augmente chacun de nous. Le civisme, la réciprocité, l'entraide nous fortifient, nous garantissent les uns grâce aux autres et non les uns contre les autres. L'adversaire politique n'est pas un ennemi. La courtoisie est une vertu républicaine,
- Le second aspect de la fraternité est celui de la solidarité, qui impose à la fois de faire fonctionner l'ascenseur social pour les méritants et la voiture de secours pour ceux restés au bord du chemin. Il trouve son expression dans la lutte contre la pauvreté, dans la protection sanitaire et sociale, dans les politiques d'inclusion, dans une politique de la ville résolument intégratrice, dans la revitalisation de la France périphérique et singulièrement dans l'école.

La mission de l'école, comme nous le rappelle l'actuel ministre de l'Éducation nationale (le plus républicain de nos ministres), c'est à la fois l'épanouissement des plus doués et le rattrapage des retardataires. Dans les deux cas, c'est la valorisation du travail et de l'effort.

L'éducation doit se démultiplier pour lutter contre l'échec scolaire, qui prolonge bien souvent la précarité des parents et préfigure l'échec social de leurs enfants. Comment ? Par des initiatives telles que la division par deux des effectifs des petites classes dans les zones d'éducation prioritaire, le programme « devoirs faits », le développement des internats, le port de l'uniforme. Tout cela est engagé par Jean-Michel Blanquer et notre soutien lui est acquis, car son action est, par elle-même, un moment républicain.

Il faut attribuer des bourses et des tutorats, ouvrir des concours spéciaux et des « troisièmes voies », sans remettre en cause les filières d'excellence ou, mieux encore (pour citer Marie-Pierre Logelin), « *afin que bourses et tutorats nourrissent les filières d'excellence en les fondant sur des critères d'excellence* ».

L'école doit par ailleurs infuser le sentiment d'appartenance au travers de *l'affectio nationis* et de l'adhésion aux valeurs républicaines. Chaque classe est une petite République, nous dit Jean-Michel Blanquer, parce que le sort de la République se joue dans chaque classe. L'école est l'épine dorsale de la République, parce que l'école et la République sont sœurs siamoises : la santé de l'une revigore l'autre ; la langueur de l'une affaiblit l'autre.

Chez les petits, priorité à l'apprentissage du respect d'autrui, à celui du langage parlé, de la lecture, de l'écriture et du calcul.

Tout au long de la scolarité, un accent vital est à mettre sur la maîtrise de la langue et de la logique, qui ouvriront aux enfants les portes d'un monde où le partage des idées, la connaissance des choses et le sens critique sont possibles.

Les hussards noirs de la République restent notre mythe fondateur. Comment le faire revivre ? Des vocations de hussards noirs de la République, il y en a encore, mais pas assez pour les besoins actuels de transmission et d'intégration, qui sont immenses.

Comment ressusciter ce livre de lecture qui a accompagné encore certains d'entre nous dans les petites classes : le « *Tour de France par deux enfants* » ? Pourquoi André et Julien, les deux petits orphelins lorrains héros de cette histoire, ne seraient-ils pas campés aujourd'hui par deux petits frères nigériens découvrant la France après avoir fui les persécutions de Boko Haram ?

Malgré la bonne volonté du ministre, on est encore loin du compte. Pour retrouver la piste perdue des hussards noirs, il faudrait débroussailler des massifs de démissions en tous genres...

Par-delà l'école, l'égalité des droits, pour un républicain, doit s'accompagner de politiques actives de promotion sociale. Au plan des règles de sélection, c'est l'égalité des chances et non celle des résultats qui s'impose à ses yeux. Mais l'égalité des chances doit être complétée, selon lui, de mécanismes d'aide et d'incitation en amont, de rattrapage et de recyclage en aval. Ces mécanismes doivent rebattre les cartes de la réussite sociale sans céder à la tentation paresseuse des discriminations positives.

La méritocratie est le contraire de l'élitisme car l'une et l'autre entretiennent des rapports inverses à l'excellence : l'élitisme entend la confisquer au profit d'une caste ; la méritocratie va la chercher partout où elle est en germe dans la société.

À l'égalité des droits méritocratique, accusée par le parti bourgeois de reproduire un ordre injuste, tend en effet à se

substituer, depuis une trentaine d'années, une recherche immédiate de l'égalité de fait, au titre de la réparation des torts commis par les dominants à l'égard des dominés. C'est d'ailleurs une vieille tentation : dès la révolution française, l'égalité réelle est opposée à la méritocratie par un Gracchus Babeuf (« *Périssent s'il le faut les arts pourvu qu'il nous reste l'égalité* »)⁵.

Cette tentation a été surmontée. La tradition républicaine lie au contraire étroitement citoyenneté, égalité des droits, unicité et souveraineté du peuple. Mais la tradition républicaine est aujourd'hui contestée. Babeuf a été battu, mais il est de retour.

8. Quant à la laïcité, elle a, dans la tradition républicaine, un sens juridique, mais aussi, plus largement, extra-juridique.

Sauf hypothèse exceptionnelle (aumôneries scolaires, militaires et pénitentiaires), les personnes publiques, que ce soit au travers des règles qu'elles instituent, des deniers qu'elles manient, des procédures qu'elles mettent en œuvre ou des décisions individuelles qu'elles prennent, doivent être indifférentes aux appartenances religieuses, comme d'ailleurs ethniques ou sexuelles.

Réciproquement, nul ne doit pouvoir exciper de ses croyances pour se soustraire à la règle commune. La loi religieuse s'efface devant la loi civile dans le domaine séculier.

⁵ À rapprocher de la phrase prononcée par Jean-Baptiste Coffinhal, président du tribunal révolutionnaire, en envoyant Lavoisier à la guillotine : « *La République n'a pas besoin de savants ni de chimistes* ».

C'est déjà beaucoup. C'est plus que ce que font croire les tenants d'une « laïcité positive » (méfions-nous des adjectifs qui ne sont accolés à un substantif que pour mieux l'étouffer).

Mais il y a plus. Au-delà de la loi de 1905, la laïcité a un sens comportemental large et qui a fait longtemps consensus : le pacte de discrétion. Chacun peut croire et pratiquer librement, mais sa croyance doit rester discrète dans l'espace public. Ceux d'entre nous qui avons fait nos études secondaires dans un collège ou lycée public des années 50 et 60 peuvent témoigner de cette intériorisation de la discrétion religieuse, bien oubliée aujourd'hui, surtout dans certains quartiers où chaque communauté se compte.

La laïcité, telle que je viens de la décrire, est aux antipodes de la vision « multiculturaliste » de l'accueil de l'autre, qui fait de la pleine reconnaissance de la religion du nouveau venu, y compris dans son emprise la plus visible sur les comportements sociaux, le critère même du bon accueil.

9. Plus généralement, cette conception du bon accueil considère que l'identité de l'autre, sous tous ses aspects, profanes ou religieux, est à valoriser et l'identité nationale à refouler, ou mieux à « déconstruire », en partie parce que l'identité nationale est haïssable (les croisades, l'esclavage, le colonialisme, Vichy), en partie pour ne pas intimider le nouveau venu en encombrant la mémoire collective de Gaulois, de Romains et de cathédrales.

Selon cette vision, il faudrait éviter d'enseigner encore, avec Paul Valéry, que la marque de fabrique européenne est dans la rencontre de l'intelligence grecque, du droit romain et de la spiritualité judéo-chrétienne. N'est pas en effet déjà de l'islamophobie par omission ?

Selon cette vision du nouveau venu (vision d'ailleurs très « essentialiste », car le supposant irréductiblement exogène et le définissant avant tout par sa religion, jusque dans sa supposée solidarité avec les fanatiques de sa chapelle⁶), l'accueil implique l'acceptation de l'ensemble des discordances que sa *Weltanschauung* présenterait avec la nôtre, y compris celles qui contrediraient les valeurs d'ouverture et d'humanité au nom desquelles nous l'accueillons.

Cette conception estime que l'intégration est une violence ; qu'il n'est d'inclusion respectueuse que de juxtaposition ; que le souci de l'autre implique l'épuration de tout ce qui, dans notre histoire et nos usages, est susceptible de l'incommoder. Ainsi, pour expier la traite négrière, il faut débaptiser les lycées Colbert, en attendant de déboulonner Bonaparte.

Lorsqu'elle ne rejette pas explicitement la tradition républicaine – Nation, laïcité, méritocratie – cette vision retourne les mots de la République contre la République (Anne-Marie Le Pourhiet) :

- Elle édulcore le principe de laïcité au point de soutenir qu'il impose aux pouvoirs publics des obligations positives en vue de favoriser la libre expression des convictions religieuses dans les lieux publics et d'aider les croyances nouvelles venues à rattraper le retard qu'elles ont accumulé sur les anciennes du point de vue de leur inscription dans la société,
- Elle invoque l'égalité pour instituer des quotas ou censurer les mauvaises pensées,

⁶ Ceux qui dénoncent les amalgames dont serait porteuse la lutte contre l'islamisme font eux-mêmes un amalgame, autrement plus désobligeant, entre islamistes et musulmans, puisque lutter contre l'islamisme est synonyme, à leurs yeux, de « *faire la guerre aux musulmans* ».

- Au nom de la lutte contre les discriminations, elle invente la notion de discrimination indirecte (avec inversion de la charge de la preuve), pénalise les propos inconvenants (fussent-ils le fait d'anthropologues ou d'historiens, comme dans l'affaire Bensoussan) et arme le bras d'associations militantes dont le discours de haine est souvent plus patent que celui qu'elles imputent aux prévenus de la 17^{ème} chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris, chargée de réprimer les délits de presse...

L'insistance lancinante sur la défense des droits collectifs des groupes réputés dominés, qu'il s'agisse de minorités sexuelles ou des descendants (réels ou supposés) des victimes des vilenies passées de la Nation, rebute le républicain. Il en connaît par ailleurs les effets politiquement contreproductifs, en France comme ailleurs (voyez la dernière élection présidentielle aux Etats-Unis) : attiser, par réaction, le populisme, le sexisme et la xénophobie.

Pour le républicain, aujourd'hui comme en 1789, la souveraineté nationale appartient au peuple tout entier, « *sans qu'aucune section du peuple ne puisse s'en attribuer l'exercice* ».

Pour le républicain, plus encore aujourd'hui qu'hier, le renoncement à intégrer est le plus mauvais service à rendre à l'immigré, comme à la Nation.

Pour un républicain, Stanislas de Clermont-Tonnerre a tout dit en 1791 en présentant la loi sur l'émancipation des juifs : « *Il faut tout leur refuser en tant que nation ; tout leur accorder comme individus* ». Le républicain ne voit pas pourquoi cette maxime ne serait pas applicable aux Corses ou aux musulmans.

10. Autre détournement des mots de la République : l'utilisation de l'adjectif « citoyen » qui accompagne la montée en puissance d'une démocratie directe, informelle, émotionnelle et médiatique prétendant contrôler, voire remplacer le Représentant, soit par l'activisme de terrain, de rue et d'occupation territoriale (zones à défendre), soit par la mobilisation des groupes de pression sur les réseaux sociaux, soit par la délibération permanente de « *personnes motivées* » sur les agoras électroniques, soit par un mixte de tout cela. Ces initiatives déclinent à l'infini l'adjectif « citoyen » non dans le sens du désintéressement républicain respectueux des formes légales, mais sous les espèces de la dénonciation et de l'indignation.

Or un citoyen est beaucoup plus qu'un militant. Le citoyen est quelqu'un qui se sent redevable à l'égard de la collectivité et non en colère contre elle ; c'est quelqu'un qui se sent débiteur plutôt que créancier, qui cherche à participer plutôt qu'à interpeller. Le citoyen se sent comptable d'une aventure collective, aux antipodes des différentes formes de corporatismes et de tribalismes contemporains. La citoyenneté n'abolit pas les appartenances particulières, mais les surplombe et les dépasse.

Pour un républicain, le lien entre citoyenneté et Nation imprime, sur le plan moral et émotionnel, une spécificité à l'engagement du citoyen, en dehors même de sa participation aux procédures démocratiques. Ce lien distingue l'engagement du citoyen des autres formes d'engagement, de bénévolat et d'action désintéressée. Il se marque par le civisme et le légalisme, par des démarches positives concrètes plutôt que contestatrices, par une adhésion à des projets plus vastes, plus fédérateurs et porteurs d'enjeux à plus long terme, même à l'échelon local. Son lieu d'expression emblématique serait un service national obligatoire.

Le détournement du mot « citoyen », sournoisement adjectivisé, avec les simagrées qui l'accompagnent souvent (bonnets phrygiens etc.), est une dérision cruelle aux yeux du républicain « canal historique ».

De même, l'idée que la combinaison de la puissance des algorithmes et des points de vue individuels émis sur la toile pourrait générer des normes, voire se substituer à la régulation étatique, outre qu'elle est techniquement et logiquement illusoire (qui spécifiera les algorithmes ?), méconnaît la raison d'être du Représentant. Celle-ci est d'énoncer, par le débat collégial en un lieu consacré (dans tous les sens du terme « consacré »), la volonté générale, irréductible à la sommation, même sophistiquée, de positions personnelles, nécessairement biaisées, partielles et segmentaires.

En contrepoint de ces caricatures de citoyenneté, nous assistons heureusement à une résurgence du véritable esprit républicain. Beaucoup de jeunes rejoignent le service civil volontaire ou s'engagent par idéal patriotique dans l'armée, la gendarmerie ou les services d'incendie.

11. Ayant évoqué la place de la religion dans la tradition républicaine, place reposant sur une séparation stricte du spirituel et du temporel, il me faut constater – mais ce n'est qu'un apparent paradoxe – que les réponses à la question de Jean-Pierre Chevènement n'en attribuent pas moins une dimension sacrée à l'idéal républicain lui-même.

Il s'agit évidemment là d'une transcendance séculière, d'une transcendance que je ne peux définir qu'en osant un oxymore : « une transcendance immanente ». Marie-Pierre Logelin parle d'un « *transfert de sacralité* » vers une République qui s'est

construite sur le modèle de l'Église plus encore qu'en opposition à elle.

Précisons. La recherche de l'intérêt général peut servir des intérêts particuliers légitimes, réparer des injustices. Elle n'en attend pas moins de chacun contribution, vertu (Jacques Fournier), abnégation (Jean-Yves Autexier), mort au champ d'honneur, sacrifice de soi, fût-ce « à petit feu » (Jean-Pierre Chevènement). La dimension du devoir est inhérente à la citoyenneté depuis 1789 : conscription, consentement à l'impôt, disponibilité civique.

Aussi la foi dans ce surplomb de tous et de chacun qu'est le bien commun revêt-elle un caractère quasi-sacré.

Si tel n'était pas le cas, la liberté, pourtant elle-même sacralisée par le credo républicain, ne saurait être limitée. Or pareille limitation est admise par les textes fondateurs au nom de l'intérêt général dans ses différentes composantes (qu'il s'agisse de l'ordre public, de la santé publique, des besoins de la défense nationale ou des intérêts supérieurs de la Nation).

Je vous renvoie à cet égard aux pages 89 et 90 du dernier essai de Régis Debray (« *Le nouveau pouvoir* »). Nous ne sommes vraiment liés les uns aux autres que par ce qui nous dépasse, nous dit l'auteur. C'est ce que ressent le républicain.

La Révolution française a rompu avec l'âge théologique pour ne plus devoir asseoir les tables de la loi sur une Révélation divine, mais non pour se passer de transcendance.

Le républicain a besoin d'un point de fuite à l'horizon du destin collectif, un « *par-delà dans l'empirique* » (pour reprendre

les termes de Régis Debray). Il veut un idéal qui sous-tende les finalités réalistes par lesquelles nous avons remplacé les utopies dévastatrices du siècle dernier.

Et cette asymptote fédératrice, le républicain la trouve dans l'intérêt général, non réductible à la somme des prétentions individuelles, catégorielles et communautaires.

Qui plus est, entre l'intérêt général et le citoyen, le républicain veut une relation directe, à laquelle ne doivent pas faire écran les corps intermédiaires. On est républicain indépendamment de ses appartenances régionales, sociales ou religieuses, indépendamment même de ses engagements politiques, associatifs ou syndicaux. Dans ce tête à tête intérieur avec son surmoi civique, le républicain se sent personnellement comptable de ses actes, sans avoir à prendre de consigne auprès d'un clergé spécialisé. C'est (pour faire un clin d'œil à Régis Debray) le côté protestant de la tradition républicaine.

Voilà pourquoi le républicain se sent aujourd'hui orphelin de la sacralité qui scellait à ses yeux le pacte social.

Pour refonder celui-ci, le républicain ne peut se contenter des nouveaux horizons démocratiques que célèbre la modernité :

- ni de ce devoir de transparence tous azimuts (qui lui paraît sacrifier l'action politique à la pose morale),
- ni de ce tissu de relations purement contractuelles, sous-tendu par une logique économiste ou consumériste, que devient le corps social,
- ni de ce réseau numérique interconnectant des subjectivités individuelles se voulant émancipées, prescriptrices et justicières, mais engoncées dans leur égocentrisme et leur

narcissisme, que Régis Debray appelle joliment le « *Tout à l'ego* ».

Ce qui apparaît au libéral ou au progressiste contemporain comme le *nec plus ultra* de la démocratie moderne a, pour le républicain, un goût de désincarné, d'inconsistant. Mourrait-on (même seulement à petit feu) pour ces valeurs : ouverture, mobilité, transparence, horizontalité ?

Le libéral ou le progressiste contemporain rétorquera ici que la question du sacrifice de soi est une incongruité, à la fois scabreuse et hors sujet : le sacrifice de soi, comme la Nation, sont des reliques barbares, rendues heureusement sans objet par l'essor de la morale et du droit.

Le républicain, lui, pense que la politique en général, et la géopolitique en particulier, tiennent plus du champ de bataille où s'affrontent intérêts et passions que de ce mélange de centre commercial et de camp scout que serait devenu un monde assagi par le doux commerce et aimablement monitoré par des instances internationales et des cours supranationales chargées d'évacuer le tragique de l'Histoire.

Voilà pourquoi la citoyenneté européenne – et *a fortiori* planétaire – apparaissent au républicain non pas certes comme des objets en soi détestables, mais plutôt comme des *ersatz* insipides du *demos*, car exclusivement éthiques et juridiques. De pâles substituts à la seule citoyenneté dotée d'une consistance terrestre : celle que forge la ferveur d'une commune appartenance, celle pour laquelle on est prêt à risquer sa peau.

Le républicain n'est pas le seul à être affecté par ce déficit de transcendance, par cette perte d'un sens majeur à donner à nos

vies au-delà de nos projets immédiats. Comme l'explique, dans son dernier ouvrage (*République, Nation, laïcité*), une personnalité aussi peu suspecte d'illibéralisme que Dominique Schnapper, ce vide fragilise tous ceux qui ne sont pas à même, par manque de qualifications et de mobilité, de tirer parti de la liberté procurée par l'effacement des frontières matérielles et immatérielles. Les plus marginalisés risquent alors de chercher dans différentes formes de tribalisme ou de fondamentalisme un sens à leur existence privée de causes fédératrices.

12. Un autre acte de foi qui émane de nos réponses est que, dans la tradition républicaine, la recherche du bien commun doit mobiliser, outre le sentiment de commune appartenance, les ressources et les exigences de la raison.

Il s'en dégage un modèle de gouvernance fondé sur l'arbitrage réaliste entre ressources limitées et besoins infinis.

Dès Condorcet, la pensée républicaine noue un lien étroit entre la raison d'une part, la liberté et la démocratie d'autre part. L'autonomie de la personne, comme la participation à la vie publique, ne peuvent s'exercer à bon escient que si le libre arbitre du citoyen est éclairé par la raison, elle-même forgée dans le creuset de l'instruction.

La raison doit non seulement éclairer le citoyen, mais guider le Représentant.

Cet arbitrage est soucieux de faisabilité et d'effectivité ; il se préoccupe des effets indirects, différés, collatéraux ou pervers des mesures prises ; il ne se contente pas de bonnes intentions ; il se défie des emballements émotionnels ; il ne confond pas

action et communication ; il pratique avec honnêteté les études d'impact.

Et cet arbitrage incombe en dernière instance non à des autorités indépendantes ou à des juridictions, mais à des responsables procédant du suffrage universel, qui peuvent être éclairés par des experts ou contrôlés par des juges, mais ne doivent pas leur être subordonnés.

Pour un républicain, ce type d'arbitrage, inspiré par l'éthique de la responsabilité et exercé par le Représentant, est l'essence même et la noblesse du politique.

Et comment n'invoquerait-il pas à cet égard la figure tutélaire de Pierre Mendès France et sa République moderne ?

Un exemple, parmi tant d'autres, d'arbitrage rationnel, dans un domaine pourtant purement politique en apparence, est celui de la définition du mode de scrutin. Aucune méthode scientifique ne fournira le mode de scrutin idéal, mais une approche rationnelle permettra de combiner (en retenant les dosages appropriés) les objectifs suivants : la gouvernance, qui suppose un scrutin majoritaire ou une prime majoritaire pour transformer en majorité absolue en sièges une majorité relative en voix et prévenir ainsi blocages, instabilité et coalitions bancales ; le sentiment de chacun d'être représenté, facteur d'adhésion et de participation, qui suppose un minimum de scrutin proportionnel ; l'acceptabilité des règles électorales, qui suppose la lisibilité et la permanence du mode d'élection.

À ce modèle rationnel de gestion des affaires publiques s'opposent évidemment le primat des droits subjectifs et des principes abstraits, le règne de la sensiblerie et de la moraline,

qui, depuis que nous sommes entrés dans « *l'Empire du Bien* » de Philippe Muray, c'est-à-dire depuis une quarantaine d'années :

- produit une « démocratie contentieuse » (Jean Paul Pagès) et transforme l'État en assureur universel,
- préformate nos politiques publiques en réduisant toujours davantage, dans des domaines majeurs de l'action publique, la marge de manœuvre des pouvoirs exécutif et législatif,
- siphonne la souveraineté populaire en dépouillant toujours plus le Gouvernement et le Parlement au profit d'organes non élus, de groupes de pression et de juges, tant nationaux que supranationaux, érigés par la clameur médiatique en chaperons du Représentant et en protagonistes principaux des percées démocratiques,
- prétend faire advenir un idéal sans en cerner les voies et moyens, produisant ces lois bavardes d'autant plus difficiles à appliquer par l'administration et par le juge qu'elles instituent des obligations de résultat floues, équivoques ou inaccessibles.

13. Nos réponses évoquent aussi la notion de progrès dans la tradition républicaine.

Cette notion (proche parente de celle de raison) reste partie intégrante de l'idéal républicain, mais elle s'est nuancée et enrichie. Le progrès est désormais compris comme un processus d'apprentissage collectif auto-correcteur par lequel l'homme apprend non seulement à dominer la nature, mais encore à se dominer lui-même, en particulier dans son rapport avec la nature.

La connaissance scientifique n'est plus suffisante, mais elle reste nécessaire. Le progrès scientifique doit aussi servir à maîtriser le progrès technique.

Cette vision responsable du progrès, qui n'était d'ailleurs pas inconnue d'un précurseur des Lumières comme Rabelais

(« *Science sans conscience n'est que ruine de l'âme* »), remplace celle de développement linéaire convergent et automatiquement bienfaisant des idées, des sciences, des arts et des techniques, qui avait cours chez les républicains du XIX^{ème} siècle.

Pour filer l'analogie informatique suggérée par Jean-Pierre Chevènement (« *existe-t-il un logiciel républicain?* »), cette partie du « logiciel républicain », qui avait produit des « bugs », a été reprogrammée au vu des horreurs guerrières, des catastrophes écologiques et des possibilités de manipulation biologique apparues depuis le siècle dernier.

Là encore, toutefois, les amendements républicains à la notion de progrès n'épousent pas l'air du temps.

Demeure, chez le républicain, la foi en la perfectibilité de l'homme, en la supériorité de la raison sur la passion, en la liberté de la recherche.

Le républicain croit à la « flèche » de l'épopée humaine (même momentanément arrêtée par les vicissitudes de l'histoire ou, à l'inverse, accélérée par les sauts qualitatifs accomplis par la civilisation), à l'accumulation (même non linéaire) du patrimoine commun, à la légende des siècles, au progrès futur, bâti sur l'acquis des progrès antérieurs (même si les marches de cet escalier sont irrégulières). C'est un progressiste conservateur à la manière de Victor Hugo.

Surtout, l'horizon, pour le républicain, doit être crédible et non eschatologique ; le progrès est une construction et non une révolution ; il est une patience et non une rédemption. L'homme nouveau ne s'accouche pas au forceps. La Terreur a non seulement souillé mais trahi la République. L'humanité ne se bonifie qu'à long terme et avec ménagement.

S'il n'ignore plus la fragilité de l'aventure humaine, la conscience des risques ne se traduit pas chez le républicain par une suspicion systématique à l'égard de la recherche ou des

nouveaux équipements (qu'ils soient nucléaires ou aéroportuaires).

Le républicain tient les acquis de la civilisation comme d'autant plus précieux qu'il les sait vulnérables. Face aux incertitudes, le républicain s'agrippe à la science au lieu, comme d'autres, de la repousser.

Le républicain veut même que les faits scientifiques soient pris en compte par les votes et les négociations. Réciproquement, il refuse que les faits scientifiques soient l'objet de votes ou de négociations. Le laboratoire ne doit pas être une enceinte politique.

La science est en effet pour lui un processus cumulatif.

Il pense qu'au terme du doute qui doit habiter tout chercheur, il y a, tôt ou tard, place pour une validation scientifique. La vérité scientifique est une construction toujours inachevée certes, mais dont il serait régressif de saper les assises comme le fait un certain relativisme technophobe, aux accents souvent complotistes.

La vérité scientifique doit être assumée, serait-elle dérangeante, déprimante ou démobilisatrice. « *La République est le lieu où les connaissances doivent pouvoir circuler sans être prises en otage ni entravées par les croyances* », nous dit Etienne Klein.

C'est particulièrement net en matière d'environnement. Le républicain se méfie des principes malthusiens comme le principe de précaution.

Par ailleurs, il ne voit pas en quoi le souci de l'environnement devrait faire naître de nouveaux droits, comme l'a fait la Charte de l'environnement⁷ (droit de chacun « *à vivre dans un*

⁷ Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'environnement.

environnement équilibré et respectueux de la santé »⁸, droit de toute personne « à participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement »⁹) ou comme proposent d'en ajouter les groupes militants (par exemple en reconnaissant des droits aux animaux).

Comme tant d'autres politiques publiques – plus encore même en raison de la transversalité des intérêts généraux en cause – la défense de l'environnement doit, pour un républicain, revêtir une dimension objective plutôt que subjective.

14. Gouvernance. À lire nos réponses, les deux types de gouvernance, la républicaine et la libérale, s'opposent également sur le rôle de l'État :

- D'abord parce qu'un républicain attachera plus d'importance qu'un libéral ou qu'un progressiste à l'autorité de l'État et à son respect. Il prendra beaucoup plus au sérieux, comme l'opinion publique d'ailleurs, les questions régaliennes. L'ordre public est pour lui la garantie des libertés. L'autorité de l'État est une condition de la paix civile. L'existence de zones de non droit au sein de la République le préoccupe beaucoup plus que le dérapage budgétaire d'un dixième de point de PIB par rapport aux critères de Maastricht,
- Ensuite, parce que, pour un républicain (même non socialiste), l'État conserve un rôle irremplaçable, non seulement dans le domaine régalien, mais encore comme prestataire de services publics, régulateur de la vie économique et sociale et promoteur des politiques industrielles garantes de l'indépendance nationale,

⁸ Article 1^{er} de la Charte de l'environnement.

⁹ Article 7 de la Charte de l'environnement, à l'origine de multiples contentieux.

- Enfin parce que le républicain souhaite la revalorisation morale et matérielle du rôle des agents publics, tout en rappelant ceux-ci à leurs devoirs. Les agents publics sont les gardiens du bien public. Leur statut doit être spécifique. Ils méritent des égards particuliers, estime le républicain à l'opposé du libéral épris d'externalisation et de privatisation. Mais ces égards, oppose-t-il au corporatisme, sont la contrepartie d'obligations supérieures (continuité et adaptation du service public, obéissance hiérarchique...). Des obligations d'autant plus grandes que, bien souvent, le fonctionnaire est, pour le citoyen ou l'utilisateur, le visage même de l'État : noblesse oblige.

15. Autre ligne de fracture entre républicains et libéraux : la montée en puissance du pouvoir judiciaire.

La religion des droits fondamentaux et, plus généralement, ce que Marcel Gauchet a appelé l'« *abouchement du droit des juristes et du droit des philosophes* » ont fait émerger un juge démiurge, à l'image de la Cour suprême des Etats-Unis, du *Verfassungsgericht*, des cours de Strasbourg et de Luxembourg et de leurs divers émules en Occident.

Ce juge thaumaturge, non content d'imposer la prépondérance des droits individuels sur l'intérêt général, ce qui désespère déjà le républicain, en énonce de nouveaux en produisant à jet continu, par-dessus la tête du Représentant, un droit supra-législatif ineffable et arborescent, élaboré sans garde-fou à partir des formulations très générales qui abondent dans nos textes constitutionnels et conventionnels.

Cette apothéose du juge (que les politiques ignorent ou feignent d'ignorer) est saluée par la nouvelle doxa juridique comme l'avènement de l'État de droit.

Pour la plupart nos réponses y voient au contraire une régression : le retour des parlements d'ancien régime, contre lesquels la Révolution française s'est en partie faite.

La souveraineté populaire, c'est la démocratie représentative avant la jurisprudence, l'élection avant le pouvoir juridictionnel.

La loi doit prévaloir en dernier recours sur les arrêts du juge. Ma liberté n'ayant de bornes que celles des droits et libertés d'autrui et de l'intérêt général, c'est principalement à la loi et non principalement au juge de fixer ces bornes.

La recherche du bien commun par les représentants de la Nation est l'expression de la volonté générale. Elle ne peut résulter de l'exécution contrainte d'un catalogue de droits et principes pré-institués par des chartes et grossis sans frein par la jurisprudence des cours.

La mission du juge est d'appliquer la loi. Elle est aussi de l'interpréter, certes, mais sans la dénaturer, ni la compléter. Le juge constitutionnel ou conventionnel ne devrait pouvoir censurer que les dérapages manifestes du législateur dans l'exercice de la conciliation qui lui incombe entre droits et libertés des uns et des autres et intérêts généraux.

Toutefois, la revalorisation de l'intérêt général et de la Représentation nationale (par rapport au juge et aux prétentions particulières), à laquelle aspirent nos réponses, se heurte à la déferlante des droits subjectifs qui atteint la France comme toutes les démocraties occidentales depuis une quarantaine d'années.

Les sources de cette déferlante se trouvent dans la société, à la confluence de trois phénomènes : le « *Vagabondage d'idées chrétiennes devenues folles* » (Gilbert Keith Chesterton) ; l'épanchement d'un État providence devenu « *État nounou* » (Michel Schneider) ; enfin, un gauchisme trouvant dans le

droits-de-l'hommisme médiatique et contentieux un substitut aux luttes révolutionnaires de naguère....

Les revendications victimaires/minoritaires qui alimentent cette déferlante, médias et sensiblerie générale aidant, invoquent un droit des groupes. L'État est sommé non seulement de protéger celui qui, par son appartenance, a subi un préjudice personnel, mais encore de réparer matériellement et moralement les torts passés, actuels ou potentiels causés par la Nation à toute sa catégorie.

Le droit (textuel et jurisprudentiel) ne cautionne ce dévoiement de l'individualisme philosophique, cette dévaluation des exigences collectives, que dans un second temps.

En France, Conseil d'État et Conseil constitutionnel ont d'abord résisté sur le terrain de l'intérêt général, de l'égalité des droits et de la conception universaliste de la citoyenneté (notamment en matière de parité et de discriminations positives ou à l'encontre d'une conception illimitée de la liberté individuelle...).

Malheureusement, la digue se fissure, y compris au Conseil d'État, par exemple avec une subjectivisation du droit des étrangers qui fait prévaloir sur toute autre considération les conséquences de l'application de la loi sur la situation personnelle de l'intéressé ; ou encore avec la technique de la neutralisation de la loi « *dans les circonstances de l'espèce* », sur la base de l'empathie du juge à l'égard d'une situation individuelle concrète, comme dans une affaire d'insémination *post mortem* jugée en mai 2016¹⁰.

10 Dans cette affaire, comme la Cour de cassation l'avait fait peu avant dans une affaire d'action en nullité contre un mariage entre un beau-père et sa belle-fille (4 décembre 2013), le Conseil d'État apprécie « concrètement » la frustration de la requérante au regard de son droit à la vie privée et familiale, voit une ingérence injustifiée dans

Des notions vagues comme le « *respect de la vie privée et familiale* » (convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme) ou « *l'importance primordiale devant être accordée à l'intérêt supérieur de l'enfant* » (convention de New York sur les droits de l'enfant) fondent, en France comme ailleurs, ce pouvoir juridictionnel (judiciaire ou administratif) impressionniste, plus souvent bienveillant pour le requérant emblématique que soucieux des enjeux collectifs et des intérêts des tiers, désinvolte envers le législateur.

Même empressement du côté du Conseil constitutionnel qui pourtant n'a pas à appliquer les traités et dont le contentieux normatif, même *a posteriori* (Question prioritaire de constitutionnalité – QPC), est objectif (voir sa jurisprudence ultra-restrictive sur les traitements de données personnelles ou l'intempérance de son contrôle de proportionnalité en matière de procédure pénale et de police administrative).

Les deux ailes du Palais-Royal jouent toujours plus les bons élèves de Luxembourg et de Strasbourg, rejoignant ainsi les juges judiciaires, devenus depuis longtemps les supplétifs des cours supranationales. Tous les juges de France, de Navarre et de Lotharingie, communient désormais dans la suprématie des droits subjectifs.

Ce ralliement trouve un moteur supplémentaire dans la griserie du juge à devenir le grand prêtre de la nouvelle religion, accueillant sous son aile les doléances des victimes du système et soumettant celui-ci à ses censures et injonctions, sous les applaudissements médiatiques.

l'application de la loi à sa situation et paralyse en l'espèce l'arbitrage sciemment et objectivement opéré par le législateur entre intérêts collectifs et individuels en présence. Le juge produit ainsi, comme l'avait pressenti Jean Carbonnier, « *un droit affranchi de règles, rejetant toute aspiration à l'universel, un droit où le juge cherche une solution particulière pour chaque espèce* ».

L'intervention du juge, surtout si c'est un juge constitutionnel ou conventionnel, surtout si c'est une cour suprême, amplifie le phénomène en traduisant en exigences supra-législatives les pleurnicheries sociétales. Même les prudents du Palais-Royal ou du quai de l'Horloge y cèdent, sous la pression d'officines militantes (usant et abusant de leur capacité à se porter parties civiles), par concession à l'air du temps, de crainte d'être taxés de réactionnaires, pour jouer le jeu européen ou par panurgisme jurisprudentiel (puisque c'est à la seule aune de « l'audace » dans la défense des droits fondamentaux que les organes d'opinion jaugent les juges).

Du coup, le prétoire, plus encore que l'hémicycle, devient l'enjeu des groupes de pression et de leurs juristes (promus experts par les médias et par Bruxelles).

Cercle vicieux car cet engouement pour le juge renforce l'*hubris* juridictionnelle et marginalise toujours plus les élus et gouvernants, réduits au rôle de de courroies de transmission ou à la fonction de souffre-douleur d'ailleurs consentant (masochisme attesté par la récurrence des lois de moralisation de la vie publique).

Ainsi, la procédure pénale, la législation fiscale, les règles relatives aux traitements de données personnelles, la politique migratoire sont en grande partie dictées depuis une quarantaine d'années par la jurisprudence des cours suprêmes. De Gaulle aurait-il pu l'imaginer ?

Les politiques se taisent. Les seuls à en parler, généralement les partis populistes, prennent des engagements que seul pourrait tenir un État intérieurement et extérieurement souverain.

Le juge était la bouche de la loi pour Montesquieu ; c'est désormais la loi qui est la bouche du juge.

Les gens ordinaires, quant à eux, sont bien loin de se douter de tout ça. Ils ont bien sûr des doléances contre l'impuissance de

l'État et la faiblesse de la justice, mais ils attribuent celles-ci à des causes subalternes (corruption ou indifférence des élus, absence de volonté politique des dirigeants, erreurs matérielles commises par l'administration ou par les tribunaux). Ils pensent encore naïvement que l'État de droit c'est d'abord un État qui les protège contre les prédateurs et veille souverainement à leur sécurité.

La majorité de la doctrine vit sur une autre planète : ce qui menace l'État de droit, pour elle, c'est moins le terrorisme que l'état d'urgence.

16. Par ailleurs, le républicain comprend mal la revendication d'indépendance émanant de la magistrature française depuis une quarantaine d'années :

- Le juge du siècle peut-il être plus indépendant qu'il ne l'est, lui qui est inamovible et dont la manière de juger ne peut être contestée au plan disciplinaire ?
- L'indépendance n'est-elle pas d'abord affaire de conscience ? Ne consiste-t-elle pas aussi à tenir en laisse ses propres préjugés ? Ne va-t-elle pas de pair avec le sens des responsabilités, la retenue, le doute systématique, l'humble recherche de la vérité et la considération pour les sentiments de ce peuple au nom duquel on juge ?
- L'obsession de l'indépendance ne révèle-telle pas, chez certains magistrats, un mélange de passion purificatrice et de fronde corporatiste se manifestant, affaires aidant, par une guérilla contre la classe politique (guérilla apparentée, selon les cas, à une course aux trophées de chasse ou au sabotage d'une élection) ?

Quant au parquet, son indépendance (annoncée au travers d'une révision constitutionnelle et préfigurée par une récente

QPC adressée par le Conseil d'État au Conseil constitutionnel¹¹) laisserait-elle la moindre place à une politique pénale de la Nation, que la tradition républicaine veut voir supervisée par l'Exécutif, responsable devant le Parlement ¹²?

Les instructions dans les affaires individuelles ont disparu en 2013, alors que la loi du 9 mars 2004 (portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité)¹³ assuraient leur

¹¹ Celui-ci vient heureusement de la rejeter (n° 2017-680 QPC du 8 décembre 2017). La décision ne conclut toutefois à la « *conciliation équilibrée entre le principe d'indépendance de l'autorité judiciaire et les prérogatives que le Gouvernement tient de l'article 20 de la Constitution* » qu'après avoir relevé que, en vertu du troisième alinéa de l'article 30 du code de procédure pénale (dans sa rédaction issue de la loi du 25 juillet 2013 relative aux attributions du garde des sceaux et des magistrats du ministère public en matière de politique pénale et de mise en œuvre de l'action publique), « *Le ministre de la justice ne peut adresser aux magistrats du parquet aucune instruction dans des affaires individuelles* ». Le parquet selon la tradition républicaine ne survit donc que grevé de la prohibition des instructions individuelles. Le Conseil n'en rappelle pas moins que les instructions générales servent l'égalité devant la loi pénale et que le parquet doit mettre en œuvre la politique pénale du Gouvernement, le garde des sceaux faisant la même chose dans ce domaine que tous les autres ministres dans le leur.

¹² Cf art 20 de la Constitution de 1958 : « *Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation. Il dispose de l'administration et de la force armée. Il est responsable devant le Parlement ...* »).

¹³ Dont l'article 63 rédigeait ainsi l'article 30 du code de procédure pénale :

« *Le ministre de la justice conduit la politique d'action publique déterminée par le Gouvernement. Il veille à la cohérence de son application sur le territoire de la République.*

À cette fin, il adresse aux magistrats du ministère public des instructions générales d'action publique.

transparence par leur caractère écrit et leur versement au dossier. Cette prohibition des instructions individuelles est une absurdité, car la frontière entre l'individuel et le général est impossible à tracer, nombre d'affaires individuelles soulevant des questions générales.

Les instructions générales vont-elles connaître le même sort, alors qu'elles assurent, rappelle le Conseil constitutionnel, l'égalité devant la loi pénale sur tout le territoire ?

Va-t-on vers un parquet hors sol (y compris pour ses tâches gestionnaires, qui sont loin d'être marginales) ? Vers une politique pénale par ressort juridictionnel ?

17. Dernier élément de nos réponses : l'Europe. Nos réponses la veulent des Nations plutôt que des institutions, des coopérations concrètes plutôt que des souverainetés transférées.

La citoyenneté européenne se définit juridiquement, à partir des citoyennetés nationales. Au-delà de ce noyau juridique, qui s'appuie sur les États-nations, la conscience d'une communauté de civilisation entre peuples européens, bien réelle, ne suffit pas à construire un *demos* assez fort pour donner chair à une citoyenneté européenne.

Je n'en dis pas plus sur ce point pour ne pas empiéter sur la deuxième table ronde.

Il peut dénoncer au procureur général les infractions à la loi pénale dont il a connaissance et lui enjoindre, par instructions écrites et versées au dossier de la procédure, d'engager ou de faire engager des poursuites ou de saisir la juridiction compétente de telles réquisitions écrites que le ministre juge opportunes. »

Deux mots de conclusion.

Nous mesurons, à l'énoncé du « *manifeste* » qui émane de nos réponses, combien en effet nous sommes devenus de *vieux croyants* dans un monde qui a troqué la foi républicaine contre des indifférences profanes ou des crédulités *new age*.

Pour illustrer l'écart entre ce vieux credo républicain et l'air du temps, on a l'embarras du choix.

En cette fin d'année 2017, je pense par exemple aux « ateliers en non mixité raciale » organisés par le syndicat SUD éducation de Seine Saint Denis pour former ses ouailles à la dénonciation du « racisme d'État »¹⁴.

Je songe aussi à la vision libertarienne d'un Gaspard Koenig qui, dans le Figaro Magazine du 8 décembre, appelle de ses vœux une société « sans valeurs communes », dont l'organisation tendrait seulement à financer (sous forme de revenu universel garanti) le droit de l'individu à s'affranchir des contraintes

¹⁴ Au-delà de la diffamation contre l'État et de la pratique des « ateliers racisés » (qui tombe sous le coup des dispositions pénales réprimant les discriminations), déplorons surtout de voir ici des maîtres de l'enseignement public professer exactement le contraire de ce qu'ils sont censés enseigner à leurs élèves : le cloisonnement communautaire, la culture du ressentiment, la dénonciation fantasmatique du « racisme d'État » et l'histoire pénitentielle, au lieu de la citoyenneté, du sentiment de commune appartenance, du dépassement des différences d'origine et du récit national avec ses plages d'ombre et de lumière. Ces mauvais bergers n'ont pas leur place à l'école de la République. En contrepartie, réjouissons-nous d'assister à une « standing ovation » à l'Assemblée nationale lorsque Jean-Michel Blanquer, dans une réponse magnifique à une question orale, informe les députés qu'il condamne tout l'esprit de ce séminaire au nom des valeurs de la République et qu'il va porter l'affaire en justice.

sociales (y compris par la rétention des données le concernant, dont il serait devenu propriétaire).

Dans le débat contemporain, l'idée républicaine ne semble plus *mainstream* : au mieux désuète et utopique, au pire populiste et réactionnaire.

Mais est-ce si sûr ?

Désuète, l'idée républicaine ?

Si on veut dire par là qu'elle est un legs du passé, sans aucun doute. Elle se revendique même de l'histoire, car elle croit que le regain des principes fondateurs d'une société (comme l'égalité des droits ou la liberté d'expression) peuvent étayer la construction de son avenir et redresser les errances de son présent.

Utopique, l'idée républicaine ?

Nos réponses dessinent un archétype de citoyenneté, qui est aussi, en effet, un idéal-type. C'est une asymptote dont on peut se rapprocher ou s'écarter, individuellement ou collectivement, au gré des circonstances personnelles ou historiques. Il existe de forts indices d'éloignement depuis un demi-siècle, qui donnent à réfléchir, mais aussi à agir. Les modèles sont aussi des instruments de mesure.

Populiste l'idée républicaine ?

Veut-on dire par là trop populaire ? Car, précisément, on pressent que le *credo* républicain ci-dessus résumé, y compris dans ses vues les plus tranchées, recueillerait une large adhésion de nos concitoyens, aussi bien à droite qu'à gauche de l'éventail politique, quand bien même il rebuterait une bonne partie de nos élites.

Je suis même prêt à parier qu'un sondage plébisciterait le vieux *credo* républicain, enrichi des legs mendésiste et gaulliste, vivifié par le souffle de la Résistance et des trente glorieuses et amendé par les actuelles préoccupations environnementales.

Voilà pour l'accusation de populisme, anathème d'ailleurs vague, qui, outre à déconsidérer un adversaire ne prisant pas l'air du temps, sert souvent à disqualifier le suffrage universel.

Réactionnaire ?

On ne se cachera pas qu'une bonne partie du *credo* républicain peut être mis en relief en le contrastant avec beaucoup d'idées contemporaines : nos réponses le font spontanément et je n'ai pas manqué de le faire dans la présente synthèse.

Par ailleurs, nombre de valeurs républicaines (comme le patriotisme, la méritocratie, la laïcité ou la primauté du suffrage universel) sont regardées comme droitières par une certaine gauche branchée, médiatique, soixante-huitarde et multiculturaliste : cette partie de la gauche qui voit en Manuel Valls un nouveau Marcel Déat.

La République serait passée à droite si cette gauche-là était toute la gauche et si la droite était toute la non-gauche. Mais aucune de ces deux propositions n'est vraie.

Sur le temps long, les réactionnaires ne sont-ils pas plutôt ceux qui s'emploient :

- à vider l'État-Nation de sa substance par tous les bouts (le supranational, le régionaliste à vocation indépendantiste type catalan, le communautariste, le juridictionnel, le technocratique, le corporatiste...)?

- à sectionner le peuple selon des critères sexuels, religieux et ethniques ?
- à faire fi du suffrage universel (je pense au référendum corse de 2003, au référendum de 2005 sur le traité établissant une Constitution européenne, à la consultation relative à l'aéroport de Notre-Dame des Landes, à l'élection présidentielle de 2017...)?
- à abaisser le Représentant en l'enfermant dans une chape de soupçons appelant, comme autant de ceintures de chasteté, une camisole de contraintes et d'empêchements statutaires ?
- enfin, sous des dehors libertaires, à rétablir la loi de la jungle ?

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Merci, Monsieur le secrétaire général – je ne peux pas m'empêcher de vous appeler ainsi – pour cette magnifique intervention qui constituera certainement un texte fondateur de la République. En tout cas nous en ferons bon usage.

Vous avez très bien montré que les nouveaux réactionnaires ne sont pas là où on les cherche.

Je donne la parole à Dominique Lecourt, philosophe éminent, ancien recteur du CNED et directeur général de l'Institut Diderot, qui fait un merveilleux travail de vulgarisation dans tous les domaines, et membre du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica.

Il va nous dessiner un arrière-plan philosophique, en partant de Rousseau, afin que nous situions la pensée républicaine dans la longue durée de la réflexion.

Diderot ou Rousseau. L'actualité de l'idée républicaine

Permettez que je m'accorde la commodité d'un bref retour sur le passé pour éclairer les difficultés du présent.

Printemps 1981 : nous avons conscience de vivre un grand moment d'exigence républicaine. L'avenir de la gauche se dessine selon deux lignes opposées. Celle qui s'exprime dans le *projet socialiste* et manie un vocabulaire marxiste à peine rénové ; celle de la « gauche rocardienne » qui prône un certain modernisme.

On dut rapidement prendre acte de la victoire de ce dernier. Certains en ont oublié la République.

Les années d'errance qui ont suivi ont comme enseveli la thématique républicaine, malgré « République moderne ».

J'ai gardé le souvenir de mon camarade Laurent Fabius, le plus jeune Premier ministre de la Cinquième République, m'interrogeant sur l'efficacité, aux yeux des étudiants, des thèmes de la citoyenneté hérités de la Troisième République.

Ils lui paraissaient obsolètes.

Avec la victoire d'Emmanuel Macron et l'accession de Jean-Michel Blanquer, rue de Grenelle, nous voici devant une situation inédite.

C'est le moment de faire à nouveau entendre notre voix.

J'appelle en renfort un philosophe qui m'est cher et qui m'accompagne depuis bientôt quatre décennies. Un peu par la faute de Jean-Pierre Chevènement.

Denis Diderot se fait de la nature humaine une conception qui lui est propre, inspirée de longue date par sa réflexion sur la physiologie de son temps. Une réflexion trop méconnue,

aujourd'hui encore, malgré les centaines de pages qu'il lui a consacrées dans les dernières années de sa vie.

Selon lui, c'est la faiblesse de nos organes qui explique ce qui distingue cette nature de celle des autres animaux. Les neurophysiologistes et les éthologistes d'aujourd'hui ne disent rien d'autre sur l'essentiel.

En lisant Diderot, nous sommes loin de la conception newtonienne de l'individu humain appelé à prendre place dans un système régi par des lois inflexibles sur le modèle de la physique.

Plusieurs responsables politiques avancent que la « crise » morale traversée par l'Occident doit être analysée comme une « crise de l'autorité ».

Psychologues, anthropologues et psychanalystes se penchent sur les motifs de ce nouveau « malaise dans la civilisation ».

Enfants rebelles, adolescents suicidaires, adultes immatures et velléitaires sont devenus la cible d'innombrables études ainsi que de thérapies porteuses d'une angoisse qui garantit la prospérité du « divan ».

Les laboratoires pharmaceutiques et les *coachs* de tout et de rien se battent à coup de *marketing* afin d'« offrir », eux-aussi, un semblant de solution à chacun de nos malaises.

Mais qu'est-ce que cette autorité perdue ?

Sans cette qualité mystérieuse, comment obtenir l'obéissance de la personne à qui vous vous adressez ?

Le pouvoir sans autorité est faible et générateur de conflits ouverts où règne la force.

Parents, enseignants et éducateurs ont été les premiers à déplorer de cette situation.

D'un point de vue philosophique, l'histoire de cette perte peut s'illustrer sommairement par trois slogans. Trois étapes de l'expansion d'un « nihilisme » dont nous subissons les conséquences dramatiques.

1) Le premier, « Dieu est mort ! », fut l'emblème des nietzschéens qui dominèrent les années 60.

De ce cri de soulagement rageur, on crut pouvoir déduire que tout était permis. Toute autorité fut perçue et dénoncée comme arbitraire.

Plus d'Auteur (de l'univers), plus de transcendance, plus de hiérarchie.

Et dans cette perspective, ce n'est pas l'ordre, mais plutôt le désordre qui apparaîtra créatif.

La transgression individuelle est supposée porteuse de liberté ; et non l'action collective guidée par la raison.

Les enfants d'après-guerre, les fameux « *Baby Boomers* », ont alors rudement nargué leurs parents. On les vit se réjouir de mettre en déroute les bonnes manières. D'où le succès, par exemple, de Johnny Hallyday.

Les règles académiques en prirent aussi pour leur grade. Et je peux en témoigner pour y avoir, à mon corps défendant, quelque peu, contribué.

2) Vient ensuite le second slogan, « Marx est mort ! ».

Cette fameuse proclamation s'imposa dans le reflux des événements de 68, tout au long des tristes années 70.

Ironie boudeuse inspirée par la désillusion de jeunes gens, dont quelques-uns avaient fini, ne l'oublions pas, par frôler le terrorisme. La dite « gauche prolétarienne ».

Désormais, la référence historique, dialectique, ne garantissait plus le sens de l'aventure humaine.

Plus d'Esprit pour assigner à la marche du monde un sens progressiste.

Plus de prolétariat menant « scientifiquement » au bonheur de la société sans classe et à l'apparition d'un « homme nouveau ».

3) Arrive enfin le troisième slogan qui vient couronner le mouvement impulsé par les deux premiers.

C'est la fameuse « mort de l'homme » popularisée par Michel Foucault qui entendait tirer les conclusions positives de la déroute du marxisme, tout en dégageant les présupposés métaphysiques de l'ascension des sciences humaines.

Si l'homme n'a finalement jamais été qu'un éphémère visage tracé sur le sable, comment les individus vivants que nous sommes vont-ils vivre leurs vies ?

Sans recours à quelque transcendance, va-t-on trouver dans l'individualisme de masse les nouvelles sources de l'autorité ?

On peut craindre que le conformisme de l'homme moyen qui souhaite se comporter, avant tout le monde, comme tout le monde, n'ouvre sur un nouvel autoritarisme de l'opinion et du politiquement correct.

Telle est la raison pour laquelle j'appelais Diderot à la rescousse.

Il s'agit avec lui, pour simplifier, de la question du rapport de la nature à l'autorité.

Comment ne pas être gêné par le naturalisme qui affecte, aujourd'hui, cette conception ?

C'est indéniablement une conception rousseauiste.

Quel étrange malentendu que d'assimiler ce penseur à un philosophe des Lumières !

Ce n'est pas par hasard que Robespierre l'a eu pour idole.

Et j'imagine que les bases de la pensée libérale authentique ne sont pas à chercher de ce côté.

Diderot avait raison de rejeter brutalement la conception de la société humaine qui la considère comme un « troupeau de bêtes ».

Mais pas de troupeau sans berger, ni chiens bien dressés.

Pas d'ordre sans commandement !

Diderot, seul parmi ses contemporains, récuse le tour de passe-passe du *Contrat* qui fait advenir mythico-magiquement la supposée volonté générale pour fonder une hiérarchie sociale.

Mais le mot même de hiérarchie renvoie à un ordre sacré.

Ce que Diderot n'a jamais accepté du fait de son athéisme.

La question cruciale de la philosophie politique moderne se présente sous la forme d'une alternative.

Rousseau ou Diderot ?

A-t-on à faire à deux amis proches participant au même mouvement qui auraient finalement rompu pour des raisons personnelles ?

Le regroupement de leurs philosophies dans le grand sac de la « philosophie des Lumières » me paraît gravement illusoire.

C'est plutôt une alternative entre deux lignes de pensée qui s'impose à notre attention.

Dès 1749, Rousseau prononce un véritable réquisitoire contre l'esprit scientifique, qui va à l'encontre du programme de l'*Encyclopédie*. Mais, curieusement, Diderot ne dit rien de cette opposition jusqu'en 1757. Les commentateurs ont relevé une cinglante déclaration « Oui Monsieur Rousseau, j'aime mieux le vice raffiné sous un habit de soie que la stupidité féroce sous une peau de bête ».

L'opposition des deux pensées, autant que le conflit des deux personnes, s'est aggravée au fil des ans.

On ne peut sans malentendu présenter les deux œuvres comme des variantes d'une même doctrine.

La lignée de Rousseau mène droit au « pédagogisme » porteur d'un égalitarisme suicidaire.

Elle ouvre aussi la voie à un écologisme radical dangereux.

Je veux parler de l'écologisme des punks à chiens qui traînent sur le territoire du futur éventuel aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

Mais Diderot refuse aussi par avance le scientisme du XIX^{ème}.

Il affiche un athéisme militant, comme je l'ai dit, sans céder à la tentation de réduire l'homme à une machine.

Sommes-nous donc condamnés à inscrire nos pas dans ceux de Rousseau ?

Devons-nous cultiver un égalitarisme mortifère, un amour éperdu de la solitude, et le culte d'une nature sacralisée ?

Bien des maux dont nous souffrons aujourd'hui trouvent leur origine dans ce rousseuisme de pacotille.

Non sans équivoque, nombre de philosophes des Lumières se sont présentés comme des disciples ou des admirateurs du « citoyen de Genève », combinant leur rationalisme à ses convictions éthiques. Fausse alternative !

Diderot ouvrait une autre voie, accueillant avec joie toute invention porteuse d'avenir, toute pensée imaginative nouvelle.

C'est la seule opposition véritable au pessimisme noir, religieux ou non, qui nous assaille.

Et cette question porte sur l'essence même de la politique telle qu'elle est pratiquée en France.

À quel idéal les citoyens peuvent-ils souscrire ?

Les économistes ont imposé l'idée que la politique se résumerait à un processus de gestion des phénomènes sociaux par des experts compétents.

Mais peut-on réduire l'idéal politique à l'excellence de la performance technique ou administrative ?

Cette pratique gestionnaire suscite par réaction une demande d'absolu que la politique ainsi conçue ne peut pas satisfaire.

Démagogues, populistes et fondamentalistes y trouvent leur compte quant à eux en jouant sur les peurs des uns et des autres.

Si l'État n'est plus porteur que d'une vision « économiste » réductrice de l'être humain, il perd l'essentiel de son pouvoir de rassemblement.

Expulsées de l'imaginaire, les passions qui tiennent en tout être humain à la vie en société ne trouvent plus à s'exprimer que dans le rassemblement de communautés.

L'enthousiasme et l'inventivité se perdent, le lien social se défait, la peur de l'autre et la haine passent.

Seule, la République peut redonner à la Raison toute sa valeur émancipatrice.

Ne cédon plus à la volonté d'ignorer.

Elle apparaît aussi indéradicable qu'est puissant le désir de savoir.

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Je ne vais pas entrer dans le débat de savoir s'il y a deux Rousseau... comme j'aurais tendance à le croire.

Pour le moment, nous allons nous tourner vers un éminent scientifique, M. Étienne Klein, physicien, professeur à l'École centrale à Paris, directeur du laboratoire de recherche sur les sciences de la matière au Commissariat à l'Énergie Atomique et aux énergies alternatives, membre de l'Académie des technologies et docteur en philosophie des sciences.

Avec toute l'autorité de la science il va trancher nos débats. Il nous parlera en effet de la République et de la connaissance, la base de tout.

République et connaissance

« *C'est un temps où il lui fallait se réformer ou se briser que notre peuple, pour la première fois, recourut à la République* ». Ainsi commence le discours par lequel, le 4 septembre 1958, le Général de Gaulle présentait la constitution de la Cinquième République et invitait le peuple à en faire – ou plutôt à *s'en* faire – un bien commun. « *La République, poursuivait-il, est la souveraineté du peuple, l'appel de la liberté et l'espérance de la justice* ».

La *Res Publica* est un milieu commun sans lequel les hommes ne vivent pas plus que les poissons en l'absence d'eau. Mais ce milieu commun n'est pas *au milieu*, et il n'est pas non plus commun au sens de « ordinaire » : il est plutôt ambiant, ce qui est le propre d'un milieu, et, en un sens, il est sacré (ou « transcendant », comme dirait sans doute Régis Debray).

Je n'ai pas les compétences qui me permettraient d'énoncer devant vous tout ce qu'implique le fait de vouloir faire vivre la République comme un bien commun. Mais il me semble que parmi toutes les exigences qu'il faut prendre en considération, il y a celle-ci : dans la République, la connaissance, les connaissances, notamment les connaissances scientifiques, doivent pouvoir circuler à l'air libre, se répandre et s'enseigner sans rencontrer trop d'obstacles.

C'est une affaire de cohérence : la connaissance a quelque chose de républicain au sens où elle est « affaire publique », et la République, à défaut d'être elle-même savante, accorde à la connaissance une valeur propre et spécifique, une valeur qu'elle possède du seul fait qu'elle est une connaissance. Il y a comme une intrication entre l'idée de République et la notion de connaissance.

Cette intrication relève de ce que Henri Bergson appelait la « politesse de l'esprit », cette sorte de souplesse intellectuelle qui rapproche les hommes entre eux : « *La politesse sous toutes ses formes, politesse de l'esprit, politesse des manières et politesse du cœur, explique le philosophe, nous introduit dans une république idéale, véritable cité des esprits, où la liberté serait l'affranchissement des intelligences et l'égalité un partage équitable de la considération* ».

Le Général de Gaulle que je viens de citer parlait du peuple et de sa souveraineté. L'une des idées que défendaient les Lumières était justement que la souveraineté du peuple se heurte à une limite qui est précisément celle de la vérité, sur laquelle elle n'a pas prise. David Hume écrit par exemple, en 1742 : « *Même si le genre humain tout entier concluait de manière définitive que le Soleil se meut et que la Terre demeure en repos, en dépit de ces raisonnements, le Soleil ne bougerait pas d'un pouce de sa place, et ces conclusions resteraient fausses et erronées à jamais*¹⁵. » La vérité ne saurait en effet relever d'un vote. Mais – et c'est là que les choses deviennent intéressantes en démocratie –, c'est aussi cette indépendance de la vérité qui protège l'autonomie de l'individu puisque celui-ci peut toujours, face au pouvoir, se réclamer du vrai.

En France – mais aussi, sans doute, dans beaucoup d'autres pays –, il est assez manifeste que le statut actuel de la science et des techniques est devenu ambivalent. En quoi consiste cette ambivalence, qui traverse l'esprit de chacun d'entre nous ? Elle vient de ce que, d'une part, la science nous semble constituer, *en tant qu'idéalité*, le fondement officiel de notre société, censé remplacer l'ancien socle qui était religieux : nous sommes gouvernés, sinon par la science elle-même, du moins *au nom de*

¹⁵ *Le Sceptique*, in *Essais moraux, politiques littéraires*, David Hume, Alive, 1999, p. 215.

quelque chose qui a à voir avec la science. C'est ainsi que dans toutes les sphères de notre vie, nous nous trouvons désormais soumis à une multitude d'évaluations, lesquelles ne sont pas prononcées par des prédicateurs religieux ou des idéologues illuminés : elles se présentent comme de simples jugements d'« experts », c'est-à-dire sont censées être effectuées au nom de savoirs et de compétences de type scientifique, et donc, à ce titre, impartiaux et objectifs. Par exemple, sur nos paquets de cigarettes, il est écrit non pas que fumer déplaît à Dieu ou compromet le salut de notre âme, mais que « fumer tue ». Cela prouve assez qu'un discours scientifique portant sur la santé du corps a fini par détrôner un discours théologique qui aurait porté, lui, sur le salut de l'âme.

Mais d'autre part - et c'est ce qui fait toute l'ambivalence dont je veux parler - la science, *dans sa réalité pratique*, est questionnée comme jamais, contestée, mise en cause, et même remise en cause, voire marginalisée. Elle est à la fois objet d'une désaffection croissante de la part des étudiants, elle est objet de méconnaissance effective dans la société (nous devons bien reconnaître que collectivement, nous ne savons pas trop bien dire ce qu'est la radioactivité, en quoi consiste un OGM ou une cellule souche, ce que sont et où se trouvent les quarks, ce qu'est une onde gravitationnelle), et, enfin et surtout, elle subit toutes sortes d'attaques, d'ordre philosophique, économique ou politique.

Je ne voudrais ici m'attarder que sur l'une de ces attaques, d'ordre philosophique (ce qui ne veut pas dire qu'elle soit portée par tous les philosophes, et il s'en fait en l'occurrence de beaucoup), qui relève de ce que j'appellerais le « relativisme radical » et dont certains effets sont pernicieux : cette école de pensée défend l'idée que la science a pris le pouvoir non parce qu'elle aurait un lien privilégié avec le « vrai », mais en usant et abusant d'arguments d'autorité. En

somme, il ne faudrait pas croire à la science plus qu'à n'importe quelle autre démarche de connaissance.

Notre société se montre ainsi de plus en plus hésitante à définir les normes du vrai : nous imaginons de plus en plus que la ligne de démarcation entre le faux et le vrai pourrait être poreuse (et cette situation était déjà vraie avant que Monsieur Trump ne la démontre plusieurs fois par jour). Il y a comme un « amollissement » des notions de vérité et d'objectivité : les théories tenues pour « vraies » ou « fausses » ne le seraient pas en raison de leur adéquation ou inadéquation avec des faits ou des données expérimentales, mais seulement en vertu d'intérêts partisans ou purement sociologiques... Il faudrait en somme considérer que toutes nos connaissances sont conventionnelles ou artificielles, et gommer l'idée qu'elles pouvaient avoir le moindre lien avec la réalité. « La science, c'est le doute », entend-on souvent dire, en même temps que se déploient toutes sortes de stratagèmes intellectuels, à commencer par l'invocation du soi-disant « bon sens », qui visent à nous convaincre de ne pas croire ce que nous savons.

Cela s'explique sans doute par le fait que notre société se trouve parcourue par deux courants de pensée à la fois contradictoires et associés qui ont été analysés par le philosophe Bernard Williams dans son livre *Vérité et véracité* (Gallimard, 2006). D'une part, il existe un attachement intense à la *véracité* et à la transparence, un souci de ne pas se laisser tromper. Cette situation conduit à une attitude de défiance généralisée, à une détermination à crever les apparences pour détecter d'éventuelles motivations cachées. Mais, d'autre part, à côté de ce désir de véracité, de ce refus d'être dupe, il existe une défiance tout aussi grande à l'égard de la vérité elle-même : la vérité existe-t-elle, se demande-t-on ? Si oui, peut-elle être autrement que relative, subjective, culturelle, contextuelle ? La chose étonnante est que ces deux attitudes, l'attachement à la véracité

et la suspicion à l'égard de la vérité, qui devraient s'exclure mutuellement, se révèlent en pratique parfaitement compatibles. Elles sont même mécaniquement liées, puisque le désir de véracité suffit à enclencher un processus critique qui vient ensuite fragiliser l'assurance qu'il y aurait des vérités sûres.

Il y a là – chacun le voit bien – un phénomène dynamiquement très efficace qui conteste et fragilise le crédit des scientifiques, en même temps qu'il universalise la suspicion à l'endroit de toutes les formes de pouvoir, notamment institutionnelles.

Or, nul ne saurait nier qu'une certaine inculture scientifique est devenue intellectuellement et socialement problématique : elle empêche de fonder une épistémologie rigoureuse de la science contemporaine, favorise l'emprise des gourous de toutes sortes et rend délicate l'organisation de débats sérieux sur l'usage que nous voulons faire des technologies. Gaston Bachelard expliquait que « la culture scientifique nous demande de vivre un effort de la pensée ». Sans doute est-ce cet effort-là que nous n'aimons pas suffisamment pratiquer.

On ne saurait toutefois se montrer aussi sévère qu'Einstein expliquant que « ceux qui utilisent négligemment les miracles de la science et de la technologie, en ne les comprenant pas plus qu'une vache ne comprend la botanique des plantes qu'elle broute avec plaisir, devraient avoir honte ». Le père de la relativité se montrait là beaucoup trop exigeant. Il est en effet devenu impossible de se faire une bonne culture à la fois sur la physique des particules, la génétique, le nucléaire, la climatologie ou l'immunologie, de sorte que si l'on voulait que les citoyens participent aux affaires publiques en étant vraiment éclairés sur tous ces sujets, il faudrait que chacun ait le cerveau de mille Einstein (chose qu'Einstein lui-même ne possédait pas puisqu'il n'en avait qu'un seul...).

En outre, il ne faudrait pas trop noircir le tableau. Car en

vérité, nous savons tous beaucoup de choses. Par exemple que la Terre tourne autour du Soleil, qui lui-même tourne autour du centre de la galaxie, qui elle-même tourne autour de quelque autre centre. Que l'atome existe et qu'il ne ressemble guère – en réalité pas du tout – à l'objet insécable que les premiers atomistes grecs avaient imaginé. Que les espèces vivantes évoluent. Que l'univers est en expansion, qu'il n'a donc pas toujours été comme nous voyons qu'il est, et même que son expansion s'accélère.

Voilà quelques exemples de connaissances que nous sommes tous capables d'énoncer après les avoir apprises, lues ou entendues. Mais saurions-nous raconter quand, comment et par qui elles ont été établies ? Pourrions-nous expliciter les arguments qu'elles ont fait se combattre ? Serions-nous capables d'expliquer comment certaines thèses ou certains faits sont parvenus à convaincre, à clore les discussions ? Reconnaissons humblement que non : en général, nous ne savons pas répondre à ces questions. Or, cette mauvaise connaissance que nous avons de nos connaissances nous empêche de dire ce par quoi elles se distinguent de simples croyances. En somme, si nous y adhérons sans les mettre en doute, c'est simplement parce que nous faisons confiance à ceux qui nous les ont transmises, tout en ignorant comment elles furent acquises au cours de l'histoire des idées.

Condorcet avait donc vu juste : « l'accroissement mécanique du savoir scientifique » ne suffit pas à promouvoir ce dernier au sein des sociétés qui l'abritent.

Mais alors, que faire lorsque la confiance faiblit ? Comment améliorer la situation ? Il me semble que *donner le goût des sciences passe d'abord par donner du goût aux sciences*. Est-il envisageable qu'une fois l'an, depuis les classes primaires jusqu'au lycée, l'un des professeurs raconte aux élèves une « histoire de science », par exemple celle d'une découverte importante qu'il aura pris le temps d'étudier en détail ? Cela

montrerait par des exemples concrets comment la démarche des scientifiques s'est construite et a fini par converger. Et parfois, cela aboutirait à de véritables chocs, potentiellement déclencheurs de vocations.

Le mot progrès est de moins en moins fréquemment utilisé. Il a même quasiment disparu des discours publics, où il se trouve remplacé par un mot qui n'est pourtant pas son synonyme : innovation. D'où cette question : nos discours sur l'innovation prolongent-ils l'idée de progrès ou s'en détournent-ils ?

L'idée de progrès était une idée doublement consolante. D'abord, parce qu'en étayant l'espoir d'une amélioration future de nos conditions de vie, en faisant miroiter loin sur la ligne du temps un monde plus désirable, elle rendait l'histoire humainement supportable. Ensuite, parce qu'elle donnait un sens aux sacrifices qu'elle imposait : au nom d'une certaine idée de l'avenir, le genre humain était sommé de travailler à un progrès dont l'individu ne ferait pas lui-même forcément l'expérience, mais dont ses descendants pourraient profiter.

En somme, croire au progrès, c'était accepter de sacrifier du présent personnel au nom d'une certaine idée, crédible et désirable, du futur collectif. Mais pour qu'un tel sacrifice ait un sens, il fallait un rattachement symbolique au monde et à son avenir. Est-ce parce qu'un tel rattachement fait aujourd'hui défaut que le mot progrès disparaît ou se recroqueville derrière le seul concept d'innovation, désormais à l'agenda de toutes les politiques de recherche ?

En 2010, la Commission européenne s'est fixé l'objectif de développer une « Union de l'innovation » à l'horizon 2020. Le document de référence commence par ces lignes : « La compétitivité, l'emploi et le niveau de vie du continent européen dépendent essentiellement de sa capacité à promouvoir l'innovation, qui est également le meilleur moyen dont nous disposons pour résoudre les principaux problèmes

auxquels nous sommes confrontés et qui, chaque jour, se posent de manière plus aiguë, qu'il s'agisse du changement climatique, de la pénurie d'énergie et de la raréfaction des ressources, de la santé ou du vieillissement de la population. »

En somme, il faudrait innover non pour inventer un autre monde, mais pour empêcher le délitement du nôtre. C'est l'état critique du présent qui est invoqué et non pas une certaine configuration du futur, comme si nous n'étions plus capables d'explicitier un dessein commun qui soit attractif. L'argumentation s'appuie en effet sur l'idée d'un temps corrupteur, d'un temps qui abîme les êtres et les situations. Or une telle conception tourne le dos à l'esprit des Lumières, pour qui le temps est au contraire constructeur, à la condition, bien sûr, qu'on fasse l'effort d'investir dans une certaine représentation du futur.

L'innovation serait-elle venue compenser en douce la perte de notre foi dans le progrès ?

Il me semble pourtant que croire au progrès implique en toute logique qu'on lui applique l'idée qu'il incarne, c'est-à-dire qu'on le fasse lui-même progresser. Mais alors, après la lumière et la chaleur, grâce à quel nouveau symbole pourrions-nous faire progresser l'idée de progrès ?

À nos yeux prétendument « décillés, » le progrès n'est plus un grand boulevard, une voie en sens unique, ni une instance sacrée. Son invocation ne fait plus guère autorité. L'idée de progrès ne bénéficie en tout cas plus de la protection symbolique que lui a longtemps donnée sa réputation de flirter avec une sorte de transcendance laïque. Le progrès se trouve désormais soumis à toutes sortes de jugements qui s'appuient eux-mêmes sur de multiples valeurs dont plus rien ne garantit l'harmonie mutuelle. Je prendrai un exemple trivial, celui du savon : un savon ne doit pas seulement laver pour un coût raisonnable, il doit aussi respecter les critères du développement durable,

rajeunir les cellules autant que faire se peut, dégager un parfum sensuel, etc., de sorte que chacun de ces critères peut être critiqué du point de vue des autres critères. Et ce qui est vrai du savon l'est, *a fortiori*, des enjeux majeurs de la société (nucléaire, nanosciences, OGM...), qui se trouvent désormais mis au carrefour d'un jeu de perspectives dont chacune est soumise à la critique des autres. Dans ce contexte, comment légiférer ? Comment trouver un consensus et, si on le trouve, ou si on le fabrique, comment le convertir en normes acceptables et acceptées ?

Albert Einstein avait fait remarquer que la connaissance scientifique a ceci de paradoxal qu'elle ouvre des options tout en produisant de l'incertitude, une incertitude d'un type très spécial : *nous ne pouvons pas savoir grâce à nos seules connaissances scientifiques ce que nous devons faire d'elles*. Par exemple, nos connaissances en biologie nous permettent de savoir comment produire des OGM, mais elles ne nous disent pas si nous devons le faire ou non. Depuis que l'idée de progrès s'est problématisée, cela devient affaire de *valeurs* qui s'affrontent et non plus de *principes*, que ceux-ci soient éthiques ou normatifs. Or, les valeurs sont en général moins universelles que les principes (la valeur d'une valeur n'est pas un absolu puisqu'elle dépend de ses évaluateurs), de sorte que plus les principes reculent, plus les valeurs tendent à s'exhiber et à se combattre.

C'est pourquoi les décisions en matière de technosciences sont devenues si difficiles à prendre.

En conclusion, je suggère que nous médions ensemble cette prédiction de Nietzsche à propos de *L'avenir de la science*, dans *Humain trop humain* :

Aussi une civilisation supérieure devra-t-elle donner un cerveau double à l'homme, quelque chose comme deux

compartiments cérébraux, l'un pour être sensible à la science, l'autre à ce qui n'est pas la science ; juxtaposés, sans empiètement, séparables, étanches : c'est là ce qu'exige la santé. La source d'énergie se trouve dans une sphère, dans l'autre le régulateur : il faut chauffer aux illusions, aux idées bornées, aux passions, et se servir de la science clairvoyante pour prévenir les suites malignes et dangereuses d'une chauffe trop poussée. Si l'on ne satisfait pas à cette condition de civilisation supérieure, on peut prédire presque à coup sûr le cours que prendra l'évolution humaine : le goût du vrai va disparaître au fur et à mesure qu'il garantira moins de plaisir ; l'illusion, l'erreur, la chimère vont reconquérir pas à pas, parce qu'il s'y attache du plaisir, le terrain qu'elles tenaient autrefois : la ruine des sciences, la rechute dans la barbarie en seront la conséquence immédiate ; l'humanité devra se remettre à tisser sa toile après l'avoir, telle Pénélope, défaite pendant la nuit. Mais qui nous garantira qu'elle en retrouvera toujours la force ?

Il me semble que la République doit veiller à ce que cette prophétie ne se réalise jamais.

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Merci M. Klein. Il nous revient, en concevant un futur commun qui nous rouvrira le chemin du progrès, de veiller à ce qu'elle ne se réalise pas.

Nous allons ouvrir le débat qui sera forcément riche à la mesure des contradictions qui ont été étalées, entre Rousseau et Diderot, les deux Rousseau, la vérité et la véracité et le doute sur la science.

Débat

DANS LA SALLE

Je soulèverai moi aussi une contradiction ou plutôt un oubli qui me semble un peu fâcheux. On n'a parlé de la République que du point de vue du savoir, de la raison, des connaissances, de la science. Pourtant la République c'est aussi, et avant tout, la mystique républicaine. Et il me semble que cette mystique républicaine n'est pas quelque chose qu'on découvre par la simple raison ou par les connaissances quelles qu'elles soient. On lit chez Péguy que ce qui a permis d'asseoir la République était la présence d'un vieux peuple français et d'une mystique chrétienne en France.

Je pense que vous aussi avez été nourris du « roman national » avant de connaître le « récit national ». Et votre attachement à tout ce que vous défendez à travers vos professions de foi ne me semble pas être seulement rationnel mais venir de quelque chose dont peut-être vous n'êtes pas tout à fait conscients et dont vous êtes profondément imprégnés.

Aujourd'hui vous proposez des mesures propres à rétablir une structure républicaine mais il manque ce fondement mystique dont on ne parle plus tellement et auquel, encore une fois, je pense qu'on ne peut pas accéder par la simple raison. Sur quoi pourrions-nous aujourd'hui fonder une mystique ?

DANS LA SALLE

Je poserai une question très concrète sur le mode de scrutin. Aujourd'hui on exprime un vote positif. Est-ce que le fait d'exprimer simultanément, avec peut-être une pondération plus

faible, également un ou deux votes négatifs, constituerait un progrès ? Le but serait de baisser le niveau d'abstention et de donner au vote protestataire un cadre précis.

DANS LA SALLE

Ma question s'adresse à M. Klein. Vous avez dit qu'un discours dangereux se répandait selon lequel la science se fonderait simplement sur un argument d'autorité. Or dans l'Éducation nationale nous retrouvons ce discours chez les pédagogistes, inspirés par Meyrieu.

ÉTIENNE KLEIN

Concernant la question sur la science et la République, il y a un contresens : Pour ce qui me concerne, je ne défends pas l'idée d'une science de la République, je n'ai pas une conception scientifique de la République et je n'ai pas une conception scolaire de la démocratie. Par contre, je pense que, la mystique étant mise en place, les connaissances doivent pouvoir y circuler.

Pour répondre à Monsieur, la question a été ouverte de savoir combien il existe de Jean-Jacques Rousseau. Peut-être y en a-t-il deux, peut-être n'y en n'a-t-il qu'un... peut-être y en a-t-il trois ? Mais le Rousseau pédagogue n'est pas ma tasse de thé.

La première question nous renvoie à la « théorie des deux cerveaux »¹⁶. En effet, la tradition républicaine est fondée sur la raison, notamment quand il s'agit de la recherche de la gouvernance, mais aussi sur la mémoire et ce que j'ai essayé de définir tout à l'heure comme une « transcendance immanente ». Dieu n'est pas là. Je ne sais pas s'il est mort mais, en tout cas, il n'inspire pas directement la République. Toutefois, une certaine idée du dépassement de soi survit dans l'État séculier, dans l'esprit républicain. On peut donc parler de transcendance. Et comment cette transcendance ignorerait-elle ses lointains héritages : Rome, le christianisme, la chevalerie et le Club des Jacobins ? Dans l'esprit du républicain tout cela n'est peut-être pas tellement contradictoire au terme d'une maturation historique.

À la question sur le mode de scrutin je donnerai une réponse particulièrement nette. L'intérêt général commande que les modes de scrutin assurent la gouvernance mais aussi qu'ils garantissent la représentation de chacun. On voit, en Allemagne notamment, les effets des scrutins proportionnels intégraux, mais un scrutin majoritaire tel que le nôtre ne permet peut-être pas à tous les citoyens d'être représentés. C'est une question de dosage, ce qui suppose l'idée républicaine de la raison, de la modération, de la délibération. Il n'y a pas de solution clef en

¹⁶ Selon la « théorie des deux cerveaux » lancée dans les années 70 par trois neurologues de l'Université Harvard, Geschwind, Levitsky et Galaburda, chaque hémisphère cérébral joue un rôle particulier : on parle de « latéralisation » du cerveau. L'hémisphère gauche est considéré comme le spécialiste du langage et de la pensée rationnelle. De son côté, l'hémisphère droit est vu comme le siège de la représentation de l'espace et des émotions.

main. Il n'y a pas « une » gouvernance républicaine mais une famille de gouvernances républicaines.

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Je voudrais adresser une question à Dominique Lecourt. N'y a-t-il pas quand même deux Rousseau ?

Le Rousseau du *Contrat social* dessine une épure théorique de la République, appliquée d'ailleurs à une ville de taille modeste (Genève), mais ne l'envisage pas pour les grandes nations. Et la Révolution française va inventer la démocratie représentative. C'est l'Assemblée constituante, l'Assemblée législative puis la Convention nationale qui vont s'accaparer la souveraineté nationale. C'est un changement radical par rapport à la pensée de Rousseau que je crois très théorique et qui se distingue de celle du Rousseau de *L'Émile* ou du *Vicaire savoyard*. Nous avons là le « deuxième hémisphère » dont parle Jean-Éric Schoettl, après Nietzsche.

Je veux rappeler que la République a quelque chose à voir avec la connaissance, la recherche de la vérité. Pierre Mendès-France le rappelait souvent, notamment dans son livre, « *La Vérité guidait leurs pas* »¹⁷, et lors de son colloque de 1956 sur la recherche. Moi-même, comme ministre de la Recherche, j'ai appuyé ce qu'on appelle l'information scientifique, la vulgarisation scientifique. J'ai essayé de faire en sorte que le goût de la science soit largement répandu, m'inscrivant dans la tradition de Diderot... et de Dominique Lecourt, Georges Canguilhem et quelques autres.

¹⁷ *La Vérité guidait leurs pas*, Pierre Mendès France, éd. Gallimard, 1976.

« *La souveraineté du peuple se heurte à une limite qui est précisément celle de la vérité* », nous dit M. Klein. C'est vrai. Mais la souveraineté est une manière de définir le bien commun qu'on ne définit jamais qu'avec quelque approximation, on n'est plus dans le même registre. Je suis donc plutôt pour la théorie des « deux cerveaux », comme je suis pour la théorie des « deux Rousseau ».

DOMINIQUE LECOURT

Il y a bien deux Rousseau mais quel est celui qui survit dans nos discussions aujourd'hui ? J'étais frappé, avant que ne vienne M. Blanquer, par la déférence manifestée par les ministres de l'Éducation nationale successifs à l'égard des pédagogies rousseauistes. Il me semble que, sitôt que Jean-Pierre Chevènement a quitté la rue de Grenelle, on a vu s'installer des ministres qui, explicitement ou non, de façon plus ou moins discrète, plus ou moins insistante, se sont référés à une pédagogie de type rousseauiste. Aujourd'hui cette question est à nouveau posée et non pas résolue.

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Nous allons peut-être pouvoir la poser à M. Blanquer.

Il me semble que c'est plutôt Piaget, peut-être lointain disciple de Rousseau, qui avait pris le pouvoir quand, à travers la Loi d'orientation scolaire de 1989, on avait placé « au centre du système éducatif », non pas le savoir, non pas les valeurs de transmission, mais « l'élève » censé construire son savoir par interaction avec ses pairs, d'où l'expression « pédagogie constructiviste ».

Je m'étais fait expliquer par des pédagogues éminents de l'Institut national de recherche pédagogique (INRPP), tous polytechniciens, ce qu'était la « théorie du spiralaire ». Cette méthode, avais-je compris, consiste à aborder une même notion à différents moments de la scolarité : ce que l'enfant ne comprend pas la première année, il le comprendra l'année suivante ou la troisième, voire la quatrième année... Perplexe, je les interrogeai : Mais, avec un tel système, votre élève peut arriver en sixième en n'ayant toujours pas compris les notions de bases. Supposons que la lumière jaillisse en sixième... Ne croyez-vous pas qu'il aura pris un retard scolaire irrattrapable ? Non, me répondirent-ils, et il ne faut surtout pas le faire redoubler car une étude portant sur des cohortes nombreuses (sur quinze ans) montre de manière indiscutable que ceux qui redoublent sont ceux qui échouent au baccalauréat ! Il était déjà très tard, j'avais passé plusieurs heures à discuter avec eux, je finis par leur dire : Je ne suis pas polytechnicien mais il me semble que vous confondez la causalité et la corrélation... car les raisons pour lesquelles ils redoublaient étaient précisément celles qui allaient les faire échouer au bac !

Ces discussions sur les méthodes de la pédagogie se poursuivent depuis très longtemps. M. Blanquer a eu le mérite de rappeler qu'on pouvait faire redoubler un élève qui n'a pas acquis les bases qui lui permettent de passer dans la classe supérieure. Cela semble relever du bon sens, si je peux encore oser cette expression.

CLAUDE GAUCHERAND

Je poserai une question préalable à la réflexion sur le « moment républicain » :

2005. Après des mois d'un débat vif et intelligent, le peuple français s'est exprimé sur la Constitution européenne et a dit « Non » à 55 %.

2007. La représentation politique, sénateurs et députés réunis en Congrès, soufflette le peuple souverain en ratifiant le traité de Lisbonne.

Je pense que l'idée républicaine ne s'est pas remise de cette gifle, ce qui s'est traduit dix ans plus tard par une abstention à 60 % qui me paraît extrêmement grave, d'autant plus que l'on a maintenant un Président de la République qui a été élu par 24 % des Français.

Quelle solution proposez-vous pour guérir les Français de ce mal républicain ?

DANS LA SALLE

Je souhaite faire une mise au point à propos la Loi de 1989. Lorsque Lionel Jospin a fait inscrire cette mention : « L'élève doit être au centre de l'appareil éducatif », cela voulait dire dans son esprit qu'il devait être au centre des préoccupations de tous les agents qui concourent à l'Éducation nationale. C'était une manière de donner au pouvoir réglementaire une arme contre les corporatismes qui, nombreux à l'Éducation nationale, revêtent quelquefois une puissance qui n'a rien à voir avec l'intérêt de l'élève. C'est la raison pour laquelle cette mention a été inscrite dans la loi. Malheureusement de bons esprits rousseauistes s'en sont emparés. Je le déplore.

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Loin de moi l'idée de vouloir interpréter cette phrase mais elle a été comprise par beaucoup comme licence donnée aux pédagogues constructivistes de s'épanouir. C'est selon eux aux élèves de construire leurs savoirs. L'intention était peut-être pieuse mais le résultat a été celui-là.

Je reviens à 2005. La Constitution prévoit la possibilité qu'elle puisse être modifiée par la voie du Congrès. C'est cette voie qui a été utilisée par Nicolas Sarkozy, de concert avec François Hollande pour faire passer à une majorité des trois cinquièmes au Congrès de Versailles le texte à peine modifié du projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe. C'était évidemment un déni de la démocratie qui s'était exprimée par la voix du peuple consulté en 2005 par référendum.

La même chose s'observe à une échelle plus petite : les électeurs corses, interrogés, avaient refusé, en 2003, la collectivité unique... qui leur a été imposée par la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015. On voit le résultat !

On constate en effet un certain dédain du suffrage universel mais, comme Jean-Éric Schoettl l'a rappelé tout à l'heure, au cœur de la République il y a quand même le suffrage universel. Les pouvoirs délégués, les pouvoirs exercés par des autorités contentieuses, sous la pression des médias, contredisent ce qu'est l'essence même de la République et illustrent la crise actuelle de l'idée républicaine.

Jean-Marie Colombani avait théorisé cela dans un livre intitulé « *Les infortunes de la République* »¹⁸ dont, à sa demande,

¹⁸ *Les infortunes de la République*, J.M. Colombani, éd. Grasset, nov. 2000.

j'avais fait la critique dans les colonnes du *Monde* : j'avais essayé d'y montrer que la République n'avait rien à gagner à la montée du marché, du juge et du pouvoir médiatique qui étaient censés l'accomplir.

PHILIPPE GUITTET

Je retiens l'excellente proposition de M. Klein : raconter une fois l'an aux élèves, du primaire jusqu'au lycée, l'histoire d'une découverte importante afin de leur montrer par des exemples concrets comment la démarche des scientifiques s'est construite.

La formation des enseignants est un élément essentiel. Ils doivent non seulement connaître la philosophie du droit et l'histoire de la laïcité mais aussi être formés aux méthodes scientifiques afin de pouvoir contrer les théories complotistes aujourd'hui dévastatrices.

Vous observez, M. Klein que le mot « innovation » s'est substitué à celui de « progrès ». De même, le « vivre ensemble » a remplacé le « vivre en commun » et « l'inclusion » a démodé « l'intégration ». « L'exigence » a disparu au profit de la « bienveillance ». La République du « Bien commun » a fait place à la société du « *care* », dont la vocation est de répondre aux souffrances de chacun, c'est aussi celle de la tolérance envers les « communautés » et les « cultures » reconnues comme telles. Ces dérives ne peuvent que nous amener à ces « accommodements raisonnables » si contraires à la vocation de notre République laïque.

Conclusion de la première Table ronde

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Bienvenue, Monsieur le ministre.

Nous étions au terme de la première table ronde de ce colloque consacré au « moment républicain ». Nous traitons ce matin de la cohérence et de l'exigence du modèle républicain, où l'École occupe une place tout à fait centrale. La discussion s'était d'ailleurs engagée sur les questions relatives à l'École.

Nous sommes donc très désireux de vous écouter.

Nous parlerons cet après-midi de la Nation, de l'Europe et de ce « moment républicain » que, face aux défis actuels, nous devons saisir, tel le *kairos*, quand il passe.

Sans allonger davantage mon propos, je me tourne vers vous pour vous donner la parole.

JEAN-MICHEL BLANQUER

Monsieur le ministre,
Mesdames,
Messieurs,

Merci de tout cœur pour cette invitation à laquelle j'attache beaucoup d'importance. Vous connaissez la très grande estime que je vous porte. Vous êtes une référence pour nous tous sur les questions de la République comme sur les questions de l'École. L'École et la République se nourrissent mutuellement. L'École constitue l'épine dorsale du projet républicain. Quand l'École ne porte plus ses valeurs, les valeurs républicaines, elle ne se porte

plus elle-même. C'est donc pour moi un honneur de m'adresser à vous et au public que vous avez rassemblé aujourd'hui. Je suis convaincu que nous sommes dans un « moment républicain ».

Nous vivons une période caractérisée par de nombreux bouleversements, notamment la montée de l'individualisme, qui pourraient nous conduire à craindre pour la République. En effet, l'idée républicaine repose à mes yeux avant tout sur l'idée de Bien commun qui constitue notre horizon collectif. Précisément, avec un peu de discernement, nous voyons bien qu'en réalité, l'idée républicaine n'a jamais été aussi moderne, aussi nécessaire dans une période travaillée par une question philosophique et pratique : comment faire d'un monde de plus en plus technologique un monde de plus en plus humain ?

Le monde sera de plus en plus technologique, de même qu'il est de plus en plus scientifique, et l'esprit républicain ne peut que se réjouir de l'avancée des sciences et des technologies. C'est d'ailleurs l'un des domaines où vous vous êtes illustré en tant que ministre. Je me souviens aussi de votre cours à Science-po sur ces grands enjeux. Ce monde de plus en plus technologique est porteur du meilleur comme du pire et, à cette question planétaire, nous devons répondre par une philosophie de l'action et par une philosophie politique reposant sur le Bien commun.

Cette philosophie du Bien commun peut sortir renforcée ou affaiblie de la révolution technologique qui se présente à nous. L'un des grands défis de la transformation que nous initiions est donc de faire en sorte que l'esprit collectif, l'esprit du Bien commun imprègne l'École. Il s'agit, à l'échelle du système comme à celle de chaque classe, « petite République » où se joue quelque chose de l'idéal républicain.

À la question « Qu'est-ce que la République ? », Jean Jaurès répondait « C'est un grand acte de confiance ». Au cœur même de la notion d'École, au cœur du projet pour l'École que je souhaite porter comme ministre, je place l'idée d'École de la confiance. La confiance me paraît être une notion clef sur le plan social comme sur le plan scolaire, le cœur même d'une philosophie du Bien commun.

La société française souffre aujourd'hui d'un manque de confiance. Depuis six mois, toutefois, je constate un regain de confiance chez nos concitoyens et, plus encore, dans le regard du monde sur la France. Si les forces du scepticisme sont toujours promptes à resurgir dans notre pays, comme il se doit dans un pays qui le cultive fortement, dès que l'on fait un pas hors de France, on est frappé par cette atmosphère de confiance envers la France. Dans un monde déstabilisé sur le plan géopolitique, la France apparaît de nouveau comme ayant quelque chose à dire, quelque chose à porter. Cela est dû aux dernières élections et au modèle républicain qui ne paraît pas si inadapté qu'on le dit parfois face aux défis de notre temps.

En parlant d'un « grand acte de confiance », Jaurès exprimait une vision de la société qui se reflète évidemment dans la vision scolaire. Les pays qui vont bien sur le plan scolaire – ce n'est malheureusement pas tout à fait notre cas aujourd'hui – sont des pays où la société a confiance en son École. Je l'avais réalisé très fortement en observant d'autres systèmes qui, sur le plan technique, ne différaient guère du nôtre mais s'en distinguaient par la place du professeur dans la société, la confiance accordée à l'institution scolaire, la confiance des professeurs eux-mêmes dans leur propre institution, le discours public sur l'École... En effet, la réussite de l'École exige que tous les acteurs se fassent confiance, afin que les élèves aient confiance en eux-mêmes.

La confiance permet en effet le dépassement des clivages qui ont trop longtemps paralysé notre pays. Disant cela je n'évoque pas seulement le clivage gauche-droite, je pense à toutes sortes de clivages que l'on crée ou que l'on recrée afin de servir des intérêts parfois douteux. Et c'est particulièrement significatif à l'École. Je suis frappé par le nombre de polémiques suscitées autour des questions scolaires. S'il est sain, démocratique et républicain que nous ayons des points de vue différents, nous pouvons légitimement nous demander si parfois ces différents points de vue font véritablement avancer la cause de l'École. Un ancien ministre de l'Éducation nationale me montrait un article de journal datant de quelques décennies où l'on pouvait déjà lire les polémiques qui nous agitent aujourd'hui, comme si rien n'avait concerné l'École.

Le dépassement des clivages sera possible par notre capacité à objectiver les questions pédagogiques. Et c'est en cela que je disais que la République est plus que jamais pertinente car la République est une rationalité et l'Éducation nationale, par définition, une institution de science qui progresse par l'expérimentation et les progrès scientifiques. Or nous vivons une période de très grande révolution scientifique.

L'une d'entre elles, fondamentale, est la révolution des sciences cognitives grâce auxquelles nous connaissons beaucoup plus de choses sur l'homme qu'il y a encore quelques années. Il serait fou de rester à l'écart de ce qu'elles nous apprennent. À mes yeux, les sciences cognitives portent un message très optimiste sur l'homme – et, indirectement, sur la République – en renvoyant dos à dos l'approche rousseauiste, pour laquelle l'homme, né bon, est corrompu par la société, et l'approche hobbesienne, selon laquelle la société fait ce qu'elle peut pour compenser la méchanceté naturelle de l'homme.

Les sciences cognitives nous ouvrent une troisième voie : l'homme naît avec un potentiel exceptionnel et si la société lui permet, notamment par l'École, d'exprimer ce potentiel, alors l'homme peut beaucoup de choses, sur le plan des savoirs comme sur le plan des valeurs, car nous avons un potentiel d'empathie, de relation aux autres qui peut même renouveler l'idée de contrat social.

Les nombreux pays qui ont enregistré des progrès en matière scolaire ces dernières années l'ont fait en regardant les expériences menées chez leurs voisins. Non pas que l'École française doive importer tel quel un modèle qui aurait fait le succès d'un autre pays – chaque pays exprime son génie propre par son École – mais nous pouvons nous inspirer de ce qui marche. Bien des pays se sont souvent inspirés de nos pratiques et souvent nous admirons chez eux ce qui était admirable chez nous. Il y a donc dans l'ouverture vers le monde une perspective d'inspiration qui doit permettre à l'École de progresser et, surtout, à nos débats d'évoluer.

Transmettre les savoirs est la première mission de l'École parce qu'il n'existe pas de citoyenneté véritable sans une égalité dans la transmission des savoirs. La plus grande des inégalités, la première d'entre elles, qui apparaît dès le plus jeune âge, est l'inégalité au regard de la maîtrise de la langue. Dès l'école maternelle, les enfants sont en situation d'inégalité du fait de leurs circonstances familiales, de la richesse du langage à laquelle ils ont été exposés. C'est évidemment à l'École de la République, qui peut s'enorgueillir de la tradition de son école maternelle, de compenser ces inégalités. C'est pourquoi une politique républicaine du Bien commun est d'abord une politique du langage commun, donc une politique de la langue.

Cette politique de la langue, la politique de la langue française, signifie que nous devons viser la meilleure maîtrise de la langue chez tous nos enfants. Les 20 % d'élèves qui sortent de l'école primaire sans bien maîtriser les savoirs fondamentaux éprouvaient déjà des difficultés à la maternelle. Il y a malheureusement une certaine prédictivité en la matière, notamment une prédictivité sociale, qui nous impose de réfléchir en profondeur les moyens de les contrecarrer. L'enquête *Pirls (Progress in International Reading Literacy Study)*, une enquête internationale très complète qui paraît tous les cinq ans, a montré que notre situation s'était encore dégradée en la matière. Cette dégradation, loin de nous désespérer, doit au contraire nous stimuler. Elle doit indiquer le point du rebond de l'École de la République par la transmission des savoirs.

C'est le sens des mesures que j'ai annoncées. Tout le monde a retenu l'idée de la dictée quotidienne, dont je tiens à souligner qu'elle n'est qu'un des aspects de ce qui est proposé, parmi une bonne dizaine de mesures dans le détail desquelles je ne rentrerai pas aujourd'hui mais que je vous invite à regarder. Toutes ont en commun d'aller vers une politique de la langue, une politique de la richesse de la langue, une politique de la transmission de méthodes qui fonctionnent. C'est un point très important si nous voulons avoir une politique du Bien commun, une politique lucide.

Je prendrai un seul exemple : des études montrent que tous les manuels scolaires ne se valent pas, notamment les manuels de cours préparatoire et de CE1. Le ministre de l'Éducation nationale qui en est informé par des études robustes doit-il faire comme s'il ne le savait pas ? Doit-il, comme les trois singes de la figure célèbre, se cacher la bouche, les yeux et les oreilles pour feindre d'ignorer la réalité ? Doit-il se taire par peur des

réactions ? Doit-il se taire en vertu de principes soi-disant sacrosaints qui vont à l'encontre de l'intérêt réel des élèves ? Bien entendu la réponse républicaine est « Non ! ». Parce que la République c'est aussi la lucidité éclairée par la science. Et, dès lors que nous connaissons les problèmes, nous devons nous en saisir, agir et les régler.

« Ma patrie, c'est la langue française », disait Albert Camus. Nous pourrions tous l'affirmer avec lui. La langue est notre Bien commun. Elle assure la cohésion sociale, garantit la concorde civile, établit le lien entre nos héritages et les générations futures. La langue est aussi le propre de l'homme ; elle exprime sa liberté, sa créativité ; elle est donc la substance de la République. Elle est un trésor que nous avons en partage et que nous avons mission d'enrichir en le transmettant. « Je serai vigilant pour qu'il n'y ait qu'une grammaire, comme il n'y a qu'une langue, une République », ai-je eu l'occasion de rappeler à l'Assemblée nationale le 15 novembre dernier. Non que je pense que la langue serait comme un bloc de granit éternel. La langue est un objet vivant et nous nous en félicitons. J'ai prononcé ces mots en étant parfaitement conscient qu'il y a plusieurs pratiques de la langue française dans l'ensemble des pays francophones. C'est un bonheur qu'il en soit ainsi car c'est un facteur d'enrichissement. Il n'en demeure pas moins qu'il y a *une* langue française qui s'enseigne à l'École, selon des règles grammaticales, syntaxiques et lexicales qui doivent se transmettre. D'aucuns pensent faire acte de progressisme et de modernité en niant cette évidence. Ils ne sont pas progressistes parce que le véritable progrès consiste à vouloir pour les élèves des milieux les plus défavorisés la plus grande richesse de la langue possible.

Derrière cela, il est un mot que je voudrais remettre à l'honneur, un mot très républicain, très philosophique aussi, qui nous renvoie à nos racines gréco-latines. Ce mot, qui constitue l'arrière-plan des savoirs fondamentaux et même de l'informatique et de la compétence de codage, c'est, en grec, le *logos*, en français, la logique, dans l'une des dimensions de ce mot. La logique est ce que nous devons aux élèves parce que nous avons besoin, dans le monde qui vient, d'une richesse du langage, d'une capacité d'appréhension du réel. Nous avons besoin aussi du raisonnement logique, ne serait-ce que pour faire face aux risques d'obscurantisme, l'une des caractéristiques de notre époque.

Le néo-obscurantisme n'est pas seulement le fait du fondamentalisme religieux. Nous savons bien sûr que nous avons un défi de ce côté-là. C'est pourquoi j'ai eu à m'exprimer très fortement sur la laïcité, notamment au cours des deux derniers jours, je vais y revenir. Nous sommes aussi confrontés à des formes de néo-obscurantisme qui, pour n'être pas nécessairement de nature religieuse, n'en sont pas moins inquiétantes. Je parle de la volonté de nier la science, de tordre le réel en fonction d'une idéologie ou de l'idée que l'on se fait du monde.

Nous avons à être conscients que l'École de la République doit lutter contre toutes les formes d'obscurantisme en transmettant aux élèves le sens logique mais aussi des valeurs, des références, et, bien entendu, le sens critique. L'École de la République, loin de chercher l'uniformité de la pensée, fait vivre l'esprit critique par tout ce qu'elle transmet : les savoirs fondamentaux, qui sont « l'accès à l'accès », la condition indispensable pour que tous les autres savoirs adviennent, mais aussi les valeurs de la

République et la culture générale qui doit articuler les enjeux éternels avec les enjeux nouveaux.

Les enjeux éternels, ce sont les humanités classiques parce qu'il ne peut pas y avoir de République si nos élèves ne savent pas d'où ils viennent et quelles sont les racines de la langue qu'ils parlent, les racines de la civilisation dans laquelle ils vivent. Les enjeux nouveaux, ce sont les humanités numériques, projection dans l'avenir.

Si j'ai établi une parenté entre le codage, la grammaire et les mathématiques, c'est aussi pour établir une forme d'unité du savoir et de lien entre les humanités classiques et les humanités nouvelles. En effet, de nombreux esprits voudraient les opposer, voudraient en quelque sorte en finir avec les humanités classiques au nom des humanités nouvelles. Gardons-nous évidemment du réflexe inverse. Nous devons tenir l'un et l'autre ensemble en montrant qu'au fond c'est toujours le même défi humain et le même défi républicain auxquels nous répondons.

Fiers de contribuer à l'avancée de la science et des technologies sur des valeurs solides, nous devons plus que jamais servir une République des Lumières, une République qui, reposant sur les sciences, est à la fois pleinement consciente de l'imperfection permanente inhérente à la science et aux technologies et pleinement consciente du progrès qui en constitue l'horizon.

Cette République des savants fait écho à une autre République, celle des professeurs, qui font un métier difficile et ont besoin du soutien indéfectible de l'État pour mener à bien leur mission. C'est pourquoi, depuis ma nomination, je n'ai jamais hésité à dire que j'étais le ministre des professeurs. Je suis d'ailleurs aussi

le ministre des personnels non-enseignants, qu'il ne faut jamais oublier.

L'École de la confiance est une école qui rend son prestige à cette fonction, non seulement par les éléments matériels qui doivent aller avec la fonction professorale mais aussi par tout ce qui fait la vie professionnelle du professeur et donc des élèves. Je veux bien sûr parler de la vie scolaire : un environnement serein et un environnement qui garantit le prestige de la fonction la plus importante qui soit dans une société. Nous devons réussir cette République des professeurs, non par un quelconque effet nostalgique de ce qu'a été la Troisième République, qui parfois se définissait ainsi, mais tout simplement parce que, dans le monde de demain, la transmission des savoirs, loin d'être un enjeu obsolète, sera l'enjeu majeur.

S'agissant des évolutions professionnelles futures, on entend souvent dire que la moitié des métiers vont disparaître tandis que d'autres métiers, dont la plupart ne sont même pas prévisibles, naîtront. C'est probablement exact et c'est un fait dont nous devons prendre la pleine mesure. Mais j'ai une certitude, une conviction, c'est que, dans ce contexte, la fonction de professeur fera partie de ces métiers qui, loin de disparaître, deviendront encore plus nécessaires.

Évoquant, en commençant, un monde de plus en plus technologique et, en même temps, de plus en plus humain, je parlais du défi qui a trait au couple homme-machine. En effet, nous avons le devoir d'assurer la capacité de l'homme à maîtriser la machine si nous voulons éviter que le processus inverse ne s'enclenche. Dans ce contexte, nous avons évidemment besoin du professeur. Le professeur ne disparaîtra pas au profit de

l'ordinateur ; le professeur ne disparaîtra pas au profit des cours à distance ; le professeur ne disparaîtra pas au profit des robots. Certes, toutes ces réalités vont avancer de plus en plus dans l'École. Il y aura des robots – et c'est une bonne chose. Il y aura, il y a déjà des cours à distance – et c'est une bonne chose. Il y a et il y aura de l'interaction numérique – c'est une très bonne chose. Il y aura de l'intelligence artificielle, de l'usage de grandes quantités de données. Mais plus ces possibilités se développeront, plus on aura besoin d'humanités, plus on aura besoin de lieux pour incarner la transmission des savoirs, plus on aura besoin d'interprétation, de recul, de mise en perspective, plus on aura besoin de culture générale.

Autrement dit, l'utopie illusoire consistant à penser que tous les savoirs sont disponibles grâce à Internet, ce qui dispenserait de transmettre ces savoirs, est une idée fausse. Tout au contraire, plus les savoirs sont disponibles, plus on a besoin de professeurs qui permettent de les mettre dans le bon ordre, de les mettre en perspective et d'en faire le meilleur usage.

Nous vivons donc bel et bien un moment exaltant pour les idées républicaines car elles se précisent, s'enrichissent et se renforcent aux défis de la modernité. C'est pourquoi, il est si nécessaire à l'École de transmettre les valeurs républicaines.

C'est bien sûr l'égalité. Je l'ai dit en commençant, je voudrais y insister maintenant. L'action que nous avons pu mener depuis quelques mois est porteuse de messages d'égalité. Le premier d'entre eux aura été la division par deux des effectifs des classes préparatoires dans les réseaux d'éducation prioritaires, qui se poursuivra avec la division par deux des effectifs des classes de CE1 dans ces mêmes réseaux. C'est un message volontariste, un message au service de la transmission des savoirs au bénéfice des

plus défavorisés et un message sur la priorité accordée à l'école primaire. Nous en avons décidé à la lumière d'études scientifiques qui montrent que ce taux d'encadrement exceptionnel a un impact sur ces élèves de milieux défavorisés qui représentent la grande majorité des élèves que l'on retrouve en grande difficulté à la fin de l'école primaire. Il s'agit donc, d'une certaine façon, de traiter les problèmes à la racine. C'est ce que nous faisons, c'est ce que nous ferons encore plus avec une politique rénovée de l'école maternelle, avec une politique de l'accès à la culture renforcée. Ce matin même j'étais avec la ministre de la Culture dans un collège du 13^{ème} arrondissement de Paris pour lancer notre « plan chorale » qui vise à assurer une systématité des chorales tant à l'école primaire qu'au collège, de façon à ce que l'entrée par la musique soit aussi une entrée vers le langage et vers la culture générale dont nos élèves ont besoin. Nous avons voulu faire de cette mesure la pointe avancée d'une politique de l'école primaire.

Au collège, une première mesure a, elle aussi, donné le « la » : c'est la mesure intitulée « Devoirs faits » qui a permis de dépasser un clivage stérile entre ceux qui promeuvent les devoirs et ceux qui, avec raison aussi, craignent une accentuation des inégalités parce que tous les élèves ne bénéficient pas des mêmes conditions familiales pour les accomplir. La seule manière de résoudre la contradiction est de permettre que les devoirs puissent être faits gratuitement à l'école, dans les collèges, avec l'aide d'un véritable soutien scolaire. C'est ce que nous avons réalisé depuis la rentrée des vacances de la Toussaint dans les 7100 collèges de France.

Ce principe d'égalité est aussi ce qui nous a amenés à relancer la politique des internats qui a accompagné l'essor de l'École républicaine. Bien des enfants de paysans n'auraient pu faire des

études prolongées s'il n'y avait pas eu des internats pour les accueillir. Cela a été consubstantiel à la dimension sociale de l'École de la République ; cela reste une réalité pour des raisons qui ont évolué mais qui demeurent fondamentales : certains élèves ne disposent pas chez eux des conditions pratiques pour bien réussir. Avec les internats de nouvelle génération, nous leur offrons une égalité nouvelle mais aussi une liberté nouvelle car l'accès à la culture, l'accès au sport, l'accès à la nature s'en trouveront renforcés. Cette politique sera aussi l'occasion de renforcer l'attractivité des territoires ruraux parce que nous revitaliserons les internats existants en milieu rural et nous en créerons de nouveaux avec les collectivités locales. Cette politique des internats est donc une politique de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Il ne s'agit pas de viser une uniformité qui n'est jamais souhaitable et qui, souvent artificielle, se traduit dans la vie concrète par une très grande hétérogénéité, mais il s'agit de viser l'égalité véritable qui peut s'atteindre par la liberté, c'est-à-dire par notre capacité à libérer l'énergie des acteurs. Libérer l'énergie des acteurs, c'est par exemple leur permettre de créer des classes bilangues, des sections européennes, des classes de latin-grec telles que nous les avons rétablies à cette rentrée.

Ce sont aussi tous les projets qui permettent aux établissements d'affirmer leur projet éducatif. Évidemment, tout ceci n'a de sens que si les établissements les plus en difficulté bénéficient de moyens supplémentaires qui leur permettent une offre scolaire attractive permettant une véritable mixité sociale.

L'École républicaine est au cœur de la cité et l'on pourrait dire, en est la matrice. C'est pour cette raison qu'elle doit se penser en lien avec les acteurs de la vie sociale et principalement de la

vie des élèves, je veux bien sûr parler des parents. En effet, une École de la confiance suppose la confiance des familles dans l'École et de l'École dans la famille. Dans tous les systèmes scolaires, les deux principaux facteurs de réussite sont la formation des professeurs d'une part et le lien famille-école d'autre part. Sur ce deuxième point nous allons progresser en faisant en sorte que les valeurs de l'École soient, dans la mesure du possible, des valeurs partagées par la famille. Il vaut mieux pour un enfant avoir des parents qui ont peu de moyens, peu de passé scolaire, voire qui ne parlent pas la langue du pays, mais qui croient en l'École et lui disent que c'est par là qu'il va s'élever, plutôt que d'avoir des parents qui, dotés des caractéristiques inverses, lui tiennent aussi le discours inverse sur l'École. Cette question de la convergence des désirs et des valeurs entre la famille et l'École est fondamentale. Elle se recrée au travers du dialogue famille-École que nous favoriserons au travers du dispositif appelé « la mallette des parents », véritable boîte à outil destinée aux parents et aux professeurs pour jeter les bases d'un dialogue constructif.

Cette liberté, cette fraternité cette égalité existent dans le respect de la légalité républicaine. En effet, la question du respect d'autrui, que j'ai ajoutée au triptyque « lire-écrire-compter », est une question cruciale. Nous apprenons le respect aux enfants dès leur naissance. Ce respect suppose l'acceptation de règles de la vie en commun. C'est ce que nous devons faire à l'échelle de chaque école, de chaque établissement. C'est pourquoi en arrivant j'ai demandé que les conseils de discipline se réunissent réellement chaque fois que c'est nécessaire et que les règles soient rappelées. Trop souvent notre institution a été conduite, parfois par des malentendus ou de bonnes intentions, à consentir ce qu'on appelle des « accommodements », à développer une fausse bienveillance – en réalité une vraie

démagogie – vis-à-vis des élèves. Car lorsque l'on ne fait pas respecter les règles du jeu, les principales victimes sont évidemment les plus faibles. Or, en République, la force doit toujours être du côté du droit.

La concorde, la sérénité et donc la liberté, l'égalité et la fraternité sont les valeurs fondamentales de la République. J'ajoute souvent la laïcité car elle est un trésor commun, une chance. Certains ont été tentés de décrier la laïcité française qui est originale, même si elle n'est pas unique. L'Uruguay par exemple a une conception de la laïcité qui va plus loin que la conception française. D'autres pays s'en inspirent pour répondre aux tensions qui traversent leurs sociétés. La laïcité bien pensée, bien conçue, est un modèle utile dans le monde tel qu'il vient où les populations, donc les religions, les croyances - ou les non croyances – se mêleront, se côtoieront de plus en plus. Nous avons donc besoin d'un modèle de contrat social qui fasse droit à la liberté de conscience de chacun et, en même temps, à la possibilité pour tous de vivre sans subir aucune pression des croyances d'autrui sur les siennes propres.

Cette laïcité, que la Loi de 1905 a instaurée, fonctionne parfaitement lorsqu'elle est bien expliquée et affirmée avec netteté. C'est pourquoi, j'ai annoncé la création d'équipes laïcité dans tous les rectorats pour traiter de ces questions et accompagner les établissements et les professeurs. Sur le sujet de la laïcité, la République doit être debout sur ses deux pieds, calme et sereine mais ferme sur ses principes, de façon à ce que, tout simplement, la loi soit respectée. J'étais, il y a deux jours, dans un lycée du Val de Marne pour, justement, installer l'équipe laïcité de l'académie de Créteil. J'y ai vu une session de travail animée par un très bon professeur d'histoire-géographie avec un groupe d'élèves de Première. Il fut question de la loi de

1905, de ses implications. Ce fut expliqué nettement, pédagogiquement et sereinement. Les élèves étaient très satisfaits car on avait apporté des réponses à leurs questions bien légitimes.

Tous les êtres humains, tous les enfants et adolescents sont en quête de sens, qu'ils aient une foi ou qu'ils n'en aient pas. En tout cas, ils se posent des questions métaphysiques ou des questions politiques. Il est tout à fait normal qu'ils puissent se sentir à l'aise avec ces questions et avoir le sentiment que l'École de la République ne les occulte pas. Il est tout à fait normal aussi que ces sujets soient traités à l'abri d'une règle du jeu qui vise à éviter tout prosélytisme, tout signe ostentatoire, toute pression tendant à imposer à l'autre des règles émanant de ses propres convictions. Cela semble très naturel à tout le monde, y compris aux enfants et aux adolescents, quelles que soient leurs origines et leur famille. C'est donc un véritable pragmatisme qui doit nous conduire à affirmer cette laïcité moderne, cette laïcité sereine, cette laïcité en faveur du bon contrat social, du Bien commun et des libertés.

L'École de la République est donc le substrat de notre contrat social. Elle suppose de concilier ce qui permet à la République d'avancer dialectiquement : la tradition et la modernité, la liberté et la responsabilité, l'effort et le plaisir, l'exigence et la bienveillance, une certaine vaillance et une certaine concentration, en somme, tous ces éléments qui sont présents dans la vie scolaire et que, parfois, on cherche à opposer alors qu'ils vont ensemble. C'est cela l'École de la République. C'est ce que nous devons transmettre à nos élèves.

Cela fait-il du projet républicain un projet moderne ? Ma réponse est oui.

Cela fait-il du projet républicain un projet qui dépasse nos propres vies individuelles ? Ma réponse est oui.

S'agit-il d'un projet d'adhésion, d'un projet qui fait envie, qui permet de satisfaire le besoin d'aller au-delà de soi-même, que tout enfant et tout adolescent éprouve ? Ma réponse est oui.

Le « Serment des Horaces », tableau peint par David en 1785, montre des combattants qui sacrifient leur intérêt personnel, leurs attaches familiales, pour défendre le Bien commun. Il y a dans cette scène quelque chose du message révolutionnaire français, de sa façon de revisiter l'histoire grecque et latine. C'est un message qui ne vieillit pas car, comme l'ont dit nos grands prédécesseurs, la France n'est elle-même que quand elle cherche à se dépasser, quand elle va au-delà d'elle-même.

Ce qui est vrai pour la France est vrai pour chacun de ses citoyens. Nous éprouvons tous le besoin d'aller au-delà de nous-mêmes, au-delà de la trivialité de nos vies. Et, à une époque où certain contexte accentue la trivialité, nous avons besoin de pousser l'idéal de nos enfants. Ils nous en seront reconnaissants. En leur transmettant les savoirs fondamentaux et la culture générale, nous leur donnons le plus précieux des trésors, qui vaut tous les dépassements.

Je vous remercie.

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Monsieur le ministre, l'accueil qui vous est fait témoigne de la parfaite adhésion que suscitent vos propos dans notre fondation et ce qu'elle représente, la mouvance républicaine qu'elle agrège autour d'elle.

Au-delà de vos propos, ces applaudissements saluent votre action, telle que vous la menez depuis six mois, avec brio, cohérence et force, faisant à chaque occasion les rappels nécessaires pour que la République trouve dans son École le principe même de sa régénération.

Nous sommes très attachés à la notion d'intégration, à l'intégration de tous à la communauté des citoyens. Dans cette optique, la mesure que vous avez décidée : le dédoublement des grandes sections de maternelle, des cours préparatoires (CP) – et bientôt des CE1 – dans les réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP +) et, bientôt, dans les réseaux d'éducation prioritaire (REP), va tout à fait au cœur des choses.

C'est aussi le cas des autres mesures que vous avez évoquées. Nous pourrions parler très longtemps de toutes ces questions car nous y sommes très attachés, nous y revenons très souvent. Nous parlons aussi du récit national sans lequel il n'est pas de *démos* solide qui puisse constituer la base même de la République.

Nous sommes très conscients de l'effort que vous faites et, je le dis pour ce qui me concerne, nous sommes très désireux d'avoir la démarche la plus constructive possible, la plus efficace du point de vue du soutien dont vous avez besoin dans toute la population, dans toutes les sensibilités politiques, de la part des parents, vous l'avez dit, et de la part des professeurs dont il faut revaloriser le statut et la considération dont ils bénéficient.

En tout cas, j'ose vous remercier au nom de toute l'assistance des propos que vous venez de tenir. Sachez que nous suivons votre action avec beaucoup d'attention, beaucoup de sympathie.

Merci, Monsieur le ministre.

DEUXIÈME TABLE RONDE

Exigence républicaine et construction européenne

LOÏC HENNEKINNE

Mesdames,
Messieurs,
Chers amis,

Je vous souhaite la bienvenue à cette table ronde qui traitera des questions européennes au regard de l'exigence républicaine, un sujet ambitieux, compliqué parfois, mais, heureusement, nous avons la chance d'accueillir quatre intervenants qui connaissent particulièrement bien le sujet.

Écoutant ce matin la brillante intervention de Jean-Pierre Chevènement sur ce que représentent la vocation républicaine et le fonctionnement de l'Union européenne, je mesurais à quel point les choses ont évolué depuis qu'en 1956, les ministres des Affaires étrangères des six pays fondateurs avaient conçu le Traité de Rome. On pouvait alors parler d'un dessein véritablement républicain : créer un organisme nouveau qui permettrait de dépasser les déchirements de la Deuxième guerre mondiale, d'apprendre à vivre ensemble et de lancer de grands projets. C'était une grande affaire.

Malheureusement, au fil des années, cette grande affaire et sa vocation républicaine ont rencontré des écueils :

Le général de Gaulle avait très bien compris que mettre le Royaume-Uni dans l'affaire c'était introduire le loup dans la bergerie. Cela signifiait l'alignement sur Washington, ce dont il ne voulait pas. Malheureusement – fut-ce par désir de se

distinguer ? – son successeur a rompu avec cette position en 1971, ce qui a permis, le 1^{er} janvier 1973, l'adhésion à la CEE du Royaume-Uni (et avec lui de tous les paradis fiscaux de la Mer des Caraïbes et de la Manche). Le Brexit a montré que le général de Gaulle avait peut-être raison.

Le deuxième écueil a été l'extension extraordinaire de l'Union européenne. Des 6 pays fondateurs on passa à 9 en 1973. Les élargissements des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix aboutirent à l'Europe des 12 puis des 15 sans que cela posât de problème car il s'agissait de pays relativement proches des pays fondateurs et les différences entre les politiques économiques, sociales, étrangères n'étaient pas énormes. Les choses ont changé après la chute de l'URSS quand les autorités de Bruxelles et un certain nombre de pays ont fait le choix d'un élargissement à 19 puis à 25, 27 et enfin 28 de l'Union européenne. François Mitterrand avait bien vu le risque lorsqu'il avait prôné la création d'une confédération européenne qui aurait permis dans un premier temps à ces pays qui n'avaient connu que le joug soviétique de se familiariser avec le système européen. Or ils furent admis très vite et sans transition. Bien entendu, ils voyaient l'intérêt de bénéficier des fonds de soutien de l'Union européenne mais leur adhésion a créé une situation très compliquée. On constate aujourd'hui encore que le vouloir vivre ensemble n'est pas le même chez tous les membres de l'Union européenne.

Il faut garder à l'esprit que l'Union européenne, en 2017, n'a plus rien à voir avec ce qu'elle était dans les vingt ou vingt-cinq premières années.

Nous allons débiter cette table ronde en écoutant Gabriel Robin.

C'est à la sortie de l'ENA que Gabriel Robin a choisi la carrière diplomatique. Entré au Quai d'Orsay à la fin des années

cinquante, il a eu au cours de sa brillante carrière une longue familiarité avec les problèmes européens. En effet, dans les années soixante, il a passé sept ans à la Représentation permanente de la France auprès de ce qui n'était pas encore l'Union européenne mais la Communauté économique européenne (CEE). Par la suite il est entré au cabinet du Premier ministre Jacques Chaban Delmas puis au secrétariat général de l'Élysée, à l'époque de Valéry Giscard d'Estaing, avant d'être nommé Directeur politique du Quai d'Orsay, fonction qu'il exerça de 1979 à 1981. Je peux témoigner que Gabriel Robin a été l'un des plus remarquables directeurs des Affaires politiques de la deuxième partie du XX^{ème} siècle. En 1981 il décida de quitter le Quai d'Orsay pour prendre un peu de distance et, en 1986, il publia un ouvrage intitulé : « *La diplomatie de Mitterrand ou le triomphe des apparences* »¹⁹. Je m'étais dit à l'époque qu'il prenait quelque risque pour sa carrière mais je me trompais car en 1987 il fut nommé pour cinq ans ambassadeur auprès de l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord). Étant moi-même pendant une partie de cette période conseiller diplomatique de François Mitterrand, j'avais observé que le Président appréciait toujours les analyses de la représentation française auprès de l'OTAN. En général, ces analyses correspondaient à ce que nous ressentions nous-même à l'Élysée. C'est en 1993 que Gabriel Robin a été élevé à la dignité d'Ambassadeur de France par le Président de la République François Mitterrand.

Gabriel Robin répondra à la question : Comment construire une entité stratégique européenne à partir des nations ?

¹⁹ *La diplomatie de Mitterrand ou le triomphe des apparences 1981-1985*, Gabriel Robin, éd. De la Bièvre, 1986.

GABRIEL ROBIN

Comment construire une entité stratégique européenne à partir des nations ?

Merci, Monsieur le président.

Monsieur le ministre,

Mesdames,

Messieurs,

Ma réponse à cette question prendra la forme d'un diptyque. Dans un premier volet je tenterai de dire quelles sont les conditions qui rendent impossible de construire cette entité stratégique et dans un deuxième volet je rechercherai les conditions qui permettraient éventuellement la création de cette entité stratégique.

Les conditions qui rendent impossible la construction d'une entité stratégique européenne sont les conditions actuelles.

D'abord l'Union européenne n'a pas de frontières. Elle en a déjà changé cinq ou six fois. Aujourd'hui même elle ne sait pas très bien si ses limites actuelles sont définitives et elle ne sait pas du tout ce que devraient être ses frontières définitives.

Non seulement elle n'a pas de frontières mais elle répugne à l'idée même de frontière qui, pour elle, représente le mal et participe de ces reliques barbares des temps passés.

Quand on n'a pas de frontières il est très difficile de concevoir une quelconque entité stratégique. En effet, toute entité stratégique suppose qu'il y ait un « nous » et un « eux », un intérieur et un extérieur. Rien de tout cela s'il n'y a pas de frontières.

Cette première raison en cache beaucoup d'autres.

La nature même de l'Union européenne est très différente de ce qu'est l'État-nation à partir duquel il faudrait construire cette entité stratégique. Une nation, un État, c'est une construction, une réalité politique qui s'est constituée au fil des siècles, qui a une forme, des frontières, un visage, des incarnations dans des figures emblématiques. L'Union européenne n'a rien de tout cela. Non seulement elle n'a pas de frontières mais elle n'a pas de forme, elle n'a pas de figure emblématique (il n'y a qu'à voir les billets de banque en euro...).

L'Union européenne n'est pas, comme l'est la nation, une création de l'histoire mais une création d'un moment de l'histoire, d'une conjoncture. Elle est en réalité une création de la diplomatie, née de quelques signatures au bas d'un traité.

De ce fait, il se trouve que dans la ménagerie internationale, elle appartient à une espèce complètement différente des nations. Les nations appartiennent à la population des États qui peuplent le monde entier et se retrouvent tous – mais rien qu'eux – aux Nations unies. L'Union européenne n'est pas membre des Nations unies et ne pourrait pas y avoir sa place parce que, si elle y entrait, elle y serait un corps étranger et ferait sauter tout le système car elle est fondée sur des principes directement contraires à ceux des Nations unies.

Sur la scène du théâtre international, les acteurs que sont les États, nés de l'histoire, évoluent sur fond d'un décor qui change à chaque période de l'histoire, qu'on monte, qu'on démonte, qu'on remonte au gré des combinaisons diplomatiques, des alliances, des associations, des coalitions, des unions etc. L'Union européenne fait partie de ces combinaisons diplomatiques, avec cette particularité qu'elle est plus substantielle et surtout plus ambitieuse que l'OTAN. Mais elle appartient à la même catégorie. Il y a ceux qui créent et ceux qui sont créés, il y a les créateurs et les créatures.

La différence est telle entre l'Union européenne et l'État national qu'il est impossible de les mettre sur le même plan. Ils ne boxent pas dans la même catégorie. Pour donner l'illusion du contraire, il a fallu qu'au moment de la mettre au monde, les créateurs de l'Union européenne ajoutent frauduleusement à ses gènes un gène spécial : ils lui ont murmuré à l'oreille qu'elle avait vocation à supplanter ses créateurs, à prendre place au-dessus des nations... ils lui ont susurré qu'elle était supranationale ! L'Union européenne l'a cru et elle fait tout ce qu'elle peut pour essayer d'honorer cette vocation.

Pour cela elle développe des principes qui se trouvent à l'opposé de ceux qui fondent les États-nations.

Aux principes fondateurs de la République française qui figurent sur les frontons de tous nos monuments publics, Liberté, Égalité, Fraternité, j'ajouterai la Laïcité.

L'Union européenne a fait de son mieux pour tourner ces principes, pour les fausser, les pervertir :

La liberté suppose que la légitimité des gouvernants soit issue de l'élection par des citoyens libres. L'Union européenne se réclame aussi de l'élection démocratique mais glisse furtivement un autre principe, tout à fait différent, le principe de la « compétence », de l'expertise, de la sagesse, qui mêle à la fois compétence technique et orthodoxie conceptuelle.

C'est ainsi que l'Union européenne présente l'originalité d'être gouvernée en partie par une Commission composée de personnages qui ont été choisis pour leur compétence et pour leur bonne orientation. Non seulement on leur a donné le pouvoir mais on leur a donné un vrai pouvoir, un pouvoir d'initiative législative ! Ce mode de désignation est assez normal pour l'exécution. Mais il ne s'agit pas du tout d'exécution, la Commission propose, elle a même le monopole des propositions.

Non seulement elle a le monopole des propositions mais elle bénéficie de l'irresponsabilité. Elle propose des politiques dont elle n'est pas responsable.

Ce critère de « compétence » est si intrinsèquement lié à la construction européenne que pour chaque occasion on crée de nouveaux organismes à base de compétences. À la cour de justice européenne les juges, désignés pour leur compétence, ne répondent de rien à personne. Il en est de même pour les banquiers de la BCE. On peut prévoir que si l'Union européenne s'étend à d'autres domaines, on trouvera de nouveaux corps qui seront désignés en-dehors du principe de l'élection, selon le critère de « compétence ».

L'égalité suppose que les dirigeants soient désignés par l'élection sur la base de « un homme une voix », et à la majorité.

Dans l'Union européenne le principe d'égalité serait respecté si on se prononçait à l'unanimité, c'est-à-dire à la majorité dans chacun des États membres. Les gouvernements qui sont à la table du Conseil à Bruxelles représentent chacun la majorité chez eux et, quand ils sont tous d'accord, ils représentent toutes les majorités nationales. Mais l'Union européenne n'aime pas beaucoup l'unanimité. C'est compliqué à atteindre, ça demande des efforts, et on trouve plus simple d'établir une majorité de majorités qu'on appelle « majorité qualifiée »²⁰. Mais le vrai nom de la majorité de majorités c'est minorité ! En se contentant de 55 % de 65 %, on finit par arriver à des minorités assez faibles.

C'est un premier moyen de fausser le principe d'égalité.

²⁰ Lorsque le Conseil de l'Union européenne vote une proposition de la Commission, la majorité qualifiée est obtenue à condition que 55 % des pays de l'UE soient en faveur de la proposition (soit 16 sur 28) et que la proposition est soutenue par des pays représentant au moins 65 % de la population de l'Union européenne.

La seconde c'est qu'il y a des pondérations qui, forcément, avantagent les petits États : un Luxembourgeois pèse plus lourd qu'un Français ou un Allemand, un Maltais plus qu'un Italien.

La fraternité?

Si on ne peut pas demander à l'Union européenne de pratiquer la fraternité on peut peut-être lui demander de pratiquer la solidarité. Mais pas du tout !

Au début il y avait quelque chose qui ressemblait à la solidarité, c'était la préférence européenne qui faisait bénéficier les Six d'un tarif douanier commun. Mais, petit à petit, on a fait disparaître cette préférence européenne.

Aujourd'hui, la politique agricole commune, est elle aussi réduite à très peu de choses alors qu'elle instituait une préférence européenne.

Et on se dirige, à grand renfort de « concurrence libre et non faussée », l'un des dogmes de l'Union européenne, vers le grand libre-échange mondial.

En matière fiscale, c'est la libre concurrence fiscale qui se donne libre cours.

En matière monétaire on pourrait penser que l'euro peut permettre de créer une solidarité. Pas du tout. Il est entendu, il est même proclamé que la Banque européenne ne prêtera pas aux États, c'est-à-dire ne viendra pas en aide à un État en difficulté. Autrement dit non seulement la solidarité n'est pas pratiquée mais elle est interdite.

On pourrait allonger la liste. La solidarité n'est pas bonne pour l'Union européenne. Elle est aussi peu européenne que possible.

Reste la laïcité.

Dans le cadre d'un État comme la République française la laïcité consiste à distinguer le temporel du spirituel. Au temporel la République est souveraine, elle fait ce qu'elle veut,

les autres n'ont pas à s'en mêler. Mais la République ne se mêle pas de dire à ses citoyens quelle religion il faut pratiquer. Le ciel, c'est pour chacun. Chacun le choisit comme il l'entend. Et s'il ne veut pas en avoir il n'en a pas. C'est grâce à cette distinction que nous avons le vouloir vivre ensemble de la République.

L'Union européenne n'a pas atteint le degré de sophistication intellectuelle qui lui aurait permis de parvenir à cette distinction. Par conséquent les vérités et les principes sur lesquels elle se fonde (le primat de l'économie, la concurrence libre et non faussée, l'unité européenne...) ont caractère de dogmes qui s'imposent, qui ne se discutent pas, sur lesquels il n'y a pas à revenir ; ils constituent en somme le ciel d'une Union européenne qui, si elle ne favorise aucune religion positive, est à elle-même sa propre religion.

Cela conduit au fait que, progressivement, les principes s'appliquant et se multipliant, l'Union européenne se comporte non plus comme un État qu'elle chercherait à mimer mais comme une église. Elle a ses dogmes, elle a donc son orthodoxie. Elle a son clergé pour veiller sur l'orthodoxie. Sur le plan intérieur elle pratique un magistère bien entendu infaillible. Vis-à-vis de l'extérieur – qui nous intéresse dans notre recherche d'une entité stratégique – elle pratique un prosélytisme bienveillant mais volontiers conquérant. Ce qui lui tient lieu de politique étrangère se manifeste d'ailleurs par des anathèmes, des condamnations, des excommunications, des mises en pénitence... L'Union européenne est une espèce de religion qui essaie de faire progresser ses dogmes.

Il n'y a donc rien à attendre au point de vue d'une entité stratégique cohérente pour l'Europe aussi longtemps qu'on reste dans un système qui lui est aussi contraire.

Y a-t-il moyen, à partir des nations, de construire une unité stratégique européenne ?

Cet objectif suppose au moins trois conditions à respecter.

La première condition est de se fonder sur des nations véritablement maîtresses d'elles-mêmes. Ce n'est pas un pléonasme. Toutes les nations ne sont pas maîtresses d'elles-mêmes. Il faut donc que ces nations, en matière internationale, aient la capacité et la volonté d'agir. Il existe en effet des nations qui n'ont d'autre souhait que de rester à l'abri des remous internationaux et n'ont aucune envie de prendre des responsabilités. Lors de nos interventions en Afrique, nous n'avons pas vu les candidats se bousculer pour combattre à nos côtés.

Ce tri effectué, sur les vingt-huit ou vingt-sept États de l'Union européenne, il ne restera que quelques candidats sérieux pour entamer une aventure de ce genre.

Pour être maîtresse d'elle-même une nation ne doit pas être prisonnière d'engagements préalables. Pour se remarier il vaut mieux avoir préalablement divorcé. Dans le cas particulier, il se trouve que les États européens sont déjà engagés dans l'OTAN qui leur a désigné l'ennemi, dicté la marche à suivre, qui leur a clairement dit qui est le le patron.

Donc ils ne sont plus libres, on ne peut pas compter sur eux et ils ne sont pas libres de s'engager.

On nous avait parlé de l'eupéanisation de l'Alliance, nous expliquant que nos petits camarades européens n'attendaient que notre retour dans le commandement intégré de l'OTAN pour s'investir dans une défense européenne... Et nous avons vu qu'il ne se passait rien puisque, réintégrant l'OTAN, nous avons

démontré l'inutilité de créer une défense européenne puisqu'elle existe déjà sous la forme otanienne !

La liberté est donc la première condition préalable à la construction d'une entité stratégique. Or elle n'est pas remplie.

La dernière condition, pour être vraiment libres, c'est que les nations ne soient pas prisonnières de préventions, de préjugés au service d'une religion, par exemple celle des droits de l'homme. Il faut des nations, des États vraiment libres, sans préjugés, sans contentieux à conduire, sans revanche à prendre. Si on peut comprendre les réserves d'un pays comme la Pologne, qui a beaucoup souffert dans l'histoire de son voisinage avec la Russie, on ne peut pas construire une entité géopolitique européenne sur la base de ces vieilles lunes ! Cela exige de la part des États candidats, s'ils veulent vraiment réaliser cette entité, une certaine ascèse.

Il faut aussi que ces États libres s'entendent sur le type de monde dans lequel ils veulent vivre et qu'ils veulent préserver, pour lequel ils veulent se battre.

Ce monde, pour des nations, est un monde de nations, c'est-à-dire le monde de l'ONU, le monde du droit international. C'est le monde des souverainetés nationales, de l'inviolabilité des frontières. C'est le monde du refus de l'emploi de la force, sauf autorisation du Conseil de sécurité ou légitime défense.

C'est donc un ensemble assez contraignant de règles définies sur lesquelles les États doivent être d'accord.

Cela implique que ces nations libres se donnent pour but d'empêcher la formation d'empires, d'empêcher la domination, la contrainte d'un seul sur les autres. Cela donne un certain

nombre d'indications assez précises sur le type de politique qu'il s'agit de conduire.

Enfin il faut que cette entité soit régie par la règle de l'unanimité. On me dira que celle-ci est paralysante. C'est possible. Mais il n'y a d'authentique coopération stratégique qu'entre des États qui la veulent, au moment où ils la veulent, pour le temps qu'ils veulent, dans les conditions qu'ils veulent. Sinon, nous tomberons dans les mêmes travers que l'Union européenne où on ne fait pas une défense européenne pour défendre l'Europe mais pour avoir des généraux européens, où on ne fait pas une politique étrangère pour influencer sur l'environnement international mais pour avoir des ambassadeurs européens. Si c'est là le but, cela n'a aucun intérêt. Le véritable but doit être d'essayer de résoudre des problèmes. Mais cela suppose que ceux-ci sont authentiquement perçus comme tels par chacun des États et que tous sont déterminés à agir.

Ces conditions sont assez sévères et exigeantes et on peut penser qu'on n'y arrivera jamais.

Mais ce n'est pas forcément vrai !

Je constate qu'une coopération très efficace entre des États souverains est venue à bout de l'apartheid en Afrique du Sud. Il n'y a pas eu de guerre, mais une série de manœuvres et de pressions ont abouti à faire céder l'Afrique du Sud.

En Europe même, c'était très exactement le but recherché par le plan Fouchet. Il n'a pas réussi, non que ce fût impossible (c'était une solution aussi possible que les autres) mais parce que ce plan avait été refusé par les États européens de l'époque, à commencer par les Pays-Bas qui avaient mis des bâtons dans les roues et qui ont ensuite converti les autres États du Benelux puis les Italiens. Finalement il n'était resté que la France et

l'Allemagne mais l'Allemagne, après avoir conclu le traité de l'Élysée le 22 janvier 1963, a trouvé moyen d'y ajouter un préambule qui le vidait pratiquement de son contenu²¹. Voilà

²¹ Préambule à la loi portant ratification du traité franco-allemand, voté par le Bundestag (Bonn, 15 juin 1963) :

Convaincu que le traité du 22 janvier 1963 entre la république fédérale d'Allemagne et la République française renforcera et rendra effective la réconciliation et l'amitié entre le peuple allemand et le peuple français.

Constatant que les droits et les obligations découlant pour la République fédérale des traités multilatéraux auxquels elle est partie ne seront pas modifiés par ce traité.

Manifestant la volonté de diriger l'application de ce traité vers les principaux buts que la république fédérale d'Allemagne poursuit depuis des années en union avec ses autres alliés et qui déterminent sa politique, à savoir :

- *le maintien et le renforcement de l'Alliance des peuples libres et, en particulier, une étroite association entre l'Europe et les États-Unis d'Amérique,*

- *l'obtention du droit d'autodétermination pour le peuple allemand et le rétablissement de l'unité allemande,*

- *la défense commune dans le cadre de l'Alliance de l'Atlantique nord et l'intégration des forces armées des États membres du pacte,*

- *l'unification de l'Europe selon la voie tracée par la création des Communautés européennes, en y admettant la Grande-Bretagne et les autres États désirant s'y joindre et le renforcement des Communautés existantes,*

- *l'abaissement des barrières douanières par des négociations entre la Communauté économique européenne, la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique, ainsi que d'autres États, dans le cadre du GATT.*

Conscient qu'une coopération franco-allemande conduite selon ces buts sera bénéfique pour tous les peuples, servira au maintien de la paix dans le monde et contribuera par là simultanément au bien des peuples français et allemand,

pourquoi le plan Fouchet a échoué. Mais il aurait très bien pu aboutir à une coopération stratégique.

Cette coopération stratégique s'est d'ailleurs manifestée dans deux domaines, le Proche-Orient et la CSCE (Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe).

Sur le Proche-Orient, son action n'a pas abouti parce que la déclaration de Venise avait été arrachée de haute lutte par la France à des partenaires qui n'y croyaient pas vraiment et dès que la France s'est un peu désintéressée de ce dossier tout le monde a laissé tomber.

En revanche, sur la CSCE, il y a eu une véritable coopération et elle s'est révélée efficace puisqu'elle a abouti aux accords d'Helsinki, lesquels ont contribué, à leur mesure, à la fin de la Guerre froide et à l'effondrement du système soviétique.

Je reconnais tout à fait que les conditions indispensables ne sont pas faciles à réunir, j'affirme seulement que ce n'est pas impossible.

Je conclurai d'un mot qui résume mon propos : en ce domaine comme en beaucoup d'autres, l'Union européenne peut être un bon serviteur mais elle est forcément et sera toujours un mauvais maître.

Merci.

LOÏC HENNEKINNE

Merci beaucoup, Monsieur l'ambassadeur, pour cette intervention très complète, éclairante et décapante.

Le Bundestag ratifie la loi suivante.

Je vais maintenant donner la parole à Anne-Marie Le Pourhiet, éminente spécialiste de droit public, professeur à l'Université de Rennes, membre du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica.

Mme Le Pourhiet va confronter le droit européen au modèle républicain.

ANNE-MARIE LE POURHIET

Le droit européen face au modèle républicain

Merci, Monsieur l'ambassadeur.

L'exposé précédent a introduit le mien : après la stratégie, le fond du droit européen.

Jean-Éric Schoettl a décrit ce matin les principaux éléments constitutifs du « modèle » républicain et il m'échoit donc de décrire en quoi la construction européenne *lato sensu* (Union européenne et Conseil de l'Europe) et ses normes, qu'il s'agisse du droit initial ou dérivé, écrit ou jurisprudentiel, contredit, remet en cause, ignore ou s'accommode des exigences républicaines.

Le premier élément sur lequel on bute inexorablement est évidemment d'ordre structurel et institutionnel en ce sens que c'est la République en tant que modèle stato-national fondé sur la souveraineté populaire et la hiérarchie des normes qui en découle qui est directement atteinte par l'existence et le fonctionnement de l'organisation supranationale qui a été mise en place (I)

Le second problème porte sur la compatibilité du contenu même du droit européen, avec les principes de fond inhérents au modèle républicain français (II).

Les institutions républicaines et l'Europe.

Sans doute l'article 4 du Traité sur l'Union européenne (TUE) se veut-il rassurant à l'égard des États-membres en indiquant : « L'Union respecte l'égalité des États membres devant les traités ainsi que leur identité nationale, inhérente à leurs structures fondamentales politiques et constitutionnelles, y compris en ce qui concerne l'autonomie locale et régionale ».

Néanmoins, et par essence, cette structure fédérale telle qu'elle est organisée et telles que sont décrites ses compétences élastiques à l'infini dans les traités institutifs, ne peut manquer d'entrer en conflit frontal avec le principe démocratique unitaire qui fonde la République française selon lequel « La souveraineté nationale appartient au peuple » et « la loi est l'expression de la volonté générale ». Le Conseil constitutionnel ne manque jamais, à chaque nouveau traité de constater qu'il porte évidemment atteinte « aux conditions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale » et que sa ratification nécessite donc une révision constitutionnelle. Celle-ci se fait par un discret rajout, à la fin du texte constitutionnel, dans le titre XV, de la clause de style selon laquelle « la République participe à l'Union européenne en vertu du traité signé à » (Lisbonne le 13 décembre 2007, pour la dernière version). À partir de là les pouvoirs de la République migrent de nos institutions nationales représentatives du peuple français vers des structures technocratiques non conformes aux principes inscrits au préambule et dans les articles de tête de notre Constitution. Nous nous trouvons donc dans une situation passablement schizophrène où la fin de la Constitution française dit exactement le contraire de son début.

Il reste une fragile digue juridique en ce sens que selon les jurisprudences de nos cours suprêmes (Conseil constitutionnel, Conseil d'État et Cour de cassation) si le droit européen prime sur les lois françaises, la Constitution elle-même reste en revanche la norme supérieure dans l'ordre interne, mais il s'agit en tout état de cause, de la Constitution révisée pour permettre la ratification des traités. Mais les deux juges européens, de Luxembourg et de Strasbourg, disent évidemment le contraire : aucune norme interne, même constitutionnelle ne doit pouvoir faire, échec, selon eux, à l'application du droit européen. Nous sommes donc ici dans l'impasse théorique et la quadrature du cercle. Le Conseil constitutionnel accorde une potentielle protection au modèle républicain en admettant que la transposition des directives est obligatoire sauf si elle porte atteinte à un principe inhérent à l'identité constitutionnelle de la France, mais c'est toujours sous réserves qu'une révision constitutionnelle n'y ait pas consenti.

Nous ne sommes pas les seuls dans cette situation contradictoire et la République fédérale allemande notamment, rappelle régulièrement, par la voix du tribunal constitutionnel de Karlsruhe, la contrariété du fonctionnement de l'Union européenne avec le principe démocratique dont la révision est interdite outre-Rhin par la « clause de pérennité » de l'article 79 de la Loi fondamentale. Jusqu'à présent la Cour n'a encore jamais jugé que la limite était atteinte et qu'un traité ne pouvait pas être ratifié sans changer totalement la Constitution et ses « leçons de démocratie » restent donc encore très théoriques. Mais ses jugements sévères sur le déficit démocratique des institutions européennes et la nécessité pour le Bundestag de tenter de garder la main et le « dernier mot » dans des lois d'approbation et d'accompagnement des traités pourraient un jour se terminer par une sanction. Il y a une sorte d'épée de Damoclès qui pèse sur le principe d'une « union sans cesse plus étroite », qui tend à

protéger la démocratie allemande mais aussi la nôtre par extension. La Cour affirme ainsi au sujet de la « citoyenneté européenne » : « *Depuis que le principe de la souveraineté populaire l'a emporté en Europe, seuls les peuples des États membres peuvent disposer de leur pouvoir constituant respectif et de la souveraineté de l'État. Sans la volonté des peuples déclarée explicitement, les organes élus ne sont pas habilités à créer dans leurs espaces constitutionnels étatiques un nouveau sujet source de légitimité ou à délégitimer les sujets existants* ».

De facto, l'on voit bien, en réalité, que nos institutions républicaines sont remplacées par les trois acteurs post-démocratiques dominants dans le fonctionnement de l'Europe c'est-à-dire : le marché, les experts (qui sont souvent des militants) et les juges. Mais il faut aussi avoir l'honnêteté de reconnaître que les institutions européennes ont été conçues, dès le départ, comme des canons braqués sur l'État-Nation. Les pionniers de la cause européenne ont considéré que c'étaient les nations elles-mêmes qui étaient responsables de la guerre et non pas l'impérialisme d'une seule et ont donc considéré qu'il fallait remettre totalement en cause le modèle westphalien fondé sur la souveraineté des États. L'Europe est en réalité consubstantiellement anti-démocratique et les discours se proposant de la démocratiser ne sont pas crédibles. L'ignorance des peuples, la volonté de les encadrer, voire de les contrarier sont dans les gènes de l'organisation européenne, c'est son ADN et sa raison d'être.

L'une des grandes caractéristiques du droit européen réside non seulement dans sa logorrhée normative écrite, souvent dictée par des *lobbies*, mais aussi dans le fait que cette mauvaise qualité des textes se transforme en gouvernement des juges, opérant encore un transfert illégitime supplémentaire. L'on ne dit jamais « la Convention européenne des droits de l'homme »

mais « la Cour européenne des droits de l'homme » qui interprète le texte de la Convention comme elle l'entend et lui fait dire ce qu'elle veut. 95 % du droit européen des droits de l'homme est jurisprudentiel et ne résulte absolument pas d'une quelconque adhésion populaire. C'est d'ailleurs parce que Jean Foyer avait attiré l'attention du général de Gaulle sur cet inévitable gouvernement des juges qu'il avait catégoriquement refusé de ratifier la Convention, laquelle ne l'a été en 1974 qu'à la faveur de l'intérim présidentiel exercé par Alain Poher.

Au-delà de Rousseau, c'est également Montesquieu, dont s'inspire l'article 16 de la Déclaration de 1789 consacrant la séparation des pouvoirs, qui est aussi malmené par l'Europe en ce sens que le fonctionnement de l'Union fait la part belle aux exécutifs et aux technocrates dans les sommets et négociations, les parlements nationaux sont exclus du système. L'on a annexé au traité de Lisbonne un protocole sur les parlements nationaux et un autre sur le principe de subsidiarité qui donnent aux parlementaires français la possibilité théorique de contrôler en amont les projets de normes et de les contester en aval pour excès de pouvoir, mais on sait que leur utilisation et surtout leur effet, en France comme ailleurs, est très limitée.

Notre nouvelle Assemblée « nationale », élue en juin 2017, s'est bornée à voter le 27 novembre dernier, sur l'initiative de Richard Ferrand, une résolution « visant à promouvoir les symboles de l'Union européenne » que le peuple français a pourtant refusés en 2005. Ladite résolution, qui encourage le président de la République à signer la déclaration n° 52 sur la reconnaissance desdits symboles, annexée au traité de Lisbonne, a été votée à main levée avec une quarantaine de députés présents.

L'article 11 alinéa 2 du même traité institutionnalise le rôle des *lobbies* en indiquant : « Les institutions entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile ». Là encore, une toute récente résolution de l'Assemblée nationale, en date du 30 novembre 2017, emboîte le pas au traité en indiquant souhaiter que soit lancée une initiative « visant à repenser la place de l'action associative dans les politiques publiques afin d'expérimenter dans ce cadre une véritable co-construction avec le monde associatif ». Voilà qui n'est encore guère conforme au principe selon lequel « aucune section du peuple » ne saurait s'attribuer l'exercice de la souveraineté nationale.

Enfin, dans la logique de l'affaiblissement des États-Nations et du multiculturalisme diversitaire anglo-saxon, le droit européen de l'Union comme du Conseil de l'Europe a toujours fait la promotion de la fameuse « Europe des régions » directement opposée au principe unitaire de la République française. D'où les conflits récurrents entre la République et les institutions européennes sur la question des chartes européennes sur l'autonomie locale et régionale, ou sur les langues régionales et les minorités nationales tandis que le comité des régions de l'Union et l'allocation des fonds structurels alimentent les micro-nationalismes régionaux. L'article 2 du traité de Lisbonne affirme explicitement que « L'UE est fondée sur les valeurs de respect des droits de l'homme y compris des droits des personnes appartenant à des minorités », notion absolument proscrite par nos principes républicains. Ce n'est pas un fait du hasard si les nationalistes catalan, écossais et corse prétendent répudier leur patrie tout en faisant les yeux doux à Bruxelles et à Strasbourg.

Ceci nous conduit directement aux questions de compatibilité de fond du droit européen avec les principes républicains.

Les principes républicains et l'Europe.

On l'a rappelé ce matin, au cœur de l'idée républicaine qui constitue l'ADN de l'identité constitutionnelle de notre pays se trouve d'abord l'affirmation verticale de la primauté de l'intérêt général sur les intérêts privés et catégoriels.

Cette supériorité du tout sur les parties est liée au principe de souveraineté collective, qui est un principe de majorité. Certes la démocratie suppose un choix, des options, qui ne peuvent s'exercer que dans une société pluraliste et libérale, mais après la délibération vient la décision qui se fait à la majorité des citoyens « libres et égaux en droits ». C'est en cela que l'on a pu observer une continuité de transcendance entre l'Ancien régime et la Révolution, la *vox populi* se substituant à la *vox dei*, le corps de la Nation à celui du roi mais la verticalité demeurant intacte : « On n'est uni que par ce qui nous dépasse », disait ici même Régis Debray récemment. La *res publica* c'est ce qui est commun, collectif, c'est la chose de tous qui ne peut faire l'objet d'une captation féodale par des groupes ou des corporations²².

Or la conception européenne des choses n'est pas celle-là, c'est une conception horizontale, en cercles concentriques, négociée, toute de compromis, ce que les juristes appellent le droit en réseau plutôt que le droit pyramidal rousseauiste où la hiérarchie des normes s'articule par ordre de légitimité populaire décroissante. La pyramide est même aujourd'hui inversée par le triomphe des droits individuels et catégoriels sur l'intérêt général et par la victoire par KO (ou chaos) des droits subjectifs sur le droit objectif.

J'ai commencé mes études de droit en 1971 et j'ai eu le coup de foudre pour le droit public dédié à la chose publique entièrement fondé sur les critères de la puissance publique et du

²² Anne-Marie Le Pourhiet, *Tradition républicaine*, Dictionnaire du conservatisme, Les éditions du Cerf, 2017, p. 960.

service public. J'ai bu l'intérêt général dans mon biberon de juriste. 50 ans plus tard je partirai en retraite en constatant, comme le doyen Maurice Hauriou : « On nous change notre État », ou, plus exactement, on a dépouillé l'État de ses attributs.

Le service public a muté sous l'influence du droit européen de la concurrence, les contrats et marchés publics aussi, les règles de retrait des actes administratifs et la notion d'ordre public subissent des torsions, tout ce qui faisait l'exorbitance du droit public français parce qu'il servait l'intérêt général est altéré par des valeurs « autres », notamment marchandes et communautaristes.

En droit de l'immigration et même en droit de la famille par exemple, on voit le Conseil d'État français, anciennement organe de la puissance étatique par excellence, qui fût l'usine de fabrication du droit administratif, statuer aujourd'hui ouvertement *contra legem* au nom du « droit à la vie privée et familiale » consacré par l'article 8 de la Convention européenne, qui est devenu une arme de destruction massive de l'intérêt général. Le « ressenti » subjectif individuel l'emporte désormais sur la volonté générale *via* une jurisprudence européenne toute en casuistique laxiste de type jésuite telle que la dénonçait Pascal dans *Les Provinciales*.

De même le statut général des fonctionnaires est-il devenu au fil des modifications imposées notamment par les directives européennes sur les discriminations, l'« égalité de genre », la « lutte contre » le sexisme et autres « questions de société » un amoncellement de droits en tous genres rédigés dans un style et un vocabulaire typiquement européens (« Aucun fonctionnaire ne doit subir des faits de harcèlement sexuel, moral.. »), tandis que dans le chapitre sur les carrières les dispositions sur les congés (de sept types avec des sous-types : « charges parentales », validation des acquis, bilan de compétences, formation syndicale, etc..) prédominent largement avec une

avalanche de détails encore inspirés de la logorrhée européenne. On a le sentiment que le statut est désormais destiné à se servir plutôt qu'à servir.

Seul le statut des militaires avait échappé à cette transformation des serviteurs de l'État en ayants droit. L'article 1^{er} du statut de 2005 dispose encore, tel un Panthéon : « L'armée de la République est au service de la Nation ». Néanmoins la Cour européenne des droits de l'homme n'a pas pu s'empêcher de torpiller l'un des éléments essentiels de ce statut, à savoir l'interdiction des syndicats dans l'armée, dans l'arrêt *Matelly contre France* de 2014. Le gouvernement s'est abstenu de faire appel contre cette immixtion dans ce qui pouvait pourtant être considéré comme un élément de notre identité et de notre défense nationale.

Sur les questions de la laïcité et de neutralité religieuse les textes européens sont très menaçants pour le modèle français puisqu'ils sont dominés par le multiculturalisme érigé « valeur de tolérance » (article 2 TUE). Toutefois, sur ce point précis, les réserves émises par le Conseil constitutionnel en 2004, la rébellion du législateur français, tant pour le voile à l'école, que pour le voile intégral dans l'espace public ou encore la réaffirmation textuelle de la neutralité des services publics et même, dans la loi *El Khomri*, la possibilité d'imposer la neutralité dans le règlement intérieur des entreprises, ont contraint les juges européens au *self-restraint* dans l'interprétation des traités et du droit dérivé et à reconnaître l'identité singulière de la République française en la matière. C'est donc sur ce point une victoire républicaine, n'en déplaise au Défenseur des droits et à la Commission nationale consultative des droits de l'homme qui avaient crié à la discrimination religieuse.

La lecture attentive des textes européens (traités, Charte des droits fondamentaux et droit dérivé) montre, en effet, que le

principe dit de « non-discrimination » n'est pas du tout la réplique du principe républicain d'égalité, il en est même la négation. Toutes les définitions assez tordues et contradictoires des discriminations directes et indirectes données par les textes européens aboutissent en effet clairement à imposer des discriminations positives c'est-à-dire des dérogations au principe d'égalité en faveur de catégories ethno-raciales, culturelles, religieuses, sexuelles, etc... Il ne s'agit ni plus ni moins que de privilèges (au sens étymologique de lois privées), d'« accommodements » reconnus à des groupes au mépris de la tradition française exprimées dans la Constitution de 1791 : « Il n'y a plus aucun privilège ni exception au droit commun de tous les Français ». C'est subrepticement un droit communautaire que l'Europe infiltre dans notre corpus juridique. Une résolution européenne d'opposition à un nouveau projet de directive sur les discriminations avait d'ailleurs été votée par le Sénat le 17 novembre 2008 au motif qu'elle encourageait « la création de communautés de personnes bénéficiant de droits particuliers et s'inscrivait dans une démarche communautariste contraire aux principes universalistes de la République française ».

J'ajoute qu'il ne s'agit pas d'une invasion strictement européenne et que le droit international onusien est du même tonneau. Ainsi, alors que la Déclaration de l'ONU sur les droits des minorités n'est absolument pas contraignante et que la France a refusé de signer les conventions sur ce sujet, une « experte indépendante » de l'ONU, Mme Mac Dougall s'est permise de venir faire une tournée d'inspection en France en 2007 où elle n'a évidemment rencontré que des militants communautaires de toutes sortes. Elle a rendu en 2008 un rapport stupéfiant préconisant de changer l'interprétation de la

Constitution française ou à défaut de la réviser²³. Je précise que cette personne remercie dans son rapport le gouvernement français qui a facilité son séjour et ses auditions ... Une ferme reconduite dans son *boeing* aurait peut-être été plus conforme à la « cohérence » républicaine exposée ce matin.

Conclusion.

On peut évidemment essayer de limiter à la marge les atteintes au modèle républicain en provenance des institutions européennes, à l'aide des quelques moyens existants.

Il serait possible de demander la mise en œuvre de l'article 48 TUE et de la déclaration n°18 annexée au traité de Lisbonne qui stipulent que les États peuvent décider de réviser les traités « y compris en vue de réduire les compétences de l'Union », ce qui aurait pour effet de réduire les zones de contrariété. Les Britanniques étaient demandeurs de cette procédure, ils n'ont pas été entendus et sont partis.

L'on peut aussi utiliser plus systématiquement tous les moyens juridiques à disposition pour faire respecter les principes de subsidiarité et de proportionnalité, s'opposer à des révisions simplifiées, voter les résolutions prévues dans le protocole *ad hoc* et le titre XV de la Constitution, refuser de voter les actes qui nous ne conviennent pas au Conseil et au parlement européen, saisir la Cour chaque fois qu'il y a excès de pouvoir, refuser de transposer les directives abusives et contester les actes devant la CJUE, se servir de tout l'arsenal rappelé par la Cour allemande pour sauvegarder aussi la compétence du parlement français et donc la démocratie. Ce ne sont pas les moyens qui manquent. Mais il faut de l'endurance et surtout une volonté que l'on n'aperçoit pas.

²³ ONU – Assemblée Générale, Conseil des droits de l'homme, A/HRC/7/23/Add.2 – 3 mars 2008.

L'on peut aussi sans forcément « renverser la table », taper du poing sur celle-ci et tenir un discours ferme aux sommets des chefs d'État et de gouvernement qui aurait le mérite d'annoncer la couleur à nos partenaires et de modérer les ardeurs normatives de la Commission. Tout est possible si la volonté y est.... Mais elle ne semble pas y être.

LOÏC HENNEKINNE

Merci beaucoup.

Ceux qui, comme c'est mon cas, ne sont pas des juristes professionnels auront appris énormément de choses en vous écoutant.

Mais si j'étais un peu dans l'inquiétude après avoir entendu le premier intervenant, je suis dans l'angoisse avant de passer la parole à la troisième intervenante.

Coralie Delaume, essayiste, a publié notamment, avec David Cayla, un ouvrage intitulé « *La fin de l'Union européenne* » (Michalon, 2017). Bloggeuse professionnelle, animatrice du site *L'arène nue*, elle intervient sur de nombreux sujets, notamment en politique étrangère. Elle est aussi membre du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica.

Elle va intervenir sur le thème du modèle républicain et l'Europe.

CORALIE DELAUME

Le modèle républicain et l'Europe

Je vous remercie beaucoup.

Après l'intervention précédente, je risque de passer pour une gentille européiste.

Je commencerai par un peu d'histoire.

La construction européenne est-elle une belle idée qui a mal tourné, ou une idée funeste dès le départ, visant à ligoter les nations et à mettre la démocratie entre parenthèses ? Dans le débat public, les deux versions sont présentes et ont chacune leurs partisans. Mais, à vrai dire, aucune n'est tout à fait satisfaisante.

À l'origine : deux Europe étaient possibles.

Au départ, c'est-à-dire dans les années 1950-60, deux conceptions de l'Europe se sont affrontées et déployées en parallèle.

Il y avait la vision inter-gouvernementale, plutôt portée par les gaullistes, et elle a abouti à des initiatives et des réalisations. Le traité de l'Élysée, par exemple, traité de réconciliation entre la France et l'Allemagne. Les deux plans Fouchet, qui visaient à bâtir une Europe non pas économique-juridique, non pas technique mais politique, en mettant l'accent sur la coopération en matière de politique étrangère, la coopération en matière de Défense, les échanges culturels. Ils ont échoué. Du coup, ce scénario-là, qui n'a pas vraiment été joué, reste disponible. Enfin il y a eu le Marché commun, qui était une bonne idée – et qui n'était pas le Marché unique qui, lui, est une dérive - j'y reviens de suite.

En parallèle existait une autre vision de l'Europe. C'était la vision de Monnet/Schuman, vision supranationale qui reposait sur l'idée qu'il fallait dépasser les nations fauteuses de guerre, et écarter les peuples, un peu trop sujets aux passions politiques, des grandes décisions. Cette Europe-là est celle que l'on connaît le mieux, parce que c'est celle que les « Européens professionnels » nous racontent, en nous la présentant comme le récit des origines, avec ses « Pères fondateurs », d'obscurs Belges ou Néerlandais, plutôt démocrates-chrétiens et/ou issus du monde des affaires. La réalisation majeure est la CECA, dont la Haute-Autorité est l'ancêtre de la Commission européenne. Et tout cela a avancé selon la « méthode Monnet », la fameuse « méthode des petits pas ».

Donc au départ il n'y avait rien d'écrit. Il y avait deux chemins possibles. Il y a eu des oppositions, des conflits, et *in fine* c'est la seconde vision qui a triomphé. Très nettement, et même sans doute au-delà de ce que les « Pères fondateurs » avaient prévu. Ce qui est advenu, en réalité, c'est un monstre. Mais cela s'est fait très progressivement et sans qu'on y prenne garde. Je ne pense pas qu'on ait jamais pu souhaiter une entité aussi ésotérique et dysfonctionnelle.

La transformation progressive de l'Europe : quelques dates clés.

La transformation a été lente. Elle a connu plusieurs étapes et je voudrais insister sur quelques dates clés, qui permettent de comprendre ce qui s'est passé.

1986, signature de l'Acte unique, préparé par la commission Delors. Le Marché commun se transforme en Marché unique. À partir de là ce ne sont plus les seules marchandises qui circulent librement dans la Communauté, mais également les hommes et les capitaux, ce qui déstructure complètement l'économie du continent pour une première raison, évidente : la libre

circulation pour le capital ET pour le travail ne les met pas à égalité mais en concurrence. Pour le dire de façon imagée, le capital circule plus vite que le travail, donc c'est lui qui gagne. Les discours politiques le déclinent au quotidien : « Il faut baisser le coût du travail pour attirer les investisseurs ! ». Une autre raison est moins connue : la mise en place du Marché unique a généré un processus – qui se poursuit aujourd'hui – de polarisation économique, via la mise en mouvement du capital et du travail vers l'endroit qui était originellement, et pour des raisons historiques, le plus industrialisé : l'Allemagne. S'ensuit un processus d'eurodivergence qu'on ne peut plus arrêter, avec des écarts qui se creusent perpétuellement entre une Europe du cœur (Allemagne) qui s'enrichit toujours plus, et une Europe périphérique qui s'appauvrit toujours plus. Et on l'a bien vu au moment de l'entrée en crise de tout cet ensemble en 2010-2012. Les pays de la zone euro qui ont dû avoir recours à l'aide européenne ont été l'Irlande (périphérie Ouest), la Grèce, l'Espagne, le Portugal. Quant à l'Italie, son économie va très mal, notamment ses banques. De l'autre côté, complètement à l'Est, c'est moins brutal parce qu'il n'y a pas l'euro, et que les PECO sont moins intégrés. Mais ils ont dû s'imbriquer complètement dans l'économie allemande. Actuellement, ils sont en quelque sorte des rouages de la plate-forme industrielle allemande.

1991-1992 : réunification allemande et mise en place de l'euro.
 La physionomie de l'Europe change à nouveau, et les déséquilibres initiés s'accroissent. L'Allemagne, déjà extrêmement favorisée par la création du Marché unique, se retrouve avec une monnaie qui, sous-évaluée pour elle, dope sa compétitivité. Par ailleurs, désormais centrale géographiquement, elle devient aussi le pays le plus peuplé de l'Union. Son poids relatif s'accroît de manière assez considérable, d'autant plus que l'Europe institutionnelle se calque beaucoup sur les institutions allemandes. La Banque

centrale indépendante par exemple, est principalement dédiée à combattre l'inflation, un objectif d'inspiration nettement ordolibérale.

2004-2007. Dernière vague d'élargissement, cette fois aux pays d'Europe centrale qui, je l'ai dit se « pluggent » sur l'économie allemande, lui offrant une nouvelle occasion d'accroître sa compétitivité en lui fournissant de la main d'œuvre bien formée et peu chère. Par ailleurs, petit à petit, l'arrivée de ce nombre important de nouveaux membres va générer un changement des équilibres au sein des Institutions européennes. Lentement mais sûrement le centre de gravité de l'Europe se déplace vers l'Est. Au sein du Parlement européen, au sein de la Commission, on voit des pays comme la Pologne par exemple, accroître leur influence, de même que les pays Baltes. Or ces pays constituent davantage l'étranger proche de l'Allemagne que le nôtre...

2016 le Brexit. Le Brexit est important pour plusieurs raisons. D'abord, parce qu'il redessine une nouvelle fois l'Europe géographiquement. L'Union européenne, qui s'était déplacée à l'Est, en se rétractant désormais à l'Ouest, devient de plus en plus continentale. Ensuite, le départ de la Grande-Bretagne, n'est peut-être que la première sortie. Jusque-là, l'élargissement sans fin apparaissait comme une évidence, une sorte de « sens de l'histoire ». Eh bien non. Le processus peut s'inverser. Personne n'est prisonnier, Les États sont encore souverains, à condition de le vouloir. Symboliquement c'est très lourd de sens. C'est en outre la plus vieille démocratie européenne qui « se fait la malle », invoquant notamment sa volonté de ne plus voir le droit de l'Union prévaloir sur son droit interne, soulignant ainsi cruellement le problème démocratique en Europe. Ce qui est aussi lourd de sens.

En somme, si l'on considère les relations entre les différents États membres de l'Union européenne, nous avons aujourd'hui

un système hiérarchisé, inégalitaire, avec des gagnants et des perdants. Des gagnants qui n'ont pas nécessairement cherché à l'être au départ d'ailleurs. Ce ne sont pas les « égoïsmes nationaux » (expression d'ailleurs dépourvue de sens) qui sont en cause mais des structures mal conçues et une série de causes et d'effets qui ont abouti à une nette domination de l'Allemagne (avec toutefois quelques autres pays d'Europe du Nord) et à la destruction plus ou moins avancée des économies périphériques. Ou, éventuellement, à leur transformation en paradis fiscaux, comme dans le cas de l'Irlande par exemple.

Les institutions supranationales.

Mais ce n'est pas tout. Cette Europe inégalitaire, dont une bonne moitié des membres s'appauvrissent, où tout concourt à faire pression à la baisse sur les salaires, le coût du travail étant devenu la variable d'ajustement par excellence, cette Europe ne pose pas seulement des problèmes économiques. Ce serait presque trop simple. Elle pose aussi un grave problème démocratique.

Cela tient à ce qu'on a vu tout à l'heure, c'est à dire à la victoire de l'option supranationale. L'Europe institutionnelle que nous avons bâtie, est « gouvernée » (ou peut-être devrait-on dire « gouvernancée », puisque ce sont des technocraties qui sont à la manœuvre) par des institutions supranationales indépendantes, à savoir la BCE, la Commission, la CJUE (Cour de justice de l'Union européenne).

Ces « Indépendantes », comme on les appelle, ne rendent de comptes à personne. Et à qui en rendraient-elles puisqu'il n'y a pas d'État fédéral européen auquel elles seraient adossées ? Elles sont donc un peu comme suspendues dans l'atmosphère, et par la force des choses – et puisqu'elles ont été faites pour ne jamais se heurter au pouvoir politique – sont devenues auto-référentes. Elles décident, sans contrôle démocratique et, ce faisant,

s'arrogent des prérogatives politiques, alors qu'elles ne sont que des entités techniques.

La Commission, qui n'est pas la plus puissante ni la plus autonome des trois « Indépendantes », interagit beaucoup avec le Conseil et avec les États-membres. De ce fait, elle a été un peu phagocytée par l'État membre le plus puissant. Jean-Claude Juncker, son président, a été plus ou moins choisi par Angela Merkel, et le numéro 2 de la Commission, l'homme fort de l'Institution, est un Allemand.

On a mesuré l'étendue du pouvoir de la Banque centrale européenne au moment de la crise grecque de 2015. C'est la BCE qui a eu raison d'Alexis Tsipras en vérité. L'Eurogroupe tout seul n'aurait pas eu les moyens de faire plier la Grèce. C'est à la BCE, qui gère l'euro, qu'appartient la souveraineté monétaire, un attribut politique de premier ordre. C'est la BCE qui, en 2015, a mis le pays à genoux : Elle lui a quasiment coupé les liquidités et a amené son système bancaire au bord de la faillite. Ce qui s'est passé est inouï ! On a vu un gouvernement démocratiquement élu se faire attaquer et mettre en échec par sa propre Banque centrale (la BCE est en effet la Banque centrale de tous les pays de la zone euro), agissant de sa propre initiative et sans autre légitimité que celle qu'elle s'octroyait elle-même. C'est un peu effrayant. C'est le côté Frankenstein de l'Europe.

La CJUE, la moins connue des trois Indépendantes, est néanmoins une structure majeure. C'est elle qui a décidé, en 1963-64, par des jurisprudences que jamais personne n'a contestées, que le droit européen primait sur les droits nationaux, que les règles de droit national lui soient antérieures ou postérieures. Ce faisant, elle a créé une quasi-Constitution. Les juristes considèrent en effet qu'en inventant de sa propre initiative les principes de l'effet direct et de la primauté du droit communautaire, la CJCE a « constitutionnalisé » les traités européens. C'est assez énorme. Et non seulement personne n'a

jamais validé cette constitutionnalisation des traités mais presque personne ne le sait !

Maintenant que fait-on ?

Nous avons une Europe qui nous échappe complètement et qui déraile, tant sur le plan économique que sur le plan démocratique. Les pays membres entrent en crise les uns après les autres. Le pays *leader* lui-même, l'Allemagne, vient d'entrer dans une crise politique inédite et grave, et on ne sait pas trop quand elle pourra se doter d'un gouvernement. La désagrégation de l'ensemble, on le sent bien, est quasiment inévitable. Donc ?

J'ai dit en commençant que l'Europe supranationale avait triomphé de cette Europe politique, inter-gouvernementale et à géométrie variable qui aurait peut-être été rendue possible si les plans Fouchet, par exemple, avaient été mis en œuvre. Cette voie n'est pas fermée. Elle ne peut pas l'être. Les pays voisins sont appelés à coopérer, la géographie l'impose. Reste à déterminer comment et jusqu'où.

Toutefois, en l'état actuel des choses, ce n'est pas jouable. L'organisation juridique (la quasi-constitution en réalité) et l'organisation économique actuelles sont des machines à générer de la divergence, à créer de la compétition et du conflit, à détruire partout, et jusqu'à ce qu'il n'en reste rien, le droit du travail, et à supprimer, purement et simplement, la démocratie. Pour pouvoir envisager autre chose, il faut donc commencer par détricoter cela, ce qui risque de ne pas être une mince affaire.

Mais peut-être une fenêtre d'opportunité s'ouvre-t-elle avec l'Allemagne qui est maintenant un peu à la croisée des chemins. La situation actuelle est optimale pour elle mais on arrive au moment du basculement où la situation va se retourner ; où pour que l'Union européenne perdure, l'Allemagne va être obligée de passer à la caisse, de consentir à des transferts budgétaires. Cela

explique en partie le malaise actuel en Allemagne qui n'est pas dû seulement à ses problèmes démographiques.

Mais les Allemands ne le veulent pas, et ne le feront pas. Jamais. Donc à terme tout s'écroule. C'est peut-être le moment de leur dire : avant qu'il ne soit trop tard, démantelons Frankenstein, tranquillement et en bonne intelligence, avant de reconstruire une autre Europe qui permette de préserver la souveraineté des nations, la volonté des peuples, et en France, de régénérer la République.

LOÏC HENNEKINNE

Ce rappel chronologique, politique, économique très important nous amène à déplorer que, depuis vingt ans, nous n'ayons jamais eu de gouvernement capable de « taper sur la table » et de fixer les limites de l'inacceptable.

Je vais maintenant donner la parole à Jean-Baptiste Barfety, président de la conférence Gambetta, membre du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica qui, après avoir étudié à l'ESSEC est entré à l'École nationale d'administration. Ce jeune énarque travaille maintenant à l'inspection générale des affaires sociales. Il est également compétent sur les questions de défense et de sécurité.

Existe-t-il un intérêt général européen ?

Poser la question, c'est quasiment y répondre.

JEAN-BAPTISTE BARFETY

Existe-t-il un intérêt général européen ?

Merci, Monsieur l'ambassadeur.

Anne-Marie Le Pourhiet a évoqué son histoire d'amour avec le droit public. Gabriel Robin a rappelé qu'il fallait divorcer avant de se remarier. Je ne sais pas si j'arriverai à parler d'histoire d'amour.

Pierre Mendès-France écrivait : « Je ne suis pas des mystiques qui ont laissé entendre sans arrêt qu'il suffit de "faire l'Europe" pour tout résoudre. Pendant des années, j'ai entendu répéter, en face de n'importe quel problème posé : "Y a qu'à faire l'Europe". Difficultés agricoles ? "Y a qu'à faire l'Europe, nous vendrons ainsi nos excédents". Lourdeur des dépenses militaires ? "Y a qu'à faire l'Europe, les charges s'égaliseront" ».

Et ainsi de suite. C'était en 1974, et aujourd'hui encore, on entend que, mécaniquement, les problèmes géopolitiques, économiques, d'évasion fiscale etc. ne pourraient trouver de solution qu'à Bruxelles.

Gardons-nous donc de ce travers décrit par Mendès-France. L'Europe n'est pas une obligation, une évidence, un dogme. Il n'y a pas un espace ou une zone qui nous serait imposé, à charge pour nous de trouver un contenu à cette entente.

Quand j'ai vu le sujet sur lequel Jean-Pierre Chevènement m'a invité à plancher, « L'Europe « espace pertinent », mais pour quel dessein ? », j'ai pensé à Georges Brassens qui chantait « Mourir pour des idées c'est bien beau mais lesquelles ? ». Et à sa suite, je demanderai donc « Faire l'Europe, c'est bien beau mais laquelle ? ».

Brassens parlait d'ailleurs du sacrifice suprême. Cela peut sembler incongru aujourd'hui, mais il y a 100 ans, on mourait pour la nation. Désormais, l'abnégation consiste à « dédier sa vie à » quelque chose. J'entends encore des gens, même de mon âge, s'engager dans la fonction publique, « pour la France », « pour servir l'intérêt général ». Mais imagine-t-on dédier sa vie aux 3 % de déficit, ou à la libre circulation des capitaux ? On a donc bien besoin d'un dessein européen.

L'enjeu de mon intervention est donc d'esquisser les contours d'un tel dessein, si possible cohérent avec l'exigence républicaine.

Il me semble que l'Europe ne peut être elle-même sans être libre et forte, c'est-à-dire capable de tracer une voie propre et de défendre ses intérêts. C'est la tautologie du Général de Gaulle de « L'Europe européenne » pour bien montrer qu'elle peut parfois se perdre. Elle ne peut pas non plus être elle-même si elle se rapetisse. Elle doit donc être capable d'une coexistence avec les autres nations, dans une forme d'universalisme.

Et il me semble que ces deux buts ne peuvent être atteints que par une Europe des nations. C'est ce que Mendès-France envisage dans la suite de la citation, et c'est ce qui a déjà été dit à cette table ronde. Malgré sa devise « Unie dans la diversité », l'Union européenne fonctionne par l'uniformisation, et c'est probablement cela qui paralyse le continent et l'empêche de s'adresser aux autres nations.

Il faut au contraire retrouver le principe propre de l'Europe : « le maximum de diversité dans le minimum d'espace ». Si nous y parvenons, cette richesse interne nous permettra de parler au monde entier. S'appuyer sur les nations membres à l'intérieur, pour respecter les nations partenaires à l'extérieur.

Voilà ce que je vais essayer d'illustrer à travers trois thèmes : économique ; social ; politique extérieure. À chaque fois, je donnerai des exemples concrets sur lesquels nous pourrions défendre un intérêt propre de l'Europe et je citerai trois chartes du droit international, pour inscrire cet intérêt propre dans une visée plus générale, plus universaliste.

1) Un dessein industriel et commercial.

Pendant des décennies, on a encouragé les capitaines d'industrie, et on a tenu la bride aux intérêts financiers. La Commission fait désormais le contraire : serrer la vis à l'industrie, la faire passer au tamis de la concurrence, et lâcher la bride à la finance. À Bruxelles, on préfère les capitaux aux capitaines.

Parler d'industrie à la Fondation Res Publica, est un peu facile, me direz-vous. Des dizaines de colloques ont traité de ce sujet. Je ne vais donc pas m'étendre. En dehors de cette studieuse enceinte, l'industrie est un peu ringarde, et salissante. Proposer une Europe de l'industrie peut donc paraître à quelques-uns légèrement incongru. Comme s'il s'agissait de faire un grand sanctuaire de canards boiteux, pour embaucher les derniers ouvriers de cette France obstinée dans cette vieille Europe. En réalité il n'en est rien. L'industrie c'est l'avenir.

Mais finalement *Google, Amazon, Facebook* et *Apple*, les GAFA, ça n'a rien de ringard. La voiture électrique Tesla, bientôt la voiture autonome, c'est le progrès. Les fusées SpaceX pour milliardaires avides de tourisme spatial, ça fait rêver. Alors tout d'un coup, vu comme ça, on ne nous dit plus que c'est ringard l'industrie.

Or, le continent se vide de son industrie, alors que faire ?

Ce que l'Europe des nations a réussi à faire avec Airbus, l'Union européenne n'est capable de le faire dans aucun domaine, surtout pas industriel. Airbus, c'était le sursaut, la réaction face au quasi-monopole mondial de Boeing, c'était construire un équilibre politique : alors que la France apportait bien plus d'actifs que l'Allemagne, elle a concédé une parité avec son voisin.

Premièrement, l'Europe de l'industrie peut passer par la constitution de grands champions industriels, par exemple dans le numérique. Ce n'est pas très original, on le dit depuis longtemps. Oui, on le dit, mais on fait le contraire.

On ne sait plus faire de fusions, ce sont désormais des acquisitions : les Allemands avec Alstom et le TGV français ; et les Italiens Fincantieri qui rachètent les Chantiers de l'Atlantique. C'est « chacun pour soi, tous pour le *shopping* industriel ». C'est une domination, une uniformisation, tout le contraire d'Airbus, qui a su ménager un équilibre capitalistique et politique, pour être un vrai groupe européen. Rien à voir avec Siemens-Alstom, qui est un rachat : sur 11 sièges au conseil d'administration, 6 sont au conglomérat Siemens, qui pourra monter au capital au-delà de 50 % dans 4 ans, et pourra donc effacer le nom d'Alstom. Ce ne sera donc pas un champion européen, mais un champion allemand. Ce n'est pas un reproche à un pays en particulier, nos groupes Essilor, Vivendi, Lactalis font de même en Italie. C'est le constat d'une incapacité européenne. Et il faut inverser la vapeur.

Deuxièmement, il faut défendre nos intérêts. Le rachat de nos fleurons, sous des dehors d'irréversibilité de mécanismes économiques, est un abandon politique, qui doit être débattu. Il suffit de poser la réciprocité. Les Américains ont un outil juridique (le CIFIUS) pour interdire le rachat d'entreprises par des capitaux étrangers. Il faut utiliser le nôtre, le décret

Montebourg. Les Américains ont mis 60 milliards d'euros pour sauver *General Motors*, il ne faut pas hésiter à les imiter. On nous présentait Alstom Energie en difficulté et le monde entier voulait la racheter : il fallait investir dans cette entreprise !

Troisièmement, il faut retrouver une vision politique. Les sanctions extraterritoriales américaines sur les entreprises européennes se sont élevées ces dernières années à 40 milliards dollars. Je vous renvoie à l'article de Jean-Michel Quatrepoint dans le *Monde Diplomatique* de janvier²⁴. En théorie les Américains sanctionnent de la triche sur les moteurs de voitures, de la corruption, ou du commerce avec des pays infréquentables. En pratique, c'est aussi le moyen de paralyser des concurrents. Et ce sont des droits de douane déguisés, car l'entreprise qui refuse de payer se voit interdire l'accès au marché américain. Sous les dehors d'une mécanique juridique, ces sanctions sont un acte politique, et les États européens doivent le prendre comme tel et se défendre. Poser cette question sur la table des négociations, voilà un dessein pour quelques nations qui pourraient prendre leur courage à deux mains.

Il ne s'agit pas d'un chacun pour soi. Si l'on poursuit un peu la réflexion, il s'agit d'un objectif qui intéresse le monde entier : modérer, freiner la marchandisation

Le déclin de tout volontarisme économique en France et en Europe coïncide avec l'instauration au niveau mondial d'une fuite en avant commerciale, sans cadre et sans conscience, qui grignote nos systèmes sociaux et étouffe notre environnement. C'est le système du GATT et de l'OMC. C'est l'injonction à la

²⁴ « *Au nom de la loi... américaine* », JM Quatrepoint, *Le Monde diplomatique*, janvier 2017.

compétitivité, c'est-à-dire l'accroissement de la production et du commerce comme une fin en soi.

Il y a pourtant une alternative. C'est de faire à nouveau du commerce un moyen et non pas une fin en soi. Un intermédiaire pour le progrès social.

Ce n'est pas une utopie. Il existe un texte de 1948, la Charte de la Havane, signée par 53 États, mais il a été torpillé par les États-Unis.

Cette charte propose d'organiser des relations commerciales harmonieuses :

Premièrement en fixant un objectif partagé d'équilibre des balances commerciales, ce qui est cohérent, plutôt que de critiquer comme aujourd'hui les déficits et d'encenser les excédents alors que l'un n'existe pas sans l'autre.

Deuxièmement en faisant mention du plein emploi et de normes équitables du travail, non pas dans une déclaration humanitaire qui n'engage pas grand monde, mais dans le texte qui organise le commerce mondial

Et enfin en autorisant des aides d'État et le contrôle des capitaux, lorsqu'ils se justifient.

Cette charte signée par 11 membres de l'UE (Autriche, Belgique, Danemark, France, Grèce, Portugal, Suède, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas) et au total 14 pays européens (Suisse, Norvège et Royaume-Uni) est une piste intéressante pour donner à l'Europe un dessein en matière de relations économiques et commerciales.

Les Anglais ne seront plus dans l'UE avec le Brexit, mais demeureront toujours dans l'Europe

2) *Un dessein social.*

Pour parler du dessein social, je commencerai par un détour par le poncif selon lequel « l'Union économique en Europe c'est la paix »

À chaque libéralisation d'un marché par une directive, si l'on soulève une objection, c'est le retour du discours sur la Communauté européenne du charbon et de l'acier. L'idée que la dépendance économique réciproque rendrait la guerre matériellement impossible.

Aussi je voudrais risquer un parallèle avec le discours de Dakar de Nicolas Sarkozy, dans lequel il a soutenu que « l'homme africain n'est pas assez entré dans l'Histoire ». Pour ma part, je dirais aujourd'hui que c'est l'homme des traités européens qui n'est pas assez entré dans l'Histoire, et qui reste bloqué dans un piège mémoriel. Les institutions européennes ont en effet l'illusion de signer un traité de paix à chaque fois qu'elles élaborent un texte, même s'il s'agit de la composition du chocolat, ou d'infliger un remède de cheval à la Grèce. Elles ont l'impression satisfaisante de signer un traité de paix.

C'est pourtant faux. Hubert Védrine ironise par exemple dans son livre « *Sauver l'Europe !* »²⁵ : « comme si l'amitié entre les peuples et la paix (...) ne dépendaient que de la seule intégration communautaire des deux dernières décennies sous la loi du marché unique. Amis redescendez sur terre. »

En effet, personne ne s'est demandé si la faiblesse des liens économiques entre la France et l'Allemagne n'avait pas eu une responsabilité dans le déclenchement de la Première Guerre mondiale. Et pour cause, l'ouverture de nos économies a atteint un sommet en 1913, et notamment le commerce franco-

²⁵ *Sauver l'Europe !*, Hubert Védrine, éd.LIANA LEVI, novembre 2016.

allemand. Et il faudra attendre les années 1960 ou 1970, pour retrouver ce niveau. La forte dépendance économique n'a aucunement empêché l'affrontement.

C'est historiquement exactement le contraire qui s'est passé. À la libération, on a serré la bride à l'économie plutôt qu'on ne l'a libéralisée (par exemple avec les nationalisations de grandes entreprises et des banques centrales), et on a développé la Sécurité sociale qu'on est actuellement en train de grignoter.

Le véritable dessein en la matière pour l'Europe, et le moyen de la paix durable, c'est la recherche de la justice sociale

C'est la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) : « une paix durable ne peut être établie que sur la base de la justice sociale ». Il faut donc premièrement subordonner l'économie à ce principe de justice sociale. Par exemple en dotant la Cour européenne des droits de l'homme d'un corpus de droits sociaux à faire respecter.

Deuxièmement, le professeur au Collège de France Alain Supiot remarque que l'on transige sur des libertés individuelles au nom de libertés économiques (il cite l'arrêt Viking de 2007, dans lequel la CJUE s'accommode d'entorses à la liberté syndicale pour que rien ne fasse obstacle à une délocalisation). Alors il propose de soutenir les droits sociaux en réaffirmant le principe de dignité humaine. Aucun élément économique ne peut justifier de transiger avec ce principe.

Ce dessein a une visée universelle. En effet, il a été tracé dans un autre texte international un peu oublié, et qui est aussi une « charte », celle de Philadelphie, en 1944. Les éléments que je viens de vous citer sont issus de cette Charte. Elle forme une base intéressante pour ce dessein au-delà des frontières européennes.

3) *Un dessein stratégique.*

Sur ces questions, beaucoup de choses ont été dites par l'Ambassadeur Gabriel Robin, aussi je serai bref.

Je citerai Milan Kundera (« *Une rencontre* »²⁶, 2009) : L'Europe a été libérée « par l'Amérique d'un côté, par la Russie de l'autre. Libérée et occupée. Je le dis sans ironie. [...] Les libérateurs ont occupé l'Europe et, d'emblée, le changement a été clair : l'Europe qui hier encore [...] considérait sa propre histoire, sa culture, comme un modèle pour le monde entier, a ressenti sa petitesse. L'Amérique était là, rayonnante, omniprésente ».

L'écrivain conclut alors : « repenser et remodeler son rapport à [l'Amérique] est devenu pour l'Europe sa première nécessité. »

L'Europe doit retrouver le goût de la défense de ses intérêts, sans pour autant déstabiliser les autres nations. Son alignement sur les États-Unis via l'OTAN empêche et l'un et l'autre. L'OTAN est une organisation qui nous a embarqués dans des interventions armées et, comme l'a dit Dominique de Villepin, « Les interventions militaires nourrissent le terrorisme ».

En 2003, la France a choisi de ne pas aller en Irak et il n'y a pas eu d'attentat en France. La commission d'enquête britannique sur la guerre en Irak a lourdement pointé les responsabilités de Tony Blair dans son alignement sans conditions sur Georges Bush, et a donné raison en creux à la France et à l'Allemagne, de ne pas s'être alignées.

Notre intérêt est donc de construire une entité stratégique européenne à partir des nations, telle que l'a esquissée Gabriel Robin.

²⁶ *Une rencontre*, Milan Kundera, éd. Gallimard, 2009.

Je citerai encore Kundera, car il dit les choses mieux que moi, et avec une grande simplicité : « Peut-être [l'existence des petites nations] m'a-t-elle fait comprendre que la diversité culturelle est la grande valeur européenne. À l'époque où le monde russe a voulu remodeler mon petit pays à son image, j'ai formulé mon idéal de l'Europe ainsi : le maximum de diversité dans le minimum d'espace ».

Et Kundera ajoute cette phrase terrible : « les Russes ne gouvernent plus mon pays natal, mais cet idéal est encore plus en danger » (« *Le Rideau* », 2005²⁷).

On voit l'urgence de construire une Europe européenne, à partir des nations. Cette indépendance, cette capacité à dire non comme en 2003.

J'en viens donc à la visée universelle.

Voir l'Europe comme un grand marché, donne à voir le reste du monde aussi comme un grand marché à conquérir, à occidentaliser. Tout au contraire, respecter les nations à l'intérieur permet de mieux parler aux nations à l'extérieur.

Je termine donc avec une troisième charte, celle de San Francisco, la charte des Nations unies. Oui, finalement, pour atteindre cette visée universelle dans les affaires extérieures, il faut revenir à cette ONU, certes perfectible – mais n'est-ce pas justement à nous de la perfectionner ? Elle demeure la seule à incarner l'égalité des nations sur le principe d'un État une voix à l'Assemblée générale (certes pas au Conseil de sécurité, mais ce n'est déjà pas mal.)

Pour conclure, je dirai que l'Europe a toujours regardé au-delà de la proue du navire, à l'horizon. Elle ne doit pas rester transie

²⁷ *Le rideau*, essai en sept parties, Milan Kundera, éd. Gallimard, avril 2005.

sur son gouvernail mais regarder la carte et les étoiles, tracer une voie, pour elle-même et peut-être pour d'autres.

C'est cet esprit européen qui coule dans l'encre des trois chartes de La Havane, Philadelphie et San Francisco, textes inspirés du sang versé sur notre continent. Et pourtant aucune de ces chartes n'a été signée sur le sol européen, c'était sans doute le présage d'un effacement européen après des siècles de suprématie mondiale.

Il faut saisir cette faiblesse comme une occasion de nous remettre en question. En puisant dans ces trois textes, nous pourrions tracer un nouvel universalisme européen. Ni la généralité facile du despote qui ordonne le monde à son caprice, ni le rétrécissement sur notre seul intérêt immédiat, sans vision. Ni l'impérialisme dissimulé des mondialistes, ni le provincialisme des défaitistes, mais l'articulation des nations, ce vieux mot d'internationalisme, probablement le seul universalisme qui n'opprime pas.

C'est peut-être cela notre dessein : retrouver le principe propre de l'Europe, le maximum de diversité dans le minimum d'espace, ce serait le moyen de se rassembler entre Européens et de tracer ce chemin.

Je vous remercie

LOÏC HENNEKINNE

Merci d'avoir essayé de nous redonner de l'espoir avec l'appui de ces grands écrivains ou philosophes.

En vous entendant parler d'industrialisation, j'étais reporté trente-sept ans en arrière, à une époque où Jean-Pierre Chevènement était ministre de l'Industrie. Nous avons essayé de convaincre les autorités et l'opinion qu'il était indispensable

de soutenir et de stimuler l'industrie en France. Nous n'avons pas véritablement gagné cette bataille. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas reprendre et poursuivre ce combat.

Débat

DANS LA SALLE

Ma question, qui s'adresse à la constitutionnaliste, concerne le concept de « dignité de la personne humaine » sur lequel, a-t-on lu, l'Europe aurait été fondée et qui, je le rappelle, figurait dans l'article premier du projet de constitution du Maréchal Pétain du 30 janvier 1944²⁸, jamais voté. Je constate que ce concept est souvent utilisé pour justifier des atteintes à la liberté : je pense à

²⁸ Article 1^{er}.– *La liberté et la dignité de la personne humaine sont des valeurs suprêmes et des biens intangibles. Leur sauvegarde exige de l'État l'ordre et la justice, et des citoyens la discipline. La Constitution délimite à cet effet les devoirs et les droits respectifs de la puissance publique et des citoyens en instituant un État dont l'autorité s'appuie sur l'adhésion de la Nation.*

l'arrêt Morsang-sur-Orge²⁹ et, plus récemment, à l'affaire Dieudonné³⁰.

J'aurais aimé avoir votre avis sur la résurgence de ce concept.

ANNE-MARIE LE POURHIET

En réalité, c'est la Loi fondamentale allemande qui, en réaction à l'histoire récente de ce pays, a consacré en premier la « dignité de la personne humaine », notion démocrate-chrétienne. Par la suite, des textes internationaux et européens, d'autres constitutions nationales mais aussi des jurisprudences nationales comme celles du Conseil d'État et du Conseil constitutionnel en France, se sont mises à utiliser aussi ce

²⁹ 27 octobre 1995 Par l'arrêt Commune de Morsang-sur-Orge, le Conseil d'État avait considéré que le respect de la dignité de la personne humaine devait être regardé comme une composante de l'ordre public, dans une affaire concernant l'interdiction prononcée par le maire de la commune de Morsang-sur-Orge (qui s'était fondé sur les pouvoirs de police générale que lui confiaient les dispositions de l'article L. 131-2 du code des communes) des spectacles de "lancer de nains" qui devaient se dérouler dans des discothèques de cette ville.

³⁰ Dans cette affaire, le Conseil d'État, soutenant que le préfet avait pu, sans illégalité, procéder à l'interdiction du spectacle à raison de son contenu dès lors que ce dernier était connu et portait atteinte à la dignité de la personne humaine, avait annulé l'ordonnance n° 1400110 du 9 janvier 2014 par laquelle le juge des référés du tribunal administratif de Nantes, statuant sur le fondement de l'article L. 521-2 du code de justice administrative, avait suspendu l'exécution de l'arrêté du 7 janvier 2014 du préfet de la Loire-Atlantique portant interdiction du spectacle « Le Mur » le 9 janvier 2014 à Saint-Herblain.

concept. Le problème vient de son caractère totalement subjectif.

On voit par exemple que la définition du harcèlement sexuel – qu’une association féministe a d’abord dictée à Bruxelles avant que cette définition ne soit reprise en droit français³¹ – désigne ce que la présumée victime ressent comme un comportement attentatoire à sa dignité. De plus, la charge de la preuve est inversée, c’est-à-dire que c’est au monsieur de prouver que la dame n’a pas ressenti son comportement comme du harcèlement... ce qui est très problématique au regard des principes généraux du droit répressif et notamment de la présomption d’innocence, des droits de la défense et du principe selon lequel le doute bénéficie à l’accusé.

Chacun met en effet ce qu’il veut dans cette notion de dignité, notion fourre-tout par excellence. Ce que je considère comme une atteinte à ma dignité ne sera peut-être pas ressenti par une autre femme comme une atteinte à sa dignité. Cette notion parfaitement subjective a totalement envahi le droit français *via* le droit européen, lui-même inspiré du droit allemand. Or il est impossible d’énoncer les critères objectifs qui caractérisent en droit une notion aussi floue et subjective.

La « dignité de la personne humaine » devrait rester selon moi une « métanorme » philosophique dont découlent les droits de l’homme eux-mêmes. En effet, à l’origine des droits de l’homme on trouve l’idée selon laquelle l’espèce humaine serait dotée d’une dignité intrinsèque qui la distinguerait des autres espèces.

³¹ *Le harcèlement sexuel se caractérise par le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante* (Article 222-33 du code pénal, créé par la LOI n°2012-954 du 6 août 2012 - art. 1.).

Mais cela ne devrait pas descendre dans le droit positif parce qu'alors on rentre dans la subjectivité totale. Je n'ai donc jamais été favorable à l'utilisation juridique de cette notion.

JACQUES FOURNIER

J'ai écouté tous les exposés avec beaucoup d'intérêt.

Je voudrais poser une question qui s'adresse à tous les intervenants.

Nous avons élu il y a un peu plus de six mois un nouveau Président de la République pour qui l'Europe est un thème tout à fait essentiel et qui a dans ce domaine une attitude beaucoup plus affirmée que celle de ses prédécesseurs. Je suis un peu étonné que personne n'ait parlé de ses projets. J'ai lu récemment son discours fleuve de la Sorbonne où figurent énormément de propositions sur l'Europe et son évolution.

Comment se situent les propositions de ce discours par rapport à la préoccupation qui est celle de l'assistance, c'est-à-dire la conciliation avec l'esprit républicain ?

Y retrouve-t-on les éléments des diverses chartes de La Havane, de Philadelphie ou de San Francisco dont nous parlait le dernier intervenant ?

LOÏC HENNEKINNE

Vous avez raison de mentionner le discours de la Sorbonne. C'est à cette occasion que le nouveau Président de la République a déclaré que « le temps où la France propose est revenu ».

Comme je le rappelais, depuis le général de Gaulle, qui savait dire non, peu de responsables politiques français ont été

capables, à la table de négociation à Bruxelles, de fixer clairement les limites de ce qui est acceptable pour la France.

Le Président de la République, dans le domaine européen, est-il prêt à renverser la table ? C'est en effet parfois nécessaire.

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ces interventions, brillantes mais essentiellement critiques, montrant la quasi-incompatibilité entre les principes républicains et la construction européenne telle qu'elle se développe depuis plus de cinquante ans.

En lui opposant Milan Kundera ou des chartes conclues jadis sur l'autre rive de l'Atlantique, on donne une réponse qui, nous renvoyant dans un monde qui est ailleurs, ne permet pas de voir s'il est possible de redresser cette construction au milieu de laquelle la France ne se trouve pas par hasard.

En effet, qu'on le lui eût soufflé au creux de l'oreille ou non, c'est quand même la France, en la personne de Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères dans un gouvernement Georges Bidault, qui a pris l'initiative de cette construction européenne. Le général de Gaulle n'y avait pas mis son holà puisque le traité de 1957 était entré en vigueur en 1960.

Et les choses ont continué à rouler, même si le général de Gaulle a cherché à imposer le veto de la France lors de la crise de la « chaise vide »³².

³² Le 1er juillet 1965, le gouvernement français rappelait à Paris son représentant permanent à Bruxelles et faisait connaître l'intention de la France de ne plus siéger au Conseil des ministres jusqu'à ce qu'elle obtînt gain de cause. La proposition sur le financement de la Politique agricole commune (PAC), élaborée par le président de la Commission, Walter Hallstein (qui attribuait des pouvoirs

Nous connaissons la suite. Un certain nombre de traités ont été signés. L'Europe a épousé le néo-libéralisme anglo-saxon, elle lui a même donné une portée mondiale si j'en crois les travaux de Rawi Abdelal.

Et maintenant ?

Le Président de la République a été élu non pas par 24 % des voix (son score du premier tour) mais avec 66 % des suffrages exprimés au deuxième tour.

Le débat précédant le deuxième tour a été assez surréaliste. L'idée d'une monnaie commune, qu'on aurait pu défendre intelligemment, ne l'a pas été. Au lieu de la présenter comme le « Sésame, ouvre-toi » d'une Europe redressée, il eût fallu procéder à une critique de fond, montrer que nous allions au-devant de fortes secousses, et que cette solution pourrait être une porte de sortie, non seulement pour nous-mêmes mais aussi pour l'Allemagne.

Je ne veux pas épiloguer sur la campagne présidentielle. Je constate que les Français, consultés par sondage, se déclaraient à 70 % hostiles à l'abandon de la monnaie unique. J'en déduis que le travail de pédagogie reste à faire si on veut les sensibiliser aux déséquilibres et aux polarisations qu'induit la monnaie unique dans le développement de l'Europe, avec des pays riches qui s'enrichissent et des pays pauvres qui s'appauvrissent.

budgétaires supplémentaires au Parlement européen et un rôle accru à la Commission), était à l'origine de cette crise politique dite de la "chaise vide". La France ne pouvait accepter ce qu'elle considérait comme un abandon inacceptable de souveraineté. Le général de Gaulle qui reprochait à Walter Hallstein de vouloir se comporter comme un chef d'État, craignait qu'une coalition d'États membres ne remît en cause la politique agricole commune par le jeu de la décision majoritaire.

La question qui se pose est de savoir ce qu'il est possible de faire pour redresser l'Europe.

Reconnaissons au Président de la République le mérite d'avoir dit qu'il voulait une Europe qui protège.

Vous surprendrai-je en vous incitant à manifester un peu d'esprit constructif ?

Quand le Président de la République propose de réformer la directive sur les travailleurs détachés, il obtient un résultat qui, pour n'être pas parfaitement satisfaisant, parce que ça mettra du temps (le délai, je crois, a été ramené à douze mois), n'est pas négligeable.

D'autres dispositions sont actuellement débattues qui visent à instaurer un contrôle des investissements étrangers en Europe. Je ne sais pas ce que ça donnera. Le décret du 14 mai 2014, dit « décret Montebourg », vaut pour la France et ne constitue pas une protection si un groupe étranger veut s'implanter en Belgique, en Allemagne, en Italie... En effet, c'est le marché unique qui unit fondamentalement les pays européens. Les pays dits de l'Est (les PECO) ont d'ailleurs adhéré à l'Union européenne avec enthousiasme pour avoir accès au marché unique et, accessoirement, aux crédits européens, s'en remettant pour le reste, notamment pour la sécurité, aux États-Unis. Voilà la réalité.

Ce marché unique existe. Comment pouvons-nous manœuvrer à l'intérieur ? Quels sont nos alliés possibles ? On pense tout de suite à l'Allemagne dont on attend la formation du gouvernement.

J'entends M. Schultz réclamer les États Unis d'Europe comme si c'était un horizon accessible rapidement ! Cela me paraît une perspective plutôt dilatoire par rapport aux problèmes posés par le Président de la République quand il a dit qu'il faudrait un plan de relance équivalent à plusieurs points du PIB de la zone euro (10 000 milliards d'euros), soit plusieurs centaines de milliards

d'euros. Cet objectif est-il accessible ? La réponse est malheureusement non. Néanmoins c'était un bon objectif. De même que l'idée d'avoir une garantie solidaire pour un plan d'investissement à l'échelle européenne serait un bon objectif. On ne peut pas le critiquer.

J'aimerais que soient explorées un certain nombre de directions positives dans l'intérêt de la France.

Si notre pays fut la puissance initialement créatrice et dominante de cette Europe alors à 6, dans la configuration à 27 c'est l'Allemagne qui a économiquement la position centrale. Mais, comme cela a été rappelé, l'Allemagne voit quelques nuages s'amasser à l'horizon : je n'évoquerai pas le problème démographique ni le problème compliqué des réfugiés, de l'immigration ou les risques de l'ingouvernabilité...

Nous n'avons pas intérêt à penser la France comme un pays structurellement et durablement diminué et affaibli en Europe. L'idée de remettre la France en position centrale mérite qu'on y réfléchisse. J'ai conscience d'ouvrir des perspectives qui n'ont pas été explorées faute de pouvoir compter aujourd'hui sur les élites françaises motivées par un tel dessein. Mais il ne faut jamais désespérer, aurait dit le général de Gaulle, nous devons essayer de penser une démarche positive, du point de vue de la France. Notre nation ne va pas se diluer comme cela. L'histoire viendra à son secours et à celui d'une Europe qu'il faudra bien redresser pour la rendre enfin républicaine.

De ce point de vue, la posture adoptée par le Président de la République me semble intéressante, quand bien même elle ne donnerait pas de résultats concrets. Car les réalités existent et c'est au pied du mur que l'on juge le maçon. C'est pourquoi je ne serai pas pour une démarche systématiquement critique mais pour une démarche constructive qui permettrait de situer les limites de notre capacité d'action et d'en tirer les conclusions.

En effet, il faut bien s'appuyer sur la réalité si nous voulons exercer une pédagogie qui n'a pas été menée, notamment vis-à-vis de nos élites. Car ce sont les élites, et non l'ensemble de la population, qui sont dans cet état d'esprit que vous critiquez à juste titre dans vos interventions toutes brillantes dont je me permets de dire que je les ai beaucoup appréciées.

Mais il ne suffit pas de critiquer justement, il faut imaginer quelque chose de nouveau si on veut pouvoir tordre l'histoire dans le bon sens.

LOÏC HENNEKINNE

Il n'en reste pas moins que l'impulsion doit venir d'en haut. Ce n'est pas l'administration elle-même qui se lancera dans cette réflexion sur ce que nous pouvons faire. Elle ne le fera, les élites ne le feront, que si du sommet vient une impulsion.

Le discours de La Sorbonne était intéressant. Nous en attendons les suites. Que seront les propositions concrètes du Président de la République ? Vous avez dit qu'il a proposé un plan de centaines de milliards d'euros mais convaincre nos partenaires de l'Union européenne ne sera pas le plus facile...

DANS LA SALLE

Ma question s'adresse plutôt à Mme Le Pourhiet.

Vous avez dit qu'il fallait de la volonté pour changer les choses par rapport à la soumission au droit européen. Encore faudrait-il que nos dirigeants ou nos élites soient acquis à des idées qu'ils auraient enfin le courage de défendre. Mais j'ai l'impression que le législateur aussi bien que les juristes sont acquis à une idéologie, à une philosophie assez proche de celle qui sous-tend

le droit européen. Même si la France sortait de l'Union européenne, même si nous n'étions plus sujets de la Cour européenne des droits de l'homme, notre droit ne changerait plus tellement. En effet, j'ai l'impression que le primat des libertés individuelles dans la jurisprudence actuelle n'est pas tout à fait exercé de manière contrainte en France. Alain Supiot me semble un bon exemple parce que sa pensée est vraiment brillante mais la question des libertés individuelles est pour lui quasiment intouchable.

ANNE-MARIE LE POURHIET

La question est effectivement celle de la volonté des élites. Il faut remettre l'idée républicaine au centre et convaincre les élites de réadhérer à l'idée républicaine.

Lourde tâche ! Je ne sais pas combien de personnes parmi nos élites sont familières des concepts que nous avons utilisés ce matin. Qui, par exemple, est aujourd'hui convaincu du primat de l'intérêt général sur les intérêts catégoriels ?

Nous observons que les partis politiques ont de moins en moins d'adhérents parce que les gens préfèrent militer pour de petites causes au sein de leurs petites associations. La résolution que vient de voter le groupe LREM sur la coproduction des normes avec des associations ne fait pas vraiment avancer le droit républicain.

Comment remettre l'idée républicaine au cœur du logiciel ? Si une partie des élites restent fidèles à cette idée (elles sont ici), beaucoup ont complètement renoncé au dessein républicain. Je prendrai pour exemple le maire de Bordeaux qui, converti au multiculturalisme depuis son passage au Canada, a transformé sa ville en distributeur automatique de droits pour toutes les minorités.

Qui croit encore à cette idée quand le Conseil d'État lui-même est converti au droit européen et à l'inversion du droit ? Il faudra beaucoup de travail.

Mais il y a des moments d'espoir : il m'est arrivé, à certains colloques de jeunes constitutionnalistes d'entrevoir un frémissement : il semblerait que l'état d'esprit évolue et que le communautarisme soit regardé comme une idée démodée qui commence vraiment à agacer.

Il y a quand même un certain nombre d'intellectuels qui sont en train de remettre les choses en route.

CLAUDE GAUCHERAND

Je reviendrai, sous un autre angle, sur une question que j'ai posée ce matin.

En 2005 le peuple souverain s'est exprimé par un vote et a refusé la constitution européenne. En 2008, le Parlement réuni en Congrès, a voté contre la décision du peuple souverain les révisions constitutionnelles en vue de la ratification du traité de Lisbonne.

Un royaume, qui n'est pas une République, nous a donné un exemple de démocratie en organisant le Brexit.

Je suis venu ici à la recherche d'un moment républicain. Ce moment républicain ne serait-il pas l'organisation honnête d'un débat national suivi d'un référendum sur le Frexit ?

LOÏC HENNEKINNE

Ce qui s'est passé en 2005, 2007 et 2008 était la trahison de l'esprit républicain. Non seulement on n'a pas tenu compte des votes de deux peuples (français et néerlandais) mais on a

dissuadé les autres pays qui avaient l'intention d'organiser des référendums.

C'est ainsi que l'on est arrivé au traité de Lisbonne.

Or, rien n'empêchait en 2007 notre représentant au Conseil européen de refuser l'inclusion dans le traité de Lisbonne de dispositions qui avaient motivé le non du peuple français.

On peut avoir toutes les discussions, tous les échanges que l'on veut, rien ne se fera si nous ne réveillons pas nos élites, afin que ceux qui nous gouvernent aient le sentiment d'être suivis quand ils oseront s'opposer aux évolutions de l'Union européenne contraires à l'intérêt de la République.

GABRIEL ROBIN

Il me semble en effet que nous sommes arrivés à un moment où il faut poser les questions essentielles.

Malheureusement je ne partage pas le diagnostic que fait Jean-Pierre Chevènement de l'état de l'Europe. L'aggravation a atteint un niveau tel qu'il faut à un moment donné renverser la table. Le référendum qui a été violé aurait dû renverser la table.

Mais il va y avoir une autre occasion.

Je ne crois pas du tout que M. Macron, dans l'année qui vient, fera aboutir son grand projet européen. Parce qu'il n'a pas d'interlocuteur allemand, il n'en aura pas avant quelques semaines, peut-être quelques mois ; parce qu'il va y avoir les élections italiennes ; parce que le Brexit va monopoliser beaucoup d'énergie dans le courant de l'année prochaine.

Les élections européennes seront l'occasion ou jamais de reprendre le débat du référendum. Puisque nous avons un Président de la République qui veut faire un grand projet européen, il faut un projet alternatif.

Mais il ne s'agira pas de corriger à la marge, d'obtenir un petit chouia sur les travailleurs détachés etc. C'est un renversement des choses qu'il nous faut exiger. L'Europe est devenue un régime de despotisme soi-disant éclairé. On a vu ce que ça a donné en Grèce, un pays gouverné par une troïka de fonctionnaires ! On a vu ce qu'est devenue la politique étrangère européenne en Yougoslavie, découpée, dépecée, pour créer un État kosovar qui est véritablement une absurdité ; une politique étrangère qui commence à devenir dangereuse quand elle nous brouille avec la Russie parce que l'Union européenne veut conclure avec l'Ukraine un accord d'association dont il n'y a aucun besoin, aucune urgence, aucune nécessité évidente, qui pouvait se négocier...

L'Europe est aujourd'hui devenue un danger public. Nous ne pouvons pas nous contenter de regarder ce désastre en tâchant d'obtenir un petit quelque chose. On nous consentira sûrement des petits quelque chose. On nous donnera un sucre mais nous n'obtiendrons rien en réalité.

CORALIE DELAUME

À propos du Frexit, je pense qu'il est très difficile pour un pays de la zone euro d'annoncer qu'il va en sortir parce qu'il ne pourra plus financer sa dette. Les Anglais ont pu le faire parce qu'ils n'étaient pas dans la zone euro.

En revanche, si on tapait du poing sur la table comme beaucoup le proposent ici, beaucoup de pays autour de nous seraient infiniment soulagés, tels les Italiens, les Portugais, les Espagnols, les Grecs, qui n'attendent que ça et peut-être même un certain nombre de pays du Nord qui sentent bien que tout cela n'est pas très bon pour eux parce qu'à la fin on va leur imposer le transfert budgétaire. Finalement il se pourrait que ce

soient un certain nombre de faucons parmi les pays du Nord qui décident, si on les accule, de partir. Les Finlandais, par exemple, excluent toute union de transfert. Les Allemands sont de plus en plus souverainistes.

Il est peut-être possible de trouver des modalités de séparation en bonne intelligence.

LOÏC HENNEKINNE

Je voudrais remercier les quatre intervenants qui nous ont apporté des vues passionnantes.

Même si nous ressortons légèrement pessimistes de cette table ronde, il faut garder l'espoir dans l'avenir, dans une meilleure Europe.

Cette table ronde sera conclue par une contribution que nous adresse Mme Marie-Françoise Bechtel, conseiller d'État, ancienne directrice de l'ENA, ancienne députée, vice-présidente de la Fondation Res Publica, qui n'a pu être des nôtres aujourd'hui.

MARIE-FRANÇOISE BECHTEL

Moment républicain, moment européen

Notre deuxième table ronde s'interroge sur *le lien entre République, nation et Europe*. À mes yeux, cette interrogation ne peut se développer que dans une perspective résolument constructive. Car tel est le paradoxe : si grands sont aujourd'hui les défauts de la construction européenne, si avérés les risques qu'elle court, si faible l'adhésion des peuples à un projet difficile

à discerner hors la soumission à un ordre mondial sans cœur et sans esprit, qu'il est finalement trop tard pour désespérer. Trop tard : le monde ne nous attend pas, nous Européens. Et la France, au risque de voir s'effriter la position singulière qui fut toujours la sienne dans l'ordre mondial, ne peut rester aux abonnés absents. Il est trop tard pour désespérer, trop tard pour refuser d'agir. Mais les circonstances y sont-elles propices ? C'est ce que je me propose d'examiner ici.

1/ le cadre : cette deuxième table ronde s'inscrit dans le constat des mutations effectives et profondes ayant marqué l'évolution parallèle de la construction européenne et la façon dont les citoyens ont intériorisé celle-ci :

- adoption de traités sanctionnant une interdépendance de plus en plus forte des États, de l'Acte unique (1986) au TSCG (2012) en passant par les traités de Schengen (1991), Maastricht (1992), de Nice (2000) et de Lisbonne (2008),

- adhésion progressive des grands partis de gouvernement à une même idée de la construction européenne, celle d'un marché ouvert fondé sur la libre concurrence comme règle dominante avec une monnaie unique,

- montée parallèle d'un euroscepticisme à traduction politique qui affecte aujourd'hui à des degrés et sous des formes variés (quoiqu'en partie comparables) la majorité des 28, allant jusqu'à mettre en cause le jeu habituel des institutions (cas de l'Allemagne, de l'Italie et à certains égards de la France),

- pression des événements internationaux tels que le terrorisme, les déplacements de populations engendrant des migrations de nature nouvelle, la guerre au Sahel, mais aussi des évolutions plus profondes comme la montée en puissance de la Chine (route de la soie), les interrogations sur le *leadership* américain que celui-ci soit dans sa position traditionnelle d'une

puissance fondée sur la prééminence du dollar ou soumis à l'imprévisibilité de la présidence Trump,

- mise en évidence de la fragilité de la zone euro et des erreurs de pilotage économique sous influence de l'ordo libéralisme allemand qui fait de l'Europe dans le meilleur des cas une zone de croissance molle, aboutissant au résultat de nourrir les « populismes » dans un contexte d'investissements et donc d'emploi insuffisants et de montée des inégalités,

- incapacité à définir un cap pour notre continent qui, de guerre des Balkans en crise ukrainienne, de soumission à l'extraterritorialité du droit américain au renoncement à faire vivre son avance technologique et scientifique, d'aveuglement sur la crise ukrainienne, d'ignorance de la montée des émergents à la méconnaissance du continent africain, peine pour le moins à forger une identité indépendante sans parler même de la production et de la diffusion d'un modèle de civilisation.

2/ En quoi ces constats percutent-ils aujourd'hui l'interrogation sur le moment républicain ?

Pour deux raisons :

- le moment de la reconstruction/refondation de l'Europe est peut-être arrivé,

- la France semble marquer aujourd'hui une volonté d'agir.

S'appuyer sur l'armature conceptuelle/pratique des valeurs républicaines lui permettrait de faire mouvement vers l'avant. Il est donc essentiel d'analyser la situation réelle, le moment historique que nous vivons : tournant pour l'Europe ? Reconquête par la France de l'influence perdue ? Pour quel dessein et avec quels instruments ? Il faut aborder cette question les yeux ouverts. Mais l'espoir n'est pas interdit :

- a) Tout d'abord quelques éléments sont aujourd'hui en faveur d'un *kairos* européen, c'est-à-dire de ce moment favorable pour

l'action politique qui, d'Aristote à Lénine, marque à la fois la possibilité d'agir et le moment à saisir :

*En premier lieu, le Brexit a créé une secousse qui ne pourra à terme être masquée par du replâtrage, à l'inverse du non à la Constitution européenne qui avait été pallié par le Traité de Lisbonne.

*Ensuite, les risques spécifiques qui pèsent sur l'UE sont considérables : fragilité de la zone euro, à la merci d'une nouvelle crise grecque ou, si le contexte international s'y prête, d'un nouveau défaut des banques soit national (Italie) soit international comme en 2008, mais aussi *crise migratoire* qui est en fait une crise des populations déplacées allant très au-delà de l'immigration économique, crise qui met en cause la gestion des frontières de l'espace européen, tous éléments qui mettent en évidence le défaut de projet européen et simultanément les vices de la construction européenne.

b) Lorsqu'on ne peut pallier l'effondrement d'un système, il faut donc reconstruire et c'est dans cette perspective que se situe le présent colloque. Mais reconstruire comment, jusqu'à quel point et sur quelles bases ?

Soyons parfaitement clair : ni le Frexit ni l'insoumission ne sont la solution. Seule l'armature républicaine peut tenir le choc d'une reconstruction qui sera difficile et, pour certains, douloureuse.

- Le Frexit serait une aporie historique. Si grandes que soient les erreurs de la construction européenne, la France a un rôle éminent à jouer dans sa reconstruction. Pays fondateur de l'Europe, puissance mondiale au 6^{ème} rang des PIB nationaux, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, puissance nucléaire, second pays le plus peuplé d'Europe, vieil État-nation porteur d'idéaux universels qu'une grande partie du monde a fait siens, comment imaginer la France se retirant d'une organisation régionale qui aux yeux du monde représente 300

millions d'habitants et un degré de richesses qui en fait une zone pesant *de facto* un poids considérable dans les circuits économiques mondiaux ? Ce serait une absurdité historique et politique.

-L'« insoumission » serait *quant à elle indigne de notre pays*, de son rang dans le monde et de sa place naturelle sur notre continent. L'idée que la France pourrait choisir une tactique de désobéissance, une sorte d'objection de conscience généralisée à tout ce qui ne lui convient pas (fût-ce à juste titre) n'est pas à la hauteur du peuple français : exaspéré par des dérives toujours plus sensibles (travail détaché, concurrence fiscale, excès de normes, austérité imposée), ce peuple mérite mieux que de se rejeter lui-même aux marges de l'histoire... et de la géographie, en jouant l'élève indiscipliné et turbulent là où la grandeur de notre pays exige responsabilité et, si possible, fixation d'un cap nouveau.

- Pour autant, notre position de Républicains attachés à la conduite responsable des affaires publiques, avec pour cap l'intérêt général et lui seul, ne fait pas de nous des européistes incrustés dans la défense d'un ordre à bout de souffle. Nous ne voulons pas « sauver l'Europe » par un fétichisme qui ferait de celle-ci une sorte d'objet de foi dont les défauts pourraient être replâtrés, même lorsqu'ils sont structurels. Nous ne pensons pas non plus que la profession de foi européenne et son marqueur fédéraliste soient autre chose qu'une fuite en avant.

c) Le moment à saisir est donc peut-être là, tant en Europe qu'en France

Le Président de la République le disait à la Sorbonne : « le temps où la France propose est revenu ». Nous pouvons dire notre accord avec cette pensée positive. Mais les propositions doivent être à la mesure de la profondeur de la crise qui secoue les États et les peuples européens. La « souveraineté

européenne » procède d'une rhétorique politique qui peut avoir son utilité quelque temps vis-à-vis de partenaires défiants envers les intentions réelle de la France ; il n'en reste pas moins qu'elle est un oxymore qui ne peut produire d'effets durables parce que, pour construire, il faut des bases claires et indiscutables : la souveraineté nationale en est une et il faudra bien un jour sortir de la prudente invocation à la « fédération d'États nations ». L'effet de cette prudence risque de prolonger le piétinement d'autant que l'idée d'un gouvernement de la zone euro procède de la même confusion. S'il s'agit d'acclimater nos partenaires à l'idée que la France travaille à des propositions, ne se désolidarise pas de l'avenir de la zone euro, cette rhétorique est peut-être utile car l'action politique est obligée de se déployer dans le temps. Mais il faudrait alors qu'elle trouve son prolongement dans une remise sur pied de l'ensemble des concepts politiques qui peuvent subir l'épreuve d'une légitimité dont le seul index est la démocratie.

3/Le modèle républicain pour interpeller et pour construire. C'est précisément l'effet de l'esprit républicain que d'imposer l'idée de la responsabilité d'offrir au(x) peuple(s) un modèle construit, cohérent, dans lequel il puisse se reconnaître. Ou bien serions-nous revenus au moment où notre République se divisait entre ceux qui voulaient contester et ceux qui voulaient construire ? Où en serions-nous aujourd'hui si quelques grands fondateurs n'avaient pas bâti ces piliers qui ont nom lois communale et départementale, garantie des grandes libertés, droit du travail et bien sûr école ? Or, de la même façon, la tâche du temps présent est, pour la France, de reconstruire un ensemble en voie d'effondrement et de le faire avec quelques idées claires. Sous l'effet de l'urgence à reconstruire une Europe en train de s'effondrer, il faut un logiciel robuste, à la fois ambitieux et réaliste. Nous pensons que l'armature conceptuelle

théorique et pratique de la République fournit la bonne boîte à outils.

Quelle est cette armature ? Après la première table ronde nous y voyons plus clair. Il semble fondé de dire qu'un triangle d'or résume l'apport républicain : *la souveraineté nationale* comme index de la démocratie et du consentement des peuples, voilà pour la forme c'est-à-dire les institutions – *l'intérêt général*, voilà pour le contenu c'est-à-dire les projets et la coopération des États entre eux – *l'indépendance*, voilà pour l'Europe européenne comme continent porteur d'un modèle et acteur puissant d'un monde multipolaire.

Les interventions de l'ambassadeur Robin, de Coralie Delaume et de Jean-Baptiste Barfety ont permis d'approfondir ces trois questions. De son côté, Anne-Marie Le Pourhiet a interrogé les concepts et principes de l'appareillage républicain pour les confronter à la réalité européenne. Sur ces fondements, une analyse claire des vices de construction de l'échafaudage, des propositions qui sont de rénovation plus que de réhabilitation, mais qui ne sont pas sourdes au réel et moins encore aux contraintes du politique, voilà le projet que pourrait porter le « moment républicain ».

Il faut l'admettre, même pour ceux d'entre nous qui soutiennent la position la plus euro-critique : le grand soir européen n'est pas arrivé. Au moins devons-nous aborder les yeux ouverts la question européenne comme la question prédominante pour la France de demain. L'ambition de reconstruire peut puiser son inspiration dans la vision républicaine de l'intérêt général fondé sur la souveraineté populaire. Nous pourrions ainsi renverser les perspectives : tout projet conforme à cette double exigence devrait être soutenu.

Ainsi est-il particulièrement pertinent aujourd'hui de s'interroger sur l'espace dans lequel peuvent se déployer de vrais projets européens. Ainsi encore doit-on interroger le fondement même des valeurs qui fondent l'Europe d'aujourd'hui et pourraient fonder celle de demain : articulation des souverainetés, conduite de projets, vision rénovée de l'espace économique et monétaire.

Oui, la souveraineté nationale, l'intérêt général et la non vassalisation sont non seulement des index mais peuvent constituer un guide pratique en contraste avec le maquis institutionnel, le foisonnement des compétences et les dérives monétaires d'une « zone » qui un jour peut-être pourra (re)devenir une entité stratégique à la hauteur des enjeux du monde d'aujourd'hui.

TROISIÈME TABLE RONDE

Face aux défis actuels, le moment républicain en France ?

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Je remercie de leur présence les différents intervenants de cette troisième table ronde.

M. Bernard Cazeneuve, ancien Premier ministre,

M. Richard Ferrand, président du groupe parlementaire « La République en marche »,

M. Marcel Gauchet, philosophe et historien, rédacteur en chef de la revue « *Le Débat* »,

M. David Djaïz, normalien, ancien élève de l'ENA, auteur de « *La Guerre civile n'aura pas lieu* » (éditions du Cerf, 2017), membre du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica,

M. Jean-Yves Autexier, ancien parlementaire, administrateur et membre du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica.

Ce matin, la table ronde intitulée *Cohérence et exigence du modèle républicain*, a été marquée d'abord par l'intervention de M. Jean-Éric Schoettl, ancien Secrétaire général du Conseil constitutionnel, suivi de M. Dominique Lecourt, philosophe, directeur général de l'Institut Diderot, et de M. Étienne Klein, physicien, directeur du laboratoire de recherche sur les sciences de la matière au Commissariat d'Énergie Atomique et membre de l'Académie des technologies.

M. Jean-Michel Blanquer nous a fait le plaisir et l'honneur de conclure notre matinée.

Cet après-midi, à l'issue d'une deuxième table ronde qui a traité d'un thème difficile : *Exigence républicaine et*

construction européenne, j'ai invité à ce que l'on se projette dans l'avenir : Que peut être une Europe qui protège ? La France peut-elle être le pays qui propose ? Le monde change et la France, au cœur de l'Europe, ne peut pas « prendre congé » de cette situation sans avoir étudié et fait avancer, si cela est possible, tous les moyens de résoudre les problèmes infiniment complexes que nous avons devant nous. Le court débat qui a suivi cette table ronde n'a été qu'une amorce. Je suggère que chacun se projette politiquement dans la longue durée car les élections européennes n'ont jamais été décisives dans l'ordre politique. Il faut savoir intégrer cette dimension.

Nous ouvrons maintenant la troisième table ronde intitulée *Face aux défis actuels, le moment républicain en France ?*

Vivons-nous un moment potentiellement républicain ? Tout le monde aujourd'hui se dit plus ou moins républicain (Les Républicains, La République en marche...) mais nous savons que la République est une exigence. Comment la faire avancer ?

L'une des interventions du Président de la République, prononcée en Sorbonne, a marqué les esprits. Est-il possible d'aller vers une Europe qui protège ? Est-il possible de faire en sorte que la France soit à l'origine de propositions nouvelles ? Quelles chances ces propositions ont-elles d'avancer dans l'Europe telle qu'elle est, telle que nous la voyons, avec un gouvernement allemand qui n'est pas encore constitué ? Dans un monde qui change à grande vitesse, nous sommes affrontés à la concurrence des grandes sociétés américaines du numérique (les GAFAM), défiés d'un côté par l'extraterritorialité du droit américain, de l'autre, par les géants chinois dont on nous explique que l'apparition serait à l'origine de fusions/absorptions comme celle d'Alstom et de Siemens.

Ces défis se posent à nous dans un moment où le débat public est marqué à la fois par la fin d'une période et la mise hors-jeu,

peut-être provisoire, des deux partis de gouvernement et par un État qui est à nouveau à l'initiative. Il faut reconnaître au Président Macron qu'il est très actif sur tous les plans, notamment, mais pas seulement, en politique étrangère, ce qui nous change de la tradition immobiliste que j'impute à M. Queuille, le « grand homme » qui semble avoir inspiré les trente dernières années.

Sommes-nous dans un moment républicain ? Comment le saisir ? Ce n'est évidemment pas très facile.

Je donne tout de suite la parole à Marcel Gauchet que nous écoutons toujours avec un très grand intérêt.

MARCEL GAUCHET

Y'a-t-il place pour un moment républicain ?

Merci.

Comme tous les participants à cette journée j'ai beaucoup apprécié le bilan qui nous a été proposé par M. Schoettl.

Je voudrais modestement y apporter deux compléments de nature, peut-être, à introduire une perspective d'avenir par rapport au désenchantement que l'on ressent couramment lorsqu'on évoque cette idée républicaine à la fois plébiscitée et, pour employer un mot trivial, « ringardisée ».

Ce qui peut justifier de parler aujourd'hui d'un moment républicain est le fait que ce moment est à venir et non simplement passé.

Il est à venir en fonction du constat de crise du système de représentations dominantes et de règles de fonctionnement qui s'est mis en place à la faveur du moment libéral sous le signe duquel nous vivons depuis une quarantaine d'années. Or l'analyse des raisons de ce moment libéral me semble faire défaut dans les bilans qui peuvent être dressés de l'idée républicaine aujourd'hui. Cette analyse est d'autant plus cruciale que nous ne sommes pas là dans le champ d'un affrontement d'idéologies qui tantôt l'emporteraient et tantôt perdraient mais devant un fait historique majeur. Ce moment libéral triomphant à l'échelle globale ne s'est pas imposé par hasard, il n'est pas tombé du ciel, il ne se réduit pas à un air du temps, à une embardée idéologique plus ou moins inintelligible et irrationnelle dans ses raisons, il correspond à un développement historique qu'il s'agit d'élucider pour en mesurer les limites.

La déferlante des droits individuels qui est en son cœur vient de loin et, sans interrogation sur ses racines, on reste impuissant devant elle. Ce n'est pas le lieu d'entrer dans une analyse qui nous emmènerait loin mais c'est l'occasion de souligner un point qui engage l'idée républicaine de la démocratie. Vous me pardonneriez cette obstination à associer les deux termes : République n'est qu'une spécification de ce phénomène plus large, plus général, qu'est à mes yeux la démocratie. Le républicain, comme le démocrate, croit à l'histoire comme auto-construction de l'humanité et, plus que le démocrate, dans l'acception générale et diffuse du mot, le républicain croit à la capacité collective de maîtriser, de comprendre, de gouverner ce déploiement de l'aventure humaine dans le temps. C'est l'une de ses principales différences avec le libéralisme actuel qui nous projette dans une posthistoire, une société de l'activisme au présent, sans passé ni avenir.

Le moment libéral a pris appui pour se justifier sur les failles et les dysfonctionnements indiscutables d'un modèle étatiste-bureaucratique auquel les républicains se rattachaient volontiers dans leur ensemble, un modèle qui avait ses vertus mais qui a révélé aussi dans le temps de graves défauts. Il faut d'autant plus le reconnaître que s'il y a un trait propre de l'esprit républicain, c'est, me semble-t-il, l'autocritique, en regard de l'autorégulation à laquelle les libéraux pensent nécessaire de s'en remettre.

Pour un libéral, les défaillances qui surviennent dans le fonctionnement collectif, à quelque niveau que ce soit, doivent trouver leur issue dans la mise en marché des acteurs, laquelle ne manquera pas de ramener un cours normal des choses et de produire une optimisation générale des résultats.

Le républicain croit davantage à la réflexion et à la capacité autocritique d'une collectivité de corriger les erreurs et de se dégager des impasses dans lesquelles elle s'est engagée.

Remettre ce moment libéral en perspective historique, c'est se donner les moyens d'en mesurer les limites à la lumière de l'état de crise où il plonge nos démocraties. Dans cette perspective nous cessons d'être de « vieux croyants », position qui, je l'avoue, ne m'enchant guère, même si je suis obligé d'en constater la validité relative. Mais je crois à la capacité d'avenir des vieilles croyances quand elles savent se réactualiser. Nous avons à redevenir des porteurs de futur.

« Moment républicain » ne peut vouloir dire, à mon sens, que l'actualisation de ce qui a été effectivement dépassé dans une version historique antérieure vis-à-vis de laquelle nous avons à « faire le tri », selon la formule consacrée, entre « ce qui est vivant et ce qui est mort ».

L'idée républicaine est à redéfinir en regard de la crise dans laquelle le néo-libéralisme ambiant plonge les démocraties. Il y

a eu à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle une crise du libéralisme classique. Nous sommes dans une nouvelle crise, non plus du libéralisme mais du néo-libéralisme (une entité idéologique assez différente) qui va remettre au premier plan, pour y répondre, de vieux principes auxquels il ne s'agit pas de se raccrocher, comme s'ils détenaient une validité intemporelle, mais de procurer une traduction contemporaine à l'aune du monde très différent dans lequel il nous est donné de vivre.

La gestion de la chose publique.

Il est au moins une dimension de l'idée républicaine à ajouter à la récapitulation de M. Schoettl, une dimension trop souvent absente de la réflexion des « vieux croyants », comme de la société politique en général, alors pourtant qu'elle est décisive ? Cette dimension concerne la gestion de la chose publique. Cette absence, à dire vrai, ne me surprend qu'à demi, pour observer depuis de longues années le dialogue de sourds entre le personnel politique et les électeurs que la vie démocratique manifeste élection après élection. L'image terrible du personnel politique qui se dégage de cette confrontation ne peut qu'inquiéter au plus haut point un républicain.

Tout aussi inquiétant est le sentiment qui s'est répandu parmi les citoyens de ne pouvoir se faire entendre de leurs représentants, ce que révèlent quasi-quotidiennement les enquêtes et les reportages de terrain. Plus de huit Français sur dix répondent non à la question : Pensez-vous que les gens qui vous représentent s'intéressent aux préoccupations des gens comme vous ?

Ce jugement, il faut le souligner, ne vise ni la droite ni la gauche en particulier, mais l'ensemble du personnel politique. Or, en dépit de ces données accablantes, régulièrement rappelées, il ne se passe rien. Elles constituent un véritable point

aveugle de la société politique, en donnant à cette notion sa plus grande extension, incluant les militants et les responsables d'appareils au-delà des élus et des gouvernants. Ce point aveugle nourrit le divorce entre la République et les citoyens et il alimente en profondeur le scepticisme envers l'idée républicaine elle-même.

Cette absence de référence à l'exigence républicaine en ce domaine est un peu surprenante si l'on considère que la gestion de la « chose publique » (je choisis à dessein la dénomination qui me paraît la plus neutre et la plus ouverte) fait l'objet de deux articles, pas moins, dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, l'article 6³³ et l'article 15³⁴.

Et pour cause. Ils ne tiennent pas par hasard une telle place dans ce texte. Qui connaît un peu l'histoire de la Révolution française ne peut ignorer que les deux points visés par ces articles étaient au cœur de la critique de l'Ancien régime et de sa crise de légitimité. Ces deux points furent décisifs dans le déclenchement de la Révolution. Les « capacités », les « vertus » et les « talents » étaient rarement au rendez-vous dans une société réglée par le critère de la naissance et le bon vouloir du prince. Et l'arbitraire le plus complet régnait en matière tant d'établissement de l'impôt que de l'utilisation de ses recettes.

³³ Art. 6. *La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.*

³⁴ Art. 15. *La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration.*

C'est de cet état de fait qu'il s'agissait de sortir en 1789. Où en sommes-nous aujourd'hui sur ces sujets ?

La République, c'est la chose publique, je n'ai pas besoin de m'étendre sur ce point. Sur un plan concret, le fonctionnement de la chose publique passe par deux canaux : l'exercice des fonctions publiques et l'emploi de l'argent public.

Ces fonctions publiques sont de deux ordres : les fonctions électives et les fonctions administratives (pour employer de nouveau des dénominations tout à fait neutres, même si elles ne sont pas suffisamment précises dans le détail).

Les fonctions électives ne sont pas en cause, ou plutôt elles le sont indirectement (là est la source du malentendu : on cherche en général la source du problème là où elle n'est pas) car être élu c'est accéder au rôle crucial qui consiste à décider – à des niveaux et à des degrés très divers – des nominations aux emplois publics et de l'utilisation de l'argent public.

Mais dans le regard des citoyens cette diversité se résout dans une unité : tout cela appartient à une sphère unique, même si elle est nébuleuse dans l'esprit de la plupart de nos concitoyens, la sphère de la décision publique, « l'État » dans le sens le plus banal du terme, tel que précisément les citoyens l'entendent.

C'est une grave erreur que de considérer qu'il s'agit là de questions subalternes ou instrumentales, comme le suggère la notion redoutablement réductrice de « pouvoir exécutif ». Comme si « l'exécutif » en question se contentait d'exécuter, de traduire la volonté générale en décisions concrètes sur le terrain. L'exécutif est en fait le pouvoir principal dans la République. Il a fallu une longue expérience pour arriver à ce constat mais nous savons que cette notion a un enjeu tout à fait particulier, pour un républicain plus que pour n'importe qui d'autre. Cela ne conduit pas à minorer l'importance des discussions et des

délibérations sur les grandes orientations de la « politique générale ». Mais pour le citoyen de base, le cœur de la vie quotidienne de la République réside dans les contacts avec les fonctionnaires publics auxquels il est confronté et dans l'emploi de l'argent public qu'il peut constater.

C'est sur cette sphère de la décision publique que nous devons concentrer nos regards. Car il faut bien constater que, aux yeux des citoyens – dont je suis –, l'opacité et l'arbitraire y règnent. D'une certaine manière, l'Ancien régime a recolonisé la Révolution et la République qui en est le produit.

Il faudrait ici toute une généalogie historique pour comprendre comment cette situation s'est installée. Elle est le fruit de grands bouleversements qui ont démultiplié la place et le rôle de la puissance publique, avec la montée en puissance des exécutifs, justement, ou encore la création de l'État social. Toujours est-il qu'à l'arrivée le constat est dramatique quant au jugement que les citoyens portent sur le fonctionnement de leur démocratie et de leur État. Aux yeux de beaucoup d'entre eux, même s'ils n'emploient pas ce langage, la France n'est plus une République que de nom.

Je me concentrerai, dans le temps bref qui m'est imparti, sur le sommet des pouvoirs, dont on devrait attendre en principe l'exemplarité, en formulant deux constats lapidaires :

Oui, il y a une anomalie française en matière de nomination aux principaux emplois publics. Son caractère discrétionnaire est tout aussi rarement au service des « capacités », des « vertus » et des « talents » évoqués par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen qu'il ne l'était en 1789, en dépit de la méritocratie théorique qui préside à l'accès de la plupart de ces fonctions.

Oui, il y a une anomalie française en matière d'emploi de l'argent public. Nous en connaissons les données par cœur : un

niveau exceptionnellement élevé de dépenses publiques avec des résultats qui ne se distinguent pas par leur excellence. Le problème n'est pas de « réduire la dépense publique », comme le serinent les simplets, il est de maîtriser la dépense publique en la rendant intelligible par la communauté des citoyens. Or elle n'est ni maîtrisée ni intelligible.

Je m'empresse de dire que je ne plaide pas pour la « transparence », un mot commode pour répondre à ces questions mais qui n'apporte qu'une réponse démagogique et vaine : il n'y aura jamais de transparence en ces matières pour des raisons de technicité faciles à comprendre. En revanche il peut y avoir – c'est pour cette solution que je plaide – de la confiance, la confiance qui s'établit par des règles, par des mécanismes, par des procédures... Nous ne sommes pas les seuls à réfléchir à ces questions et nous disposons d'une abondante expérience internationale sur le sujet. Du reste, en France même, il est à observer que ces exigences sont mieux respectées à la base qu'au sommet. Le fait donne à réfléchir.

Si l'analyse est juste, la récente loi qui devait être au départ de « moralisation de la vie publique », et qui est devenue précisément une loi « de confiance », n'est qu'un majestueux coup d'épée dans l'eau. En effet, elle passe à côté du sujet, elle frappe en dehors de la cible en persécutant inutilement des élus qui ne comptent pas pour grand-chose dans ces anomalies sans voir où est le véritable problème. Un aveuglement dont l'étendue me semble préoccupante quand on pense qu'il était prévu de faire de cette loi un élément fondamental du rétablissement d'un climat apaisé dans les relations entre le pouvoir et les citoyens. Je crois que nous en sommes très loin.

Le programme républicain pour le futur découle de l'analyse. C'est dans ce sens qu'on pourrait parler véritablement d'un « moment républicain » : rebâtir l'État, faire de l'État en France un État républicain qu'il n'a en fait jamais pleinement été (ce qu'un peu de temps et d'histoire suffiraient à montrer).

Rebâtir l'État est une tâche d'autant plus urgente que ce malheureux État a été mis à mal par les différentes politiques de prétendue « modernisation de l'État » qui se succèdent et s'enchaînent depuis un moment. Elles resteront dans les annales comme un moment peu glorieux de l'histoire de ce pays quand on songe à ce que l'État, avec tous ses défauts, a pu y représenter.

Tout est à faire en la matière. Il faut le souligner pour mesurer l'étendue de la tâche, c'est un objet que la tradition républicaine, en dehors de quelques personnages singuliers dans le paysage politique français, a presque constamment négligé en fonction d'un héritage historique très lourd qui nous vient droit de la Révolution française. En se construisant contre la monarchie d'abord, puis contre le bonapartisme, la République ne s'est pas vraiment demandée de quel système de pouvoir elle avait besoin pour son propre compte. Elle n'a vu que les défauts des systèmes qu'elle combattait, tout en reprenant sans plus d'examen ceux de leurs éléments dont elle avait immédiatement l'utilité, le tout couvert par la conviction d'exprimer le vœu populaire. Il n'est que temps de repenser cet héritage.

Pourtant c'est aujourd'hui la question qui arrive au premier plan : construire un appareil public donnant une traduction opérationnelle à l'esprit de la chose publique. Voilà ce qui permettrait de parler pour de bon d'un « moment républicain ». Même si, malheureusement, nous ne voyons pas encore les acteurs de cette entreprise émerger, c'est l'idée d'avenir sur laquelle il faut miser au-delà de nos nostalgies légitimes, compréhensibles, de « vieux croyants » de l'idée républicaine.

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Merci, Marcel Gauchet, de nous avoir ouvert de nouvelles pistes si nous n'y avons pas réfléchi.

Je vais donner tout de suite la parole à David Djaïz, normalien, ancien élève de l'ENA, auteur de « *La Guerre civile n'aura pas lieu* » (éditions du Cerf, 2017), un livre que je vous conseille.

DAVID DJAÏZ

L'urgence de l'État plutôt que l'état d'urgence

Merci, monsieur le ministre.

L'expression « moment républicain » qui donne son titre à cette journée est à prendre très au sérieux. Elle interroge, parce qu'à première vue, il pourrait paraître bizarre de parler de « moment républicain », alors que nous vivons dans une République bien installée. L'article 1^{er} de la Constitution rappelle que la France est une « *République indivisible, laïque, démocratique, et sociale* ». Et l'article 89 de cette même Constitution précise que la forme républicaine de notre nation « *ne peut faire l'objet d'une révision* ». Tous les enfants apprennent à l'école la devise inscrite au fronton de nos édifices publics : « *Liberté Égalité Fraternité* ». Le pays n'est plus en proie à des polémiques pour savoir quel est le meilleur régime, quelle est la forme idéale d'organisation. Cette question semble tranchée définitivement depuis 1877, après le siècle de

tâtonnements décrit naguère par François Furet³⁵. Nous pourrions presque dire que la République, c'est comme l'air que l'on respire. C'est une évidence ; elle ne mérite pas qu'on s'y attarde plus que ça. Par conséquent parler d'un moment républicain dans la pensée ou dans l'action publique paraît paradoxal. Comment dès lors pourrait-il y avoir quelque chose comme un « moment républicain », c'est-à-dire un morceau de temps, sécable dans le cours de l'histoire, alors que la République semble être devenue la forme intangible d'organisation de notre pays ?

Il y a deux façons de répondre à cette question. D'une part en considérant que la République dont il est question dans ce « moment républicain » ne renvoie pas à la forme juridique ou métajuridique de notre organisation politique, mais plutôt à une philosophie politique, qui est une certaine philosophie de l'action. Il existe une philosophie de l'action républicaine, et elle est différente de la philosophie libérale comme elle est différente de la philosophie socialiste. J'ai également la faiblesse de penser que cette philosophie de l'action est clivante, contrairement à la forme républicaine de notre organisation collective, car elle s'oppose aux deux pensées que je viens d'indiquer et qui sont très bien organisées et qui ont été dominantes au cours du long XX^{ème} siècle.

D'autre part, il y a un « moment républicain » en raison du moment même que nous traversons, un moment de crise, d'urgence et d'incertitude. La pensée républicaine de l'action, à condition d'être prise au sérieux – et on ne prend pas assez au sérieux ce qui semble trop évident – est une pensée de la situation de crise, une « pensée en état d'urgence ». Ce n'est pas un hasard si Machiavel, qui est sans doute le premier penseur républicain de la Modernité, a entendu situer son œuvre sous le

³⁵ *La Révolution : 1770 1880*, François Furet, Hachette, 1988.

sceau de l'urgence. Non seulement l'urgence de la situation et la gravité extrême des événements dont il fut le témoin à la fin du XV^{ème} siècle lui fournissaient une occasion d'élaborer une nouvelle doctrine politique, mais ces événements étaient la texture de sa pensée. Machiavel ne se contenta pas de dissenter des malheurs de Florence, des invasions françaises, de la guerre civile perpétuelle en Italie, des troubles, du retour des Médicis : il en fit le matériau même de sa pensée politique. Je crois que le républicanisme consiste d'abord en une capacité à s'emparer des événements, même et surtout lorsqu'ils se bousculent et s'accroissent, et à en faire le matériau d'une pensée qui est aussi

une volonté de maîtriser et de donner une forme à des éléments qui s'emballent.

Or depuis 2015, la France est frappée par des terroristes qui sont nés et ont grandi en France, par des enfants qui proviennent du cœur de notre nation. Ces actes témoignent bien sûr du cancer de l'islamisme radical et de sa forme la plus violente, le djihadisme takfiri, qui frappe partout dans le monde. Mais ils comportent une autre dimension : le fait que des citoyens français, fussent-ils une infime minorité, s'en prennent à d'autres citoyens français, atteste d'une crise sans précédent de la citoyenneté, et donc des insuffisances de notre pacte fondamental. Je voudrais donc esquisser les quatre points cardinaux de ce que pourrait être une pensée néo-républicaine, de manière très exploratoire et qui la distingue des deux autres grands systèmes de pensée politique, le libéralisme et le socialisme :

1/ Première dimension : une certaine idée de la liberté.

La liberté des libéraux, celle de Benjamin Constant, est la liberté comme « non-interférence », C'est une liberté

essentiellement juridique, qui se traduit par l'exercice des droits individuels.

La liberté des marxistes c'est un peu l'extrême inverse, c'est une liberté qui n'existe que dans et par le groupe civique et politique. La liberté n'est que l'absorption de l'individu dans un réseau de capacités et de besoins. La liberté n'est que liberté sociale.

La liberté républicaine partage une matrice commune avec le libéralisme : elle considère que les libertés individuelles sont au fondement des sociétés modernes. Mais elle considère aussi que cette liberté n'est rendue possible que par le sentiment d'appartenir à un destin commun. La liberté comme non-domination est la traduction juridique et politique de ce sentiment d'appartenance civique. Cette non-domination est aussi bien individuelle que collective. Individuellement c'est l'égalité réelle des chances : n'être en aucun cas forcé d'accepter quelque chose qui me place sous contrainte. Collectivement c'est l'exercice de la souveraineté du peuple. Quand Machiavel disait « J'aime ma patrie plus que mon âme », il ne voulait pas dire : je suis prêt à tout même à faire des choses atroces ou absurdes pour le service de ma patrie et à oublier ma conscience et ma liberté, mais plutôt : je m'inscris dans un tissu de relations politiques et sociales qui sont, entre autres constitutives de mon moi.

Je prendrai l'exemple du financement des campagnes électorales. Une conception libérale consiste à ne mettre aucune limite. Après tout, si des multimilliardaires veulent déverser des milliards dans des campagnes, qu'ils le fassent. Au risque que cela biaise complètement le fonctionnement de la démocratie. Aujourd'hui, pour quelques millions d'euros, on peut acheter sur facebook des espaces de messages qui, vus par des millions de personnes, créent une structure d'incitations qui influe sur le comportement des individus, on l'a vu aux Etats-Unis. Le devoir

des républicains est de légiférer pour plafonner au juste niveau le financement des campagnes électorales afin d'éviter ces biais. Nous avons là un excellent exemple de la différence entre la liberté comme non-interférence et la liberté comme non-domination.

2/ Deuxième dimension : une certaine idée de la communauté civique, du corps politique.

Le libéralisme pense la nation comme un ensemble d'individus unis par des droits et par une constitution. Ce sont des individus titulaires de droits. Le républicanisme pense les corps civiques, le tout n'est pas réductible à la somme des parties. Il y a une sorte de principe commun qui dépasse les seules interrelations des individus. Ce principe donne de la consistance aux communautés civiques. C'est l'attachement à un corps collectif qui depuis le XIX^{ème} siècle est la nation, mais qui peut être une entité d'un autre niveau, un niveau infranational par exemple. La citoyenneté et la nationalité doivent être désenchevêtrées. Selon moi, il y a bien davantage une crise de la citoyenneté que de la nationalité. Il peut donc y avoir des communautés civiques au niveau communal par exemple.

Et cette notion de communauté civique est une notion élective. Elle unit des citoyens d'égale liberté au sein d'un espace politique.

Les progrès regrettables de l'individualisme et l'anomie qu'ils engendrent favorisent la reconstitution de groupes incandescents étrangers à cette notion de communauté politique.

Lesquels groupes sont à la fois pré-politiques et post-politiques, pré-modernes et post-modernes. Tout est dans la différence entre une tribu et une communauté politique. Ce sont deux principes d'organisation antinomiques comme le philosophe arabe Ibn Khaldûn, qui est peut-être le premier

penseur moderne de la politique, avant Machiavel, l'avait montré. La tribu est un groupe nomade quand la communauté politique est sédentaire. La tribu vit dans un monde économiquement stable, de jeu à somme nulle, sans croissance : il n'y a pas de gains de productivité au sein de la tribu. La sédentarité de la communauté politique permet une division du travail et des gains de productivité. La tribu est une solidarité effervescente. La communauté politique au contraire repose sur les individus qui se donnent des mécanismes de solidarité objectivés, extérieurs aux seuls liens d'allégeance interpersonnelle. On pourrait en discuter longuement mais le temps manque.

3/ Troisième dimension : une philosophie de l'histoire moins linéaire et plus accidentelle.

Dans le libéralisme comme dans le socialisme, chacun à sa manière, il y a une notion de linéarité et de progrès irréversible. Ces deux approches s'appuient sur une discipline reine depuis Ricardo, Smith et Marx : l'économie politique qui postule une division du travail qui s'approfondit toujours, une intensification des échanges et qui plaide pour une approche téléologique de l'Histoire. Au contraire, la texture du temps de la pensée républicaine est radicalement aléatoire et convient bien mieux à notre présent heurté. Le corps politique traverse des turbulences, des saccades, des secousses, et tout l'enjeu est d'être capable de déployer suffisamment de vertu au sens de la *virtu* de Machiavel pour arriver à maîtriser ces turbulences comme on maîtrise un cheval qui rue et qui cabre.

Il y a surtout des crises qu'il faut gérer au mieux. La pensée républicaine a pour matériaux l'état d'urgence et même l'état de siège. Cette pensée est obsidionale. Mais on ne pense jamais aussi bien et aussi librement que lorsqu'on est en état d'urgence.

Ce qui explique une certaine dimension expérimentale de la pensée républicaine.

L'histoire n'est pas un déroulement linéaire, il y a des tâtonnements. Le meilleur exemple est celui de l'histoire de la liberté à Florence telle que contée par Machiavel dans ses *Histoires florentines* : elle se cherche en tâtonnant, il y a des erreurs, des excès, de bonnes lois, de mauvaises lois, de bons princes, de mauvais princes. Mais c'est précisément ce chemin-là, qui comporte ses erreurs, qui importe. Il n'existe aucun régime parfait parce que rien n'est gravé dans le marbre. Il en va de même des politiques publiques d'ailleurs, et c'est une leçon pour le présent puisque cette pensée justifie un certain pragmatisme de l'action publique et une culture de l'évaluation.

4/ Quatrième dimension, sans doute la plus importante : l'accent mis sur la vertu.

Le libéralisme est relativement amoral, il mise sur l'efficacité et sur l'utilité. Mais cette approche peut conduire à l'anomie et on la voit progresser dangereusement. Son corollaire est la reconstitution de ces communautés incandescentes saturées de morale. Quant au marxisme, même si c'est trop lapidaire, il veut trop souvent faire le bonheur des gens à leur place. La vertu n'est pas la morale ou je ne sais quelle bigoterie civique qu'on enseignerait d'un ton cathédrale dans un cours d'instruction civique, c'est d'abord la capacité de peser sur son propre destin, sur le cours d'événements dont on a dit qu'ils étaient radicalement aléatoires dans un temps indéterminé qui n'est ni celui de la providence ni celui d'une histoire linéaire. La vertu est la qualité première des hommes libres qui vivent librement dans une communauté politique qu'ils ont choisie et à laquelle ils ont juré loyauté. La reconstitution de communautés incandescentes antirépublicaines – il y a bien sûr les djihadistes mais on pourrait aussi parler des zadistes – provient de cet essoufflement de la vertu dans l'espace civique. Les individus qui s'y jettent recherchent un espace de fraternité dans lequel ils

puissent sentir la capacité à peser sur le cours des choses et à agir pour des valeurs qui les dépassent.

Vous l'avez compris, et le temps me manque – je suis moi-même en état d'urgence ! – nous avons là quatre dimensions qui rendent urgent un moment républicain dans notre pays.

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Merci.

Le débat va se poursuivre à la lumière des distinctions que vous avez opérées entre libéral, républicain et socialiste, encore qu'il y ait plusieurs sortes de socialistes.

Je me tourne maintenant vers Jean-Yves Autexier, ancien député, ancien sénateur, administrateur et membre du conseil scientifique de la Fondation Res Publica.

JEAN-YVES AUTEXIER

Appartenance et liberté

Merci.

L'idée républicaine s'est toujours réclamée de la pensée grecque, selon laquelle l'appartenance à la cité fonde la liberté. « Les Grecs sont libres parce qu'ils ont accepté librement de se soumettre aux lois de leur cité » nous dit Hérodote, définissant ainsi deux clés de la liberté : la cité et la loi. « Ils n'ont qu'un

maître, la loi » poursuit-il, en s'opposant ainsi à la fois aux Perses et au despotisme³⁶.

Quelle appartenance ?

Ainsi puissamment armés, les Républicains avaient remporté quelques combats mémorables, contre la tyrannie, au XVIII^{ème} siècle. Mais le terme d'appartenance à la cité suscita aussi des interprétations opposées. En Allemagne, Fichte et Herder lui donnaient un contenu ethnique, linguistique, culturel. Les Républicains français au contraire, dans le sillage des Lumières, parlaient de communauté politique, de citoyenneté déliée des origines. Aujourd'hui cette opposition s'est en partie évanouie. Depuis mai 1999, l'Allemagne a changé sa loi sur la nationalité, admet la double-nationalité et s'est éloignée de sa tradition. Et de même en France, l'appartenance n'est pas purement abstraite. Il y a dans l'appartenance à la nation, du charnel, de l'histoire, des usages, du non réductible à l'abstraction pure. « Il y a du collectif affectif » écrit Régis Debray, « l'incarnation qui est simplement le corps national en tant qu'il est sentimentalement vécu »³⁷. Si l'on veut bien quitter les manichéismes, on s'accordera donc sur la conception d'une appartenance toujours en construction. « Une communauté nationale unissant l'ensemble des citoyens est vouée à l'inachèvement »³⁸ estime ainsi Zygmunt Baumann. C'est le sens de la « culture d'apports » définie par Jacques Berque, apports qui viennent s'ajouter à la « personnalité structurée »³⁹ que demeure la France. Il y a bien une nation France structurée, qui n'est pas immuable, qui

³⁶ Hérodote, *L'Enquête*, Folio Gallimard.

³⁷ Régis Debray, *De la philosophie de la République* in Les Cahiers, éd. Balland.

³⁸ Zygmunt Baumann, *Identité*, éd L'Herne, 2010.

³⁹ Jacques Berque *Il reste un avenir*, éd Arléa 2002.

bénéficie des nouveaux apports, mais elle n'est ni soluble, ni volatile.

L'offensive libérale-libertaire.

Ayant ainsi surmonté ce premier obstacle, celui de la définition de l'appartenance, les Républicains allaient devoir essayer un tir de barrage puissant et des attaques violentes, depuis les années soixante-dix. Elles venaient en premier lieu du souffle du libéralisme économique, et de son compagnon l'hyper-individualisme, qui tenaient la nation, l'État, pour des adversaires du libre épanouissement personnel... et de la liberté des affaires. La « modernité liquide » selon la formule du même Baumann n'aime guère les nations et a vite fait de transformer les citoyens en consommateurs.

L'autre offensive contre l'idée républicaine est venue de la gauche. D'abord parce qu'il y a toujours eu un impensé marxiste à propos de l'État. Dans ce vide, tout a pu s'engouffrer. Aussi bien ceux qui confondaient l'idée républicaine avec la mission messianique d'une classe rédemptrice, que ceux qui, à rebours, confondaient la République avec l'oppression bourgeoise. On se souvient des thèses de « la nouvelle gauche » : pour Glucksmann, « l'histoire des peuples est l'histoire de leur lutte contre l'État »⁴⁰, Pierre Clastres écrit son livre « La société contre l'État »⁴¹, Tony Negri « La classe ouvrière contre l'État »⁴². Tout le monde évoque les droits de l'homme en oubliant les termes « et du citoyen », ce qui revient à délier la liberté de la citoyenneté, en oubliant qu'elle est un ensemble indissociable de droits et de devoirs. On peut alors exalter les droits, en oubliant les devoirs. Il faut rappeler la puissance de ce courant

⁴⁰ André Glucksmann *La cuisinière et le mangeur d'hommes*, Le Seuil, 1975.

⁴¹ Ed. de Minuit, 1974.

⁴² Ed Galilée, 1978.

d'idées : que ce soit avec Michel Foucault, pour qui « la vocation de l'État, c'est d'être totalitaire »⁴³, ou avec Antonio Negri pour qui « l'État-nation est aujourd'hui devenu une entité négligeable. Le niveau privilégié d'action (...) se situe à un échelon mondial »⁴⁴, l'État, la nation, la communauté nationale sont devenus des obstacles à la liberté. On était là aux antipodes de la pensée grecque fondant la liberté sur l'appartenance. L'écrivain britannique James Meek résume clairement les choses : « Dans les années 70 et 80, encouragée par des professeurs d'université eux-mêmes inspirés par des penseurs français tels Foucault et Derrida, une nouvelle orientation disséminée sur les campus universitaires a rejeté des concepts aussi contraignant que la citoyenneté et le devoir. Elle mettait l'accent sur les revendications identitaires particulières qu'il s'agisse de sexe, d'orientation sexuelle, d'appartenance ethnique, etc. »⁴⁵ Et cette vogue a exercé des effets tangibles. Jacqueline de Romilly expliquait cela à sa manière : « Quand je fais des conférences à des jeunes, je me suis rendu compte qu'ils percevaient la loi comme quelque chose de négatif, qui contraint, qui limite, contre quoi il faut se battre. Ils ne voyaient absolument pas que la loi est la garantie des pauvres »⁴⁶. On peut dire que l'idée républicaine était perdue de vue.

Aujourd'hui, le vent tourne. La puissance des faits, de la réalité, nous amènent à revenir aux principes fondateurs. C'est le moment républicain.

Quelles sont ces réalités ? D'abord, bien-sûr, la globalisation. Elle nous rappelle que la seule protection contre une mondialisation folle, c'est encore l'État qui peut poser des règles,

⁴³ Michel Foucault, *Dits et écrits*, Gallimard, 1994.

⁴⁴ Antonio Negri, Michael Hardt, *Empire*, éd Exils, 2000.

⁴⁵ James Meek, *London Review of Books*, novembre 2017.

⁴⁶ Entretien avec Olivier Delorme, *Desmos-le lien*, 2002.

des lois, protéger. L'État n'est plus un ennemi ; c'est un bouclier possible. L'appartenance à une nation protectrice est une garantie de liberté : libre-choix et non domination.

En second lieu, l'hyper-individualisme montre ses dangers. « La décennie 80 a connu un activisme frénétique, rappelle Zygmunt Baumann. La notion de classe ne fédérant plus les revendications, le mécontentement social s'est dispersé en une multitude de revendications catégorielles : le genre, la race, le passé colonial ! »⁴⁷. Mais tout cela aboutit à quoi ? À l'élection de Donald Trump. Au champ libre laissé aux identitaires nationalistes, en Autriche, en Pologne, en Flandre ou ailleurs, à Le Pen en France. À désintégrer le citoyen en de multiples identités, on perd de vue le bien commun, et on laisse la nation à de mauvais bergers. Écoutons Mark Lilla dans le livre qu'il vient de publier cet été et dans lequel il dénonce les dérives des démocrates américains : « Ce qui est extraordinaire et effarant au cours des quatre dernières décennies de notre histoire, c'est que notre politique a été dominée par deux idéologies qui encouragent et même célèbrent le démantèlement du citoyen. À droite, une idéologie qui questionne l'existence d'un bien commun et nie notre obligation d'aider les concitoyens, à l'aide des politiques publiques. À gauche, une idéologie qui fétichise nos attachements individuels et de groupe et jette une ombre de suspicion sur toute évocation d'un *nous* démocratique universel. »⁴⁸ Mais ce livre, ce courant de pensée nouveau est un salutaire sursaut.

On peut le rapprocher du courant de pensée néo-républicaniste, ou même des nouveaux mouvements de gauche en Europe du Sud : c'est Inigo Errejon, de Podemos, qui invoque

⁴⁷ Zygmunt Baumann, op. cit.

⁴⁸ Mark Lilla, *The Once and Future Liberal : After Identity Politics*, Harper août 2017.

« une idée de patrie radicalement progressiste et démocratique »⁴⁹, ou le jeune italien Samuele Mazzolini, professeur à Essex, qui veut « créer une identification nationale autour des groupes sociaux et revendications négligées »⁵⁰ pour arracher à l'extrême-droite « la référence à la patrie », et se situe dans le sillage de Maurizio Viroli, défenseur du patriotisme républicain, contre le communautarisme, « mort de la République »⁵¹.

Enfin, l'immigration de masse fait partie des nouvelles réalités. Or, pour réussir l'intégration des nouveaux venus, même dans le monde anglo-saxon, le communautarisme a cessé de fasciner. On peut évoquer le rapport de Louise Casey, il y a juste un an, qui pointe l'échec du multiculturalisme en Grande-Bretagne, échec que constatait Theresa May en juin dernier en invitant « à ne plus vivre dans une série de communautés, mais comme un véritable royaume uni ». En Allemagne, on veut promouvoir une culture de référence – *Leitkultur* – face à la difficile intégration d'un million de nouveaux arrivés. Le ministre de l'Intérieur Thomas de Maizières, en avril dernier, a présenté son Plan en 10 points pour une culture de référence allemande, incorporant l'héritage de l'histoire allemande « avec ses hauts et ses bas »⁵². Car l'appartenance signifie un certain rapport avec l'histoire de la nation. C'est très vrai en France avec les nouvelles générations issues de l'immigration de pays hier colonisés. Le récit national doit leur apprendre l'histoire du pays où ils construiront leur vie, Vercingétorix, le Moyen-Âge et l'ancien Régime, il doit inclure la colonisation comme les

⁴⁹ Inigo Errejon, *Entretien*, Le vent se lève, août 2017.

⁵⁰ Samuele Mazzolini, *Le clivage gauche-droite est mort en Italie*, Le vent se lève, décembre 2017.

⁵¹ Maurizio Viroli, *Républicanisme*, éd Le Bord de l'Eau, 2011.

⁵² Thomas de Maizières, *Zehn-Punkte-Katalog zur deutschen Leitkultur*, avril 2017.

indépendances, l'esclavage comme les artisans de son abolition. Et l'immigration depuis les années vingt doit faire partie du récit national. Ces jeunes ne sont pas là par hasard. Il faut leur apprendre à se situer dans notre histoire. Au lieu d'entretenir les ressentiments liés au passé, il faut ouvrir les portes de l'avenir à ces nouvelles générations. Dans son discours de Philadelphie⁵³, Barack Obama avait ainsi invité les Noirs à se placer dans les pas de ceux qui les avaient précédés dans les luttes pour l'égalité, plutôt que de s'enfermer dans une sorte de dissidence intérieure. Oui, au lieu d'encourager les sécessions mentales, cultivons le sentiment d'appartenance, apprenons aux jeunes issus de l'immigration à s'inscrire dans les combats des grands Républicains pour asseoir leurs droits et leurs devoirs.

La citoyenneté réinventée.

Comment réaliser l'unité de la nation, malgré les différences ? Comment préserver les différences malgré l'unité ? À cette question de base, l'idée républicaine propose une réponse acceptable. Parce qu'elle fonde la liberté sur la citoyenneté, ensemble indissociable de droits et de devoirs, elle peut conjuguer le respect des identités particulières avec l'appartenance à la communauté nationale. Ce qui est notable, c'est que l'articulation entre les deux se fait au niveau de chaque citoyen, et non pas au niveau du groupe ou de la communauté. C'est une garantie de liberté. On peut choisir. Choisir de s'affilier ou non, d'entrer ou de sortir de son petit groupe communautaire, de n'appartenir à aucun. Car groupes et communautés peuvent devenir des prisons. Un jeune Maghrébin peut devenir français ; il ne peut pas devenir basque ou corse. L'assignation à résidence communautaire n'est pas la liberté. C'est le contraire de la « liberté comme

⁵³ Barack Obama, *De la race en Amérique*, Grasset, 2008.

non-domination », selon la distinction de Philip Pettit⁵⁴ ; c'est le contraire de la liberté comme « participation à la vie civique »⁵⁵, selon Hannah Arendt. « La maîtrise des codes sociaux, souligne à juste titre Marcel Gauchet, permet à l'individu d'exercer sa liberté à l'intérieur d'une société »⁵⁶.

Il faut donc accepter de hiérarchiser ses appartenances. L'appartenance à la communauté nationale, parce qu'elle est génératrice de liberté, doit surplomber les autres. Disant cela, je ne plaide ni pour le nivellement, ni pour l'oubli de ses racines. Un Breton ou un Marocain peut aimer ses origines en étant citoyen français de plein exercice. Blanc, jaune, noir, homosexuel, athée, catholique, juif ou musulman, issu d'un pays hier colonisé : cela crée bien sûr des solidarités. Il ne faut pas les nier mais les dépasser, les surplomber par la citoyenneté. Et on ne peut réussir cela en invoquant une citoyenneté purement abstraite : on ne tombe pas amoureux d'une Constitution comme le souhaiterait peut-être Habermas. D'ailleurs, en Allemagne, Christoph Möllers⁵⁷ se tourne aussi contre le courant rationnel de la « démocratie délibérative », qui a remplacé la volonté politique par une raison procédurale. On ne peut le faire qu'en définissant politiquement un peuple lié à une histoire, un héritage, une géographie, des paysages, et en proposant un horizon, un projet commun aux citoyens, un destin désirable face à une globalisation sauvage. Il s'agit de cultiver « l'amitié civique » selon la formule choisie tant par Pierre Manent⁵⁸ que par David Djaïz⁵⁹, qui est à la fois un rapport

⁵⁴ Philip Pettit, *Republicanism*, Gallimard, 2004.

⁵⁵ Hannah Arendt, *La crise de la culture*, Folio/Gallimard, 1992.

⁵⁶ Marcel Gauchet, *Comprendre le malheur français*, Stock 2016.

⁵⁷ Christoph Möllers, *Demokratie, Zumutungen und Versprechen*, Wagenbach, 2008.

⁵⁸ Pierre Manent, *Situation de la France*, Desclée de Brouwer, 2015.

⁵⁹ David Djaïz, *La guerre civile n'aura pas lieu*, Le Cerf, 2017.

à l'histoire commune, une projection dans l'avenir à construire et une solidarité par l'appartenance. Face au morcellement de la citoyenneté, à l'exaltation permanente des différences ou des identités multiples, face à la dilution du commun, et aux tristes conséquences qui en découleraient, le moment républicain, en liant appartenance et liberté, est à l'ordre du jour.

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Merci, Jean-Yves Autexier, de nous avoir montré, après David Djaïz, qu'à côté des droits individuels il y avait l'appartenance civique et qu'après le moment libéral il y avait place pour un moment républicain.

Je me tourne maintenant vers deux hommes politiques éminents qui nous font le plaisir et l'honneur d'être avec nous pour clôturer ce colloque dont l'excellent niveau a montré la solidité du corpus intellectuel républicain. Il y a là quelque chose qui sera, je l'espère, fécond pour l'avenir.

Je me tourne d'abord vers vous, Monsieur le Premier ministre. Vous avez une place à part dans le panthéon des hommes politiques. Vous êtes respecté, estimé pour votre intégrité, pour ce souci de la vérité que vous tenez d'un de vos maîtres (qui fut également l'un de mes inspirateurs), Pierre Mendès-France, qui reste une référence. Claude Nicolet, qui fut rédacteur en chef des *Cahiers de la République* parlait, après Alain, de la « laïcité intérieure », cet extrême scrupule avec lequel on examine un argument avant de le produire. Vous avez toujours montré une grande capacité à illustrer cette qualité.

Nous vous en sommes reconnaissants et nous vous donnons la parole.

BERNARD CAZENEUVE

Monsieur le ministre, Monsieur le président,
 Mesdames et Messieurs les parlementaires,
 Mesdames,
 Messieurs,

Je voudrais d'abord vous remercier, Monsieur le ministre, cher Jean-Pierre Chevènement, pour les propos très aimables que vous venez de tenir à mon sujet. Je ne sais pas s'ils sont dictés par le fait que je suis totalement retiré de la vie politique. Il arrive en effet que l'on découvre chez ceux qui n'ont plus aucune capacité de nuire des qualités qu'on ne leur reconnaissait pas à l'époque où ils étaient en exercice. En tout cas, je goûte ce « moment », avec d'autant plus de joie que je vois ici beaucoup d'amis. Certains d'entre eux ont croisé mon parcours politique lorsque j'étais maire ou au gouvernement. D'autres, comme Richard Ferrand, étaient avec moi au Parlement dans la précédente législature. J'ai plaisir à vous retrouver tous et toutes ici.

Par souci de complémentarité avec ce qu'ont dit les précédents orateurs et pour l'émulation que le débat appelle nécessairement, j'essaierai de développer quelques réflexions personnelles.

La réflexion sur 'la' République est une préoccupation assez singulièrement française, pour des raisons qui tiennent à des moments ou à des faits particuliers de notre histoire : Dans notre

pays l'État préexistait à la Nation, la Nation s'est incarnée dans l'État et l'État représente la Nation à travers une organisation institutionnelle que l'on a appelée République.

Ces sujets de Nation, d'État, de République, adossés à un certain nombre de valeurs, confèrent à la France une certaine singularité. Cela m'a beaucoup frappé depuis que j'ai quitté le gouvernement, non pas que des choses apparaissent, quand on a soudainement cessé d'exercer le pouvoir, qui justifieraient d'une lucidité *a posteriori* mais on dispose de plus de temps pour se livrer à l'échange d'idées. J'étais il y a peu à Oxford pour un débat avec le ministre de l'intérieur d'Obama ; quelques jours après, à Washington, je débattais avec l'attorney général d'Obama sur le thème : Avons-nous sacrifié notre liberté pour une fausse promesse de sécurité ? J'ai remarqué à l'occasion de ce débat que la problématique de la réponse républicaine aux maux du moment, que nous évoquons aujourd'hui, ne traversait pas l'esprit de mes interlocuteurs.

Il y a donc une singularité française qui résulte de la construction politique particulière qui est la nôtre et dont, faute de temps pour un développement plus long, je viens de synthétiser très succinctement le processus de construction à travers quelques concepts.

Un concept qui apparaît comme totalement consubstantiel à la République n'a pas été utilisé cet après-midi, c'est la notion de laïcité. Or il m'a semblé qu'au cours des dernières semaines, de façon parfois un peu crispée, le débat oppose des conceptions presque irréductibles de cette notion qui justifieraient qu'on l'interrogeât quelques minutes ensemble. En effet, cette très belle notion républicaine permet de trouver une partie de la réponse aux questionnements que vous avez formulés les uns et les autres.

Qu'est-ce que la laïcité ?

Il est très important de trouver les mots pour essayer de donner aux notions, lorsqu'elles rencontrent des crises, une épaisseur qui ne soit pas simplement sémantique.

La laïcité est la possibilité de croire ou de ne pas croire et, dès lors que l'on a fait le choix de sa croyance, d'être garanti par l'ordre institutionnel que porte la République de pouvoir exercer librement cette religion sans jamais subir la pression de la violence. La laïcité s'incarne de ce point de vue dans un ensemble de lois, qui ont pu être complétées, sans pour autant que leur nature ne s'en trouve profondément changée.

Vous avez tous indiqué qu'il n'y a pas de République sans une pensée ferme et parfaitement articulée sur la relation entre le tout que constitue la Nation, dans le respect des règles élaborées par le souverain, et les communautés qui la constituent. Je partage absolument ce sentiment. Il ne peut pas y avoir de moment républicain si l'on n'est pas dans la conviction profonde que la possibilité est garantie pour chacun de trouver son chemin religieux, son chemin philosophique, son chemin de croyance, son chemin politique. Cette garantie est donnée par la République, précisément parce qu'elle se tient éloignée de tout ce qui relève de la doctrine, notamment au moment où l'esprit se forme, pour permettre à chacun d'avoir accès à la connaissance sans préjugés, sans présupposés doctrinaux dogmatiques, de telle sorte que le libre-arbitre est possible après que les connaissances ont été intégrées. Ce sujet me paraît fondamental, essentiel, en raison de la relation entre l'État, la République et la Nation, mais aussi de la relation très profonde entre la République, la liberté – y compris des individus – et l'accès à la connaissance. C'est l'ambition que portent Condorcet et un grand nombre de ceux qui donnèrent son sens à la philosophie des Lumières ; c'est l'ambition qu'ont portée de grands ministres de l'Éducation nationale dont on parle trop

peu. Je pense non seulement à Jules Ferry mais aussi à Hippolyte Carnot qui en 1848 porte une ambition pour l'éducation qui pourrait inspirer un certain nombre de ceux qui croient en ce lien.

Vous avez entendu tout à l'heure le ministre de l'Éducation nationale. Un débat traverse en ce moment l'espace public qui suscite des passions, comme toujours dans le pays de la « fièvre hexagonale », pour reprendre l'expression de Michel Winock⁶⁰ : Il y aurait d'un côté les tenants de M. Bourdieu et de M. Meirieu et de l'autre ceux qui souhaitent que l'École soit le lieu de l'apprentissage de la connaissance, avec l'exigence de l'excellence, de telle sorte que l'on puisse former des esprits libres et que l'égalité que l'on doit dans l'accès à la connaissance soit aussi articulée à cette exigence d'excellence. Je partage d'ailleurs assez cette vision. Mais je ne l'oppose pas à la nécessité de faire en sorte que l'Éducation nationale dispose des moyens qui lui permettent de garantir cet objectif. Or il m'arrive parfois de constater que ceux qui sont les plus enclins à souhaiter que l'École permette à l'excellence de s'épanouir ont été les plus prompts à soutenir la diminution systématique des moyens de l'École. Cela mérite d'être souligné dans une période assez amnésique où on omet souvent de rappeler à ceux qui disent des choses sensées qu'ils ne les ont pas toujours dites.

Avec le souci du dynamisme du débat et afin que cette table ronde permette de tout mettre sur la table, je voudrais également insister sur quelques sujets fondamentaux qui n'ont pas été évoqués.

⁶⁰ *La fièvre hexagonale. Les grandes crises politiques de 1871 à 1968*, Winock Michel, éd. Calmann-Lévy, 1986.

Je dirai d'abord qu'à la notion de « moment républicain », je préfère celle de « vertu républicaine » évoquée par David Djaïz et puisée chez Machiavel mais qu'il aurait pu aussi bien prendre chez Montaigne ou chez Montesquieu qui l'ont évoquée, sous un autre angle, comme un élément de consubstantialité, d'efficacité des institutions et du respect du vivre-ensemble.

Si je n'aime pas la notion de « moment » républicain, c'est que celui-ci suppose qu'avant qu'il n'advienne, la République s'était oubliée, avait abandonné ses principes : ce moment serait d'autant plus beau qu'il viendrait au terme d'une période où tout aurait été dérélition.

Si l'on est ardemment républicain on ne peut pas se contenter du « moment » républicain, d'une République qui n'est belle que lorsqu'elle revient, après qu'elle a disparu un temps de l'histoire de notre pays. Non, la République est d'autant plus forte qu'elle n'est pas spectaculaire, qu'elle est une ascèse quotidienne dans l'exercice du pouvoir, dans la manière dont la parole publique est portée, dans la manière dont la citoyenneté se vit. Au cœur de cette ascèse, une certaine notion de la vertu républicaine doit permettre à la République qui, comme tout régime politique, comme tout système institutionnel, est susceptible de vivre des accidents, de ne jamais perdre sa boussole.

Si le « moment républicain » apparaît aujourd'hui dans le débat public, c'est donc parce que chacun a bien à l'esprit une espèce d'abaissement, d'effritement, de dissolution insupportable de l'idée républicaine.

Je voudrais m'attarder sur cette dissolution parce que si l'on veut que le moment républicain soit beau, il faut essayer d'analyser les raisons pour lesquelles il est tant espéré.

Je vois plusieurs raisons à cela.

Je pense d'abord à la poussée irrépessible de la violence dans nos sociétés. Est-ce la vision déformée d'un ministre de l'Intérieur qui, recevant tous les soirs, pendant des mois, des notes décrivant les violences dont le pays est victime, finit par s'imaginer que la violence est partout ? Jean-Pierre Chevènement pourrait le dire. Sans être partout, la violence est quand même très présente.

C'est la violence terroriste qui nous a frappés en suscitant le traumatisme que l'on sait et qui a été assumée par ses auteurs comme une manière de remettre en cause tous les principes républicains, y compris le premier de ces principes qui veut que la loi de la République, qui garantit le vivre-ensemble, s'impose à tous et qu'aucune autre loi ne puisse être mise en surplomb des règles de la République, qui justifierait qu'on utilisât à l'encontre de la République la violence.

Vous parliez tout à l'heure à très juste titre de la violence des terroristes qui considèrent que les lois issues de la religion, la *charia*, sont plus importantes que les lois de la République et que lorsque la République n'accepte pas de se soumettre à ces lois, leur violence devient légitime. Ils sont encouragés par ceux qui, notamment à gauche, leur expliquent que la République les déteste. Ils diffusent ainsi de façon extrêmement pernicieuse et assez irresponsable cette idée que la République n'aime pas ceux qui se révoltent, au point que la colère serait légitime partout. Je vois aujourd'hui des théoriciens de la colère qui considèrent que la gauche n'est jamais plus belle que lorsque tout le monde est en colère, ce qui me préoccupe grandement. En effet, ce qui a fait la force de la gauche dans l'histoire n'est pas qu'elle ait été capable d'indignations justes, mais qu'elle n'a jamais confondu les indignations justes avec la colère généralisée. Car l'objectif de la gauche, lorsqu'elle a porté des indignations justes, était de faire vivre une espérance.

L'espérance est un chemin, la colère est une impasse.

Je parlais à l'instant des terroristes mais je pourrais parler aussi des zadistes et des acteurs des manifestations violentes. J'ai été pendant des mois en situation de rendre des comptes sur la consubstantialité de la violence à la police, violence dont je rappelais le caractère inacceptable dans la République : la police doit être exemplaire. Mais j'ai quand même vu comme ministre de l'Intérieur des « Black Blocs » surgir encagoulés dans des manifestations après avoir posé des affiches proclamant : « La police a un cœur, c'est là qu'il faut frapper » ! Cette violence-là n'est pas acceptable et doit être condamnée avec la plus grande vigueur !

Le premier sujet sur lequel je voudrais que nous réfléchissions ensemble est donc cette violence qui se généralise et qui, considérée par une partie de la classe politique comme légitime parce qu'elle est portée par les nouveaux « damnés de la terre », aboutit à une forme de perversion de la pensée républicaine qui affaiblit davantage encore la République et l'empêche de trouver en son cœur la force pour résister à cette violence.

Un deuxième phénomène, connexe du premier – la numérisation de la société – est certes une extraordinaire chance pour la circulation des connaissances et des savoirs. Mais elle est aussi un danger par ce qu'elle permet de diffuser dans l'anonymat le plus pur – et parfois le plus protégé – en l'absence de régulation légitime. Quiconque veut réguler sur Internet une communication porteuse de violence qui par exemple appellent, provoquent au terrorisme ou à l'antisémitisme, est suspect de vouloir porter atteinte à la « neutralité du net », valeur supérieure à toutes les autres, qui devrait être préservée à tout prix au détriment des cohésions et des cohérences républicaines. C'est absurde ! C'est pourtant ce à quoi j'ai dû faire face au Parlement, notamment lorsque nous avons essayé de bloquer les sites qui appelaient, provoquaient au terrorisme.

La numérisation de la société, parce qu'elle permet dans l'anonymat la diffusion d'une certaine forme de violence, pose le problème de la régulation parce que cela porte atteinte la République, j'en suis convaincu.

Un troisième élément dont on parle très peu m'intéresse beaucoup, c'est la valorisation de la transgression comme la forme la plus achevée du génie politique.

Un Président de la République, Nicolas Sarkozy, a théorisé que la société ne pouvait se mettre en mouvement qu'à partir du moment où, sur les sujets verrouillés par la bien-pensance, la transgression parvenait à faire bouger les lignes. Cela me subjuguait, d'autant que, très souvent, ce qui était censé relever de la bien-pensance renvoyait à l'implicite de la République tandis que la transgression désignait tout ce qui, pour le républicain assez classique, parfaitement *vintage*, que je suis, pouvait apparaître comme décalé. Par exemple, la théorisation de la « laïcité positive » par un Président qui va à Rome se faire consacrer chanoine d'honneur de Saint-Jean de Latran m'était apparue comme une incongruité totale. Pour un républicain, la laïcité est une valeur pleine, une valeur intrinsèque qui n'a pas besoin d'être qualifiée de « positive » ou d'« ouverte ».

La transgression peut aller jusqu'à la remise en cause d'un certain nombre de principes auxquels, en raison d'un extraordinaire classicisme que j'assume, je crois : La loyauté aux institutions, la loyauté en politique, les relations de confiance qui s'établissent entre ceux qui passent des contrats sont selon moi assez consubstantielles à la vie politique. Les remettre en cause dans un système institutionnel n'est pas la meilleure manière de conforter les institutions républicaines.

J'ajouterai un point qui concerne les États-Unis, la France et d'autres pays, c'est le post-factualisme.

Il n'y a pas de moment républicain s'il n'y a pas de rationalité dans le débat public. Je ne vois pas comment il pourrait y avoir un moment républicain dans un contexte où les instincts sont systématiquement convoqués pour alimenter des débats qui reposent sur des fantasmes sans rapport avec la réalité.

Le post-factualisme a conduit à ce à quoi les Américains sont aujourd'hui confrontés.

Pendant la campagne pour les élections présidentielles françaises j'étais en quelque sorte un *sleeping partner* car si je travaillais au sein de l'État, n'ayant pas de candidat, je n'étais pas acteur de cette campagne. Mais j'observais. Je citerai un exemple qui concerne ma propre famille pour n'être indélicat à l'égard de personne : À l'occasion des primaires du Parti socialiste on a débattu pendant des heures sur l'opportunité d'assurer le contrôle aux frontières de l'Union européenne et même aux frontières nationales... alors que le contrôle aux frontières avait été rétabli par dérogation directe de Schengen le 13 novembre 2015, au soir des attentats dont chacun a la dimension tragique à l'esprit, alors que nous avons obtenu la montée en puissance de Frontex (dont nous avons financé les moyens à hauteur de 150 millions d'euros) et procédé à la réforme de l'article 7-2 du code frontières Schengen de manière à permettre le contrôle aux frontières extérieures des ressortissants de l'Union ! Je me demandais de quoi nous parlions ! Mais c'était répété à l'envi et il ne se trouvait pas un journaliste pour procéder à la correction des choses. Si bien qu'aujourd'hui, on peut, sans prendre le risque d'être corrigé, présenter ce qui a été obtenu il y a dix-huit mois comme un acquis datant de quelques semaines.

Ce post-factualisme prive le débat public de toute forme de rationalité et détruit progressivement la pensée républicaine en relativisant la place que la République accorde à l'École, en désacralisant la pensée rationnelle et la nécessité pour l'esprit de ne jamais se déconnecter de ce que sont les faits.

C'est de là que vient mon mendésisme, dont vous parliez tout à l'heure. Je pense que le débat public doit être rationnel ; je pense que les faits comptent et qu'un honnête homme, un honnête républicain, ne peut pas tenir un discours en contravention, en orthogonalité totale avec ce que sont les faits du moment. On peut réussir en politique en faisant cela. J'ai des noms !

Je voudrais conclure sur deux réflexions qui peuvent ne pas être partagées par certains de mes amis ici.

La République n'est jamais aussi forte que quand elle est respectueuse des principes de droit, des faits et des institutions qui la portent. J'ajouterai qu'il n'y a pas de République s'il n'y a pas de respect de celui qui ne pense pas comme nous. La République est plus belle et plus forte lorsqu'elle accepte en son sein des gens qui se reconnaissent en elle mais qui politiquement ne pensent pas toujours la même chose sur tout. Et, en dépit de toute l'affection et l'amitié que je porte au Président de la République et à Richard Ferrand, je ne pense pas que la République gagne lorsque la confusion s'installe, je ne pense pas qu'on puisse être tout à la fois « en même temps ». La République ce sont aussi des identités, des pensées qui s'affirment dans l'histoire.

Ce qui me frappe dans la période que nous traversons, c'est précisément l'effondrement de l'histoire.

Nous avons vécu lors de la récente campagne présidentielle un moment dont je ne sais pas encore s'il fut éminemment républicain – il faudra le temps long de l'histoire pour répondre à cette question – mais dont j'ai été frappé de voir qu'il était totalement a-historique. À aucun moment ceux qui se sont présentés à nous n'ont inscrit leur projet, leur pensée, leur

réflexion, leur identité, dans le prolongement d'une histoire, dont ils étaient les héritiers.

On ne peut pas décréter la disparition de familles politiques et de partis qui sont les héritiers d'une histoire sédimentée. Ils peuvent connaître des crises et même des éclipses mais ce qu'ils incarnent ne disparaît pas. On ne rompt pas subitement tous les fils de l'histoire. Il y a encore dans notre pays des réformistes, des conservateurs, des sociaux-démocrates... et c'est très bien qu'il en soit ainsi. Ces courants de pensée doivent être capables de se réinventer mais je ne crois pas du tout que ce qui constitue les clivages de la République ait subitement disparu.

Je voudrais indiquer pour conclure qu'on ne peut pas opposer, comme cela a été fait par certains orateurs talentueux, le socialisme, le libéralisme à la République.

Tous les socialistes n'étaient pas marxistes, tous les socialistes ne croyaient pas à l'État du peuple tout entier, tous ne pensaient pas que, par la dynamique de l'histoire, par l'effet du déterminisme historique, les dominés, qui constituaient la force de production, finiraient par prendre le pouvoir dans son entièreté. Si tous les socialistes avaient été sur cette ligne il n'y aurait pas eu le congrès de Tours qui fut quand même un moment d'opposition entre ceux qui aimaient davantage la République que l'État du peuple tout entier et ceux qui aimaient l'État du peuple tout entier sans aimer la République autant qu'ils aimaient la révolution russe. Je synthétise et schématise un peu les choses mais enfin elles se sont quand même posées en ces termes.

Je suis socialiste. Je suis peut-être le seul à l'heure qu'il est dans cette salle ? Peut-être en reste-t-il d'autres. Peut-être, depuis que je parle, certains sont-ils passés de l'autre côté de la barrière... ça arrive tous les jours. Pour ma part je suis encore socialiste. Je suis ardemment républicain parce que je suis

socialiste. Je suis socialiste parce que j'ai une certaine conception de la République. Et je n'aime jamais autant la République que lorsqu'elle est forte d'un certain nombre de principes et qu'elle accepte en son sein le débat et la diversité des positions.

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Merci, Monsieur le Premier ministre, cher Bernard, de cette contribution éminente à notre recherche.

Y a-t-il un moment républicain ? Forcément, s'il y a un moment républicain, c'est qu'il y avait eu une crise de la République. Vous en aviez réchappé. Mon propos initial – que je n'ai pas tenu pour vous faire plaisir, encore que ce ne soit pas négligeable – reflétait sincèrement ce que je pense et correspondait à la réalité dont je suis soucieux de ne pas m'écarter.

À propos des marxistes, je rappellerai qu'au congrès de Tours, Blum se réclamait de la dictature du prolétariat. En fait, deux factions marxistes s'opposaient. Il y a différentes sortes de marxisme, nous le savons bien, des libertaires et d'autres... Les sociaux-démocrates (avec Kautsky) l'ont été longtemps, même en Allemagne jusqu'en 1959.

BERNARD CAZENEUVE

Il y en avait même à Épinay en 1971 !

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Mais nous n'avions pas cessé d'être républicains !

BERNARD CAZENEUVE

Vous voyez bien que je n'avais pas totalement tort.

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Je vous remercie d'avoir évoqué la laïcité, dont nous avons traité ce matin. Vous l'avez justement colorée de sa dimension émancipatrice en évoquant Condorcet. Car la laïcité est plus que la tolérance, c'est la recherche de ce qui nous est commun.

Nous pourrions poursuivre sur ce sujet mais ce n'est pas prévu au programme.

Vous êtes normand, du Cotentin, Richard Ferrand est breton, le Mont Saint-Michel vous rapproche.

Je me tourne vers Richard Ferrand qui est à la tête du groupe parlementaire majoritaire de l'Assemblée nationale, ce qui lui donne une responsabilité éminente (Marcel Gauchet a parlé de la persécution que subissent certains élus). Je tiens à lui manifester ma solidarité dans le combat qui a été le sien, qu'il doit poursuivre dans l'intérêt de la République.

Je lui donne la parole pour conclure notre colloque.

RICHARD FERRAND

Monsieur le Premier ministre,
Monsieur le ministre,
Mesdames,
Messieurs,

Permettez-moi d'abord de vous dire que c'est à la fois un grand bonheur et un grand honneur d'être parmi vous. Nous partageons les idées de liberté, de fraternité et cette promesse d'égalité que porte l'idée même de la République.

Permettez-moi aussi de saluer Bernard Cazeneuve dont j'ai pu partager les actes qu'il a posés, qui ont démontré la force de la République dans des temps extrêmement troublés. Je voudrais également dire que je partage beaucoup de ses mots, parce qu'il a toujours su être ferme sans diviser, être efficace sans jamais tomber dans la surenchère politique. C'est de ce type d'attitude, je crois, dont notre République a besoin.

Je vais évoquer « La République en Marche », puisque c'est à ce titre que vous m'avez invité. « En Marche » a été à ses débuts un mouvement à vocation essentiellement électorale qui a dû en même temps construire une campagne et une pensée, en tout cas en poser les premiers jalons. Il a essayé de poser un diagnostic sur ce qui paraissait ne pas aller bien dans notre République pour proposer quelques pistes. Au moment de qualifier ce mouvement, nous avons décidé ce nom : « La République en Marche », non pour nous arroger le monopole de la République mais parce que nous avons eu le sentiment, ces derniers mois, que notre République à défaut d'être endormie, n'avait pas su se réactualiser, renouveler sa pensée ou ce que j'appellerai trivialement son offre politique.

Depuis quelques décennies, nous avons dû constater les uns et les autres qu'un certain nombre d'échecs collectifs avaient

conduit à la déperdition du sens de la citoyenneté. L'absence de renouvellement de la matrice républicaine, dans beaucoup d'esprits, reléguait au rang de nos nostalgies une République, patrimoine glorieux de notre pays, qui s'était peu à peu déconnectée des défis d'aujourd'hui et de demain...

Tous les partis politiques français se réclament de la République. Il n'y a plus guère de mouvements qui prétendent vouloir la renverser.

Simultanément, nous avons l'occasion de vivre, cela a été rappelé, le doute qui progressivement pèse sur les élus. Un fossé se creuserait un peu plus chaque jour entre les élus et leurs mandants : la République serait incarnée par une caste sourde et malentendante dont les décisions ne répondraient plus aux aspirations portées par les citoyens.

Évidemment, le chômage de masse, les crises économiques successives, les fractures sociales et territoriales qui se sont creusées au fil des ans, ont progressivement désarmé les décideurs publics à moins que ceux-ci n'aient eux-mêmes renoncé à affronter des défis qu'ils ne savaient pas réellement aborder.

Ceci a produit dans un certain nombre de territoires de notre pays un sentiment d'abandon qui a contribué à la prospérité électorale de partis extrémistes. Ce sentiment d'abandon, terreau de mouvements que nous avons eu à subir, a contribué aussi à nourrir les vagues terroristes.

À cela s'est ajouté, me semble-t-il, un grand décalage dans l'expression politique de ces dernières décennies : le sens était rarement indiqué, la portée concrète des actes rarement expliquée. Les uns et les autres s'efforçaient d'expliquer ou de débattre sur des choix politiques de plus en plus technocratiques ou technicisés accessibles aux seuls initiés. De là vient sans doute un déficit de politique qui ne permet plus que le sens et la portée des actions entreprises, pas plus que leur impact réel sur les

existences de nos concitoyens, soient correctement perçus.

Des discours incompréhensibles, des actes dont la portée est mal évaluée, le développement d'une novlangue assez surprenante (songez par exemple que les plans de licenciement sont baptisés « plans de sauvegarde de l'emploi »), amènent naturellement à douter des élites du pays et par conséquent de la République elle-même.

L'idée que la République ne signifiait plus grand-chose s'est répandue dans un certain nombre de villes ou de territoires ruraux qui se sentaient déclassés, discriminés ou en tout cas incompris. La lassitude a gagné un certain nombre de quartiers, les discours qui parlent de lendemains plus heureux sonnent creux, et au fond l'idée vient que seules des solutions sommaires et rapides seraient efficaces pour rétablir le lien de confiance. De mon point de vue, ce discours « républicain », porté par les hommes et les femmes politiques qui sonnent creux, est un des enjeux de ce moment républicain.

Nous ne pouvons plus brandir la République comme un talisman qui par sa seule évocation viendrait résoudre l'ensemble des problèmes de nos territoires. Il ne suffit plus de dire que la République ne vous abandonne pas ou que la République revient.

Désormais seules les actions comptent, et le temps est compté.

Pis encore, le concept de République a été galvaudé, un peu comme la laïcité : il sert de masque à ceux qui veulent diviser et jeter l'opprobre sur une partie de nos compatriotes. Ils s'enveloppent dans un drap de respectabilité pour proférer leurs idées nauséabondes ou pour désigner certains de nos compatriotes comme responsables des maux de la République.

Comment ne pas voir une tragique ironie dans le républicanisme affirmé presque chaque jour par le Front National ? Comment ne pas s'interroger sur les revendications d'indépendance territoriale faites au nom de la République et de

son modèle démocratique ? La République qui se proclame indivisible devient le référentiel de ceux qui veulent son délitement. À ce stade de confusion, et tandis que certains citoyens sont « assignés à résidence », il est urgent de trouver les nouvelles réponses républicaines qu'exige notre temps.

C'est pour toutes ces raisons qu'un moment républicain, plus républicain que jamais, est indispensable.

Nous voulons croire, à tort ou à raison, que ce moment a commencé avec la recomposition politique qui se déroule sous nos yeux. La réponse que nous essayons d'apporter à cette volonté de renouvellement que nous avons ressentie est surtout le renouvellement de pratiques, avec plus de participation, plus d'écoute, plus de prise en compte de ce que les citoyens peuvent exprimer. Il s'agit là d'un signal, d'un appel, pour que le logiciel politique puisse être refondé et que chacun comprenne que la pensée politique, la pensée républicaine doit être renouvelée. Elle doit d'abord être à nouveau audible, comme projection de valeurs, mais sa portée concrète doit aussi pouvoir être perçue. Par conséquent, les nouveaux défis de notre époque doivent être au cœur de cette pensée nouvelle ou réactualisée de la République.

Nous avons touché ces dernières années les limites de la social-démocratie qui, un peu partout en Europe, s'est trouvée dépassée ou en difficulté pour se renouveler alors que les fondements mêmes sur lesquels elle s'est construite ne sont plus aussi clairs qu'à l'origine. La redistribution ne fonctionne plus comme pendant les trente Glorieuses, la captation de la valeur ajoutée n'est plus répartie de la même manière, les métiers ont évolué comme les carrières, comme les modes de vie.

Il nous semble aujourd'hui impérieux de revisiter, réinterroger un certain nombre de concepts sur lesquels

s'étaient construits précisément par le passé les grands clivages politiques. Dire qu'il faut passer de la protection des statuts à la protection des personnes est une manière de réinterroger ce qui fonde notre pacte social actuel, non pas pour le battre en brèche, non pas pour complaire à l'idéologie libérale, mais tout simplement parce que l'absence de réflexion sur ce qui ne fonctionne plus suscite l'hostilité.

Ce que nous portons c'est évidemment ce partage des valeurs républicaines : l'émancipation de tous, l'égalité, la solidarité, les libertés, mais aussi l'idée que la République est par essence progressiste. Et c'est parce que je crois à cette nécessité de refondation que j'ai été un des premiers députés à rejoindre celui qui est devenu Président de la République.

Nous devons travailler à une renaissance républicaine qui est indissociable d'une renaissance française. Je me sens aussi un « vieux croyant », mais je sens bien qu'il va falloir travailler sur la liturgie et sur la pratique de la République à laquelle nous sommes attachés.

Comment ne pas saisir l'opportunité de cette tribune pour évoquer l'enjeu de l'éducation, le souci de remettre la culture au cœur de l'action publique dont elle a disparu depuis quelques décennies. Réinvestir massivement le champ de l'éducation et de la culture est sans doute le premier des devoirs de tout républicain. Si nous voulons nourrir des horizons nouveaux aux jeunes générations qui se sentent éloignées de tout espoir, nous avons le devoir, par l'éducation, par la culture, d'aider à recréer ces mobilités géographiques, professionnelles, intellectuelles qui vont redonner vie à des lieux qui sont aujourd'hui un peu exclus de la République.

Faute de temps je ne parlerai malheureusement pas d'Europe.

Je veux simplement conclure en disant ma conviction profonde que nous avons besoin d'une France toujours plus ancrée dans des valeurs républicaines renouvelées qui aient une portée et un sens pratique face aux défis du siècle. « En même temps » – pardon d'y céder – nous avons besoin d'une Europe toujours plus européenne, c'est-à-dire solidaire, qui construise dans la réalité les rêves qui avaient inspiré ses pères fondateurs.

Voilà ce que je pouvais verser à ce débat auquel je vous remercie de m'avoir convié.

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Merci, Richard Ferrand.

Merci à tous les intervenants, merci à vous tous, d'avoir fait de ce colloque ce que je crois être une très belle réussite.

PUBLICATIONS RECENTES

L'INGÉRENCE

Colloque du lundi 19 janvier 2015

LA FRANCE ET LA RÉPUBLIQUE FACE À LA RADICALISATION

Colloque du lundi 9 mars 2015

L'EURO EST-IL SOUTENABLE ? LE NOUVEAU TEST DE LA GRÈCE

Colloque du lundi 13 avril 2015

QUEL MODÈLE DE RÉINDUSTRIALISATION POUR LA FRANCE ?

Table ronde du lundi 1^{er} juin 2015

LE MOYEN-ORIENT DANS LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DES PUISSANCES

Colloque du lundi 29 juin 2015

L'UKRAINE

Table ronde du lundi 14 septembre 2015

QUEL MODÈLE TERRITORIAL POUR LA RÉPUBLIQUE ?

Colloque du lundi 28 septembre 2015

QUEL AVENIR POUR LA LIBYE ?

Colloque du lundi 26 octobre 2015

LE MODÈLE FRANÇAIS D'INTÉGRATION

Colloque du lundi 23 novembre 2015

LA CHINE ET SES DÉFIS : VERS UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

Colloque du lundi 14 décembre 2015

L'EXTRATERRITORIALITÉ DU DROIT AMÉRICAIN

Colloque du lundi 1^{er} février 2016

ETATS-UNIS, HORIZON 2017
Colloque du lundi 18 avril 2016

INTÉGRATION, LAÏCITÉ, CONTINUER LA FRANCE
Colloque du lundi 23 mai 2016

OÙ VA L'INDE ?
Colloque du lundi 6 juin 2016

**LES EVOLUTIONS DU CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER
MONDIAL**
Colloque du lundi 4 juillet 2016

**LA DÉMOGRAPHIE EN EUROPE
ET SES REPERCUSSIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES**
Colloque du lundi 24 octobre 2016

**L'EXERCICE DE LA SOUVERAINETÉ PAR LE PEUPLE :
LIMITES, SOLUTIONS**
Colloque du lundi 14 novembre 2016

QUEL AVENIR POUR LA FRANCOPHONIE ?
Colloque du lundi 12 décembre 2016

**VERS LA FIN DE LA GLOBALISATION,
MYTHE OU RÉALITÉ ?
QUELLE STRATÉGIE POUR LA FRANCE ?**
Colloque du lundi 6 mars 2017

ENJEUX MARITIMES DU MONDE ET DE LA FRANCE
Colloque du lundi 20 mars 2017

OÙ VA LA TURQUIE ?
Colloque du lundi 29 mai 2017

CIVILISATION, AVEC OU SANS 'S' ?
Colloque du lundi 22 mai 2017

OÙ VA LA TURQUIE ?
Colloque du lundi 29 mai 2017

L'AVENIR DES RELATIONS GERMANO-AMÉRICAINES
Colloque du lundi 18 septembre 2017

MAX GALLO, LA FIERTÉ D'ÊTRE FRANÇAIS
Colloque du mardi 21 novembre 2017

L'ECOLE AU DÉFI DE L'INTÉGRATION RÉPUBLICAINE
Colloque du lundi 27 novembre 2017

NOTES ET ETUDES :

Parues récemment :

- **Jean-Eric Schoettl**, ancien secrétaire général du Conseil constitutionnel, membre du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica : « **Le projet des indépendantistes catalans est éradicateur** » (tribune parue dans Le Figaro le 13 octobre 2017)
- **Franck Dedieu**, responsable du développement de la Fondation Res Publica : « **La fin d'un modèle économique, le nouveau départ d'un autre ?** » (suite au colloque du 4 juillet 2016 sur « Les évolutions du contexte économique et financier mondial »)
- **Baptiste Petitjean**, directeur de la Fondation Res Publica : « **Où va l'Afrique ? Pour une approche réaliste** » (suite à la matinée d'échanges du 8 juin 2016 autour de **Sylvie Brunel** Professeur à l'université Paris-IV-Sorbonne, auteure de « *L'Afrique est-elle si bien partie ?* » (Sciences humaines ; 2014)
- **Daniel Bloch**, ancien Président d'université, ancien Recteur, ancien Directeur des enseignements supérieurs, et Pierre Hess, Inspecteur de l'Education nationale : « **Apprendre à parler, à penser et à vivre ensemble** »
- **Jean-Michel Naulot** membre du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica, auteur de « *Crise financière - Pourquoi les gouvernements ne font rien* » (Le Seuil, 2013) : « **Le défi Tsipras** » (tribune parue dans Libération le 14 avril 2015)

NOTES DE LECTURE :


Parues récemment :

- **La diplomatie religieuse de l'Arabie saoudite : une « industrie idéologique »**, note de lecture du livre de Pierre Conesa « *Dr. Saoud et Mr Jihad. La diplomatie religieuse de l'Arabie saoudite* » (Robert Laffont : 2016), par Baptiste Petitjean, directeur de la Fondation Res Publica
- **La concorde civique face au spectre de la guerre civile**, note de lecture de l'ouvrage de David Djaiz « *La guerre civile n'aura pas lieu* » (Editions du Cerf, février 2017), par Baptiste Petitean, directeur de la Fondation Res Publica
- **Vers un monde hyper industriel**, note de lecture du livre de Pierre Veltz « *La société hyper-industrielle – Le nouveau capitalisme productif* » (Le Seuil, 2017), par Baptiste Petitean, directeur de la Fondation Res Publica
- **L'euro contre l'Europe**, note de lecture du livre de Joseph Stiglitz « *L'euro, comment la monnaie unique menace l'avenir de l'Europe* » (Les Liens qui Libèrent, septembre 2016), par Franck Dedieu, responsable du développement de la Fondation Res Publica
- **Quelles alternatives pour sortir du piège de l'euro ?**, note de lecture du livre de Hans-Werner Sinn « *The Euro Trap : on bursting bubbles, budgets and beliefs* » (Oxford university press, 2014) par Sébastien Sibai.
- **Le modèle allemand au-delà des mythes**, note de lecture de « *Made in Germany – Le modèle allemand au-delà des mythes* » (Seuil, janvier 2013), par Baptiste Petitjean, directeur de la Fondation Res Publica.

FONDATION RES PUBLICA

52, rue de Bourgogne

75 007 Paris

 01.45.50.39.50

info@fondation-res-publica.org

Achevé
d'imprimer
en mars 2018